



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



RÉPUBLIQUE D'AUTRICHE
Parlement

Cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement

Réunion en ligne, 19 et 20 août 2020
Conférence en personne, à Vienne, 2021

RAPPORT

CINQUIÈME CONFÉRENCE MONDIALE DES PRÉSIDENTS DE PARLEMENT

RÉUNION EN LIGNE, 19 ET 20 AOÛT 2020

Précédée par le treizième Sommet des
présidentes de parlement (17 et 18 août 2020)

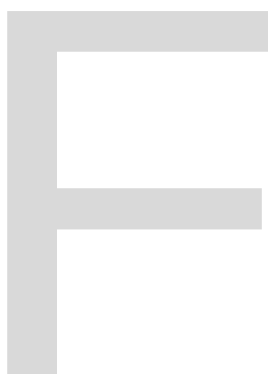


Table des matières

Avant-propos de la Présidente de l'Union interparlementaire, Mme Gabriela Cuevas Barron ...	3
Avant-propos du Président du Conseil national autrichien, M. Wolfgang Sobotka	4
Avant-propos du Secrétaire général de l'Union interparlementaire, M. Martin Chungong	5
Débat général	6
Cérémonie d'inauguration	6
Rapports de conférence	7
Ouvrir la voie : débat interactif sur la santé, le climat et l'économie	9
Réunions-débat	
• Intensifier l'action parlementaire pour répondre à l'urgence climatique	11
• Mobilité humaine en quête d'une vie meilleure : défis, opportunités et solutions	13
• Améliorer la gouvernance en comblant l'écart entre les parlements et le peuple	15
• Mettre en place des économies inclusives et durables qui permettent d'assurer le bien-être et la justice pour tous	17
• Lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent : le point de vue des victimes	19
Adoption de la Déclaration et remarques finales	21
Texte de la Déclaration	22
Rapport du treizième Sommet des présidentes de parlement	28
Annexes :	
Allocutions liminaires	
• Président du Conseil national d'Autriche, M. Wolfgang Sobotka	31
• Présidente de l'Union interparlementaire, Mme Gabriela Cuevas Barron	33
• Secrétaire général de l'ONU, M. António Guterres	36
Allocution de clôture	
• Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, S.E. M. Tijjani Muhammad-Bande	40
Rapports de conférence	
• La Décennie d'action pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030	42
• Renforcer la représentation des jeunes dans la politique et les parlements : passer des paroles aux actes	47
• Faire de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles une réalité : bonnes pratiques et engagements parlementaires	54
• La démocratie et l'évolution du rôle du parlement au XXI ^e siècle	61
• Science, technologie et éthique : nouveaux enjeux et besoin de solutions urgentes	67
Composition du Comité préparatoire	73

Avant-propos de la Présidente de l'Union interparlementaire, Mme Gabriela Cuevas Barron

La cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement ne ressemblait à aucune autre : à temps exceptionnels, événement exceptionnel. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, des parlementaires du monde entier se sont réunis en ligne, en août 2020, alors qu'une situation de crise et d'opportunité, de désespoir et d'espoir, bouleverse nos vies et dessine un avenir inconnu.

Avec cette crise, qui se propage à un rythme sans précédent et affecte la vie et les moyens de subsistance des populations, nous nous trouvons face à plusieurs défis : sanitaire, économique et social. J'oserais même parler de crise de protection de la démocratie et des droits de l'homme : certains gouvernements se servent en effet de la peur comme d'un prétexte pour systématiser des pratiques non démocratiques et faire d'un état d'urgence une nouvelle normalité. Sans oublier la crise climatique en cours. Toutefois, cette situation représente également une opportunité pour reconstruire en mieux.

Nous sommes plus de 46 000 parlementaires dans le monde. Notre potentiel ne doit pas être sous-estimé : nous pouvons et devons mettre en œuvre des changements profonds et pérennes. Comment l'Histoire va-t-elle se rappeler de notre génération ? Nous pouvons être la génération qui réalise l'égalité totale des sexes. Celle qui fait entrer les jeunes dans la vie politique. Celle qui redéfinit la solidarité humaine. Celle qui renforce le multilatéralisme. Celle qui met fin à la pauvreté. Celle qui éradique les discours de haine. Celle dont les générations futures parleront pour dire : "Ils ont changé la donne".

C'est pourquoi la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement, organisée par l'UIP en étroite collaboration avec l'ONU et le Parlement autrichien, a porté sur les grands sujets et défis actuels de notre monde, notamment l'autonomisation des jeunes, l'égalité des sexes, l'avenir de la démocratie, le développement durable, les changements climatiques, le passage à des économies inclusives, la science et la technologie, la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent. Deux journées de débats enrichissants ont montré toute la diversité, la vitalité, la mobilisation et le savoir-faire de la communauté parlementaire mondiale. La Conférence a également souligné la nécessité d'un multilatéralisme fort et efficace, qui s'appuie sur une composante parlementaire robuste, au service des populations et de la planète.

Nous devons maintenant profiter de l'impulsion créée par le volet en ligne de la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement, par l'ambitieuse Déclaration finale que nous avons adoptée, par le soutien incomparable de nos partenaires et de nos orateurs invités, pour proposer ce dont le monde a le plus besoin : une mobilisation des parlements en faveur de lendemains meilleurs et d'un avenir plus prospère.

Avant-propos du Président du Conseil national autrichien, M. Wolfgang Sobotka

De toute évidence, 2020 est et restera une année unique en matière de problématiques de portée mondiale. La pandémie de COVID-19 s'apparente à un état d'urgence, non seulement pour nos systèmes de santé mais aussi pour nos économies et la protection sociale de nos citoyens. Cette situation exceptionnelle met également à l'épreuve la démocratie parlementaire et les valeurs sur lesquelles elle est fondée. Les parlements, gardiens de la démocratie et de l'état de droit, ont un rôle clé à jouer pour répondre à ces défis.

Conséquence alarmante de cette pandémie : la propagation accrue des discours de haine, en particulier en ligne. Je suis ainsi très préoccupé par la montée de l'antisémitisme. Les discours de haine et l'antisémitisme sont l'expression d'une dérive antidémocratique et sont en contradiction avec nos sociétés et nos valeurs. Notre rôle de parlementaire est de lutter résolument contre toutes les formes de haine, notamment par le biais de mesures préventives et d'éducation.

Alors que sévit une pandémie sans précédent, la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement, pour sa partie en ligne, nous a donné l'occasion de démontrer la pertinence du parlementarisme et de la coopération multilatérale, sous l'égide de l'UIP, en particulier en temps de crise. Les événements en ligne ne peuvent toutefois pas remplacer les réunions en présentiel, le dialogue direct ou les échanges diplomatiques. C'est pourquoi je me réjouis d'organiser la partie en présentiel de la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement et d'accueillir mes collègues à Vienne en 2021.

Avant-propos du Secrétaire général de l'Union interparlementaire, M. Martin Chungong

La cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement n'a pas ressemblé aux précédentes éditions. Pour la première fois depuis vingt ans qu'elle a lieu, la Conférence s'est déroulée en deux phases : une première partie en ligne, étant donné les circonstances exceptionnelles résultant de la pandémie de COVID-19, et une seconde partie en présentiel, devant se tenir en 2021. Autre nouveauté : la Conférence a été organisée avec un Parlement national, le Conseil national autrichien, représenté par son Président, Wolfgang Sobotka, ainsi qu'avec notre partenaire habituel, l'ONU.

Plus de 115 législateurs de premier plan, venus du monde entier, ont participé à cette conférence. Des centaines d'autres parlementaires, diplomates, scientifiques et représentants d'organisations multilatérales y ont également assisté afin de débattre de la coopération parlementaire internationale et de répondre à la problématique mondiale liée à la COVID-19. Couvrant plusieurs fuseaux horaires, pays et langues, la Conférence en ligne a montré que, plus que jamais, les parlementaires souhaitent se rencontrer, s'entretenir avec des experts, échanger des idées et trouver des solutions communes.

Organisation mondiale des parlements nationaux, l'UIP reste la principale instance de rencontre des parlementaires. Son pouvoir de mobilisation, dans un monde ayant pris ses distances sociales, est aussi important aujourd'hui, si ce n'est plus, qu'il y a 130 ans lorsque les premiers parlementaires de divers pays se sont réunis à Paris.

Le thème général, *Les parlements mobilisés pour un multilatéralisme plus efficace qui apporte la paix et le développement durable aux peuples et à la planète*, a permis aux plus éminents parlementaires de s'interroger sur la crise mondiale actuelle et de s'engager en faveur d'actions à cet égard, notamment pour l'accès aux soins médicaux, les inégalités sociales et économiques grandissantes et l'urgence climatique.

Préalablement à la Conférence des présidents de parlement, l'UIP a également réuni les femmes parlementaires les plus haut placées à l'occasion du treizième Sommet mondial des présidentes de parlement, qui s'est déroulé en ligne, les 17 et 18 août. Des efforts en matière d'égalité des sexes sont nécessaires dans les parlements car 25 pour cent seulement des parlementaires dans le monde sont actuellement des femmes et celles-ci ne représentent que 20 pour cent des présidents de parlement. Le Sommet a tout particulièrement porté sur les changements climatiques, l'autonomisation économique des femmes et la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles. Les participants se sont engagés à agir en faveur de l'égalité des sexes dans tous les secteurs de la vie, en s'appuyant sur le 25^e anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing.

Ce document offre un aperçu des principaux résultats de nos deux conférences des présidents en ligne de cette année. En espérant que la pandémie le permette, nous nous retrouverons en personne à Vienne, en 2021, pour la seconde partie de la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement, qui sera également l'occasion de faire le point sur les avancées réalisées.

La cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement s'est tenue les 19 et 20 août 2020, sous le thème "Les parlements mobilisés pour un multilatéralisme plus efficace qui apporte la paix et le développement durable aux peuples et à la planète". Organisée par l'UIP en partenariat avec le Parlement autrichien et l'ONU, la Conférence a réuni plus de 115 présidents de parlement des quatre coins du monde. La liste des participants est disponible sur le site web de l'UIP, à l'adresse www.ipu.org/file/9572/download.

Le Comité préparatoire de la Conférence (voir sa composition à l'Annexe X) a été mis en place en octobre 2018. Il est constitué de représentants de l'ensemble des groupes géopolitiques en suivant le principe de parité hommes-femmes. Le Comité a dirigé les préparatifs de fond : préparation des rapports sur les thèmes transversaux de la Conférence, rédaction des notes d'orientation pour les réunions-débats et présentation d'un avant-projet de déclaration qui servira de base aux consultations avec l'ensemble des Membres.

La Conférence des présidents de parlement a été précédée par le treizième Sommet des présidentes de parlement, qui s'est tenu les 17 et 18 août. Au programme de ce sommet figuraient les changements climatiques, l'autonomisation économique des femmes et la prévention de la violence contre les femmes et les filles. Les délibérations de ce sommet ont contribué aux résultats de la Conférence des présidents de parlement.

Débat général

S'agissant d'une conférence en ligne, le débat général, sur le thème *Les parlements mobilisés pour un multilatéralisme plus efficace qui apporte la paix et le développement durable aux peuples et à la planète*, a été remplacé par des déclarations écrites des présidents publiées sur le site web de l'UIP (www.ipu.org/fr/event/cinquieme-conference-mondiale-des-presidents-de-parlement) et des vidéos préenregistrées, portant sur les parlements et la pandémie, visibles sur la chaîne YouTube de l'UIP (www.youtube.com/playlist?list=PLLwJpE_EfvM6EnuP1Fiab8nZ7TdmD39rG).

Cérémonie d'inauguration

Les discours d'ouverture ont été prononcés par Wolfgang Sobotka, Président du Conseil national autrichien, António Guterres, Secrétaire général de l'ONU, et Gabriela Cuevas Barron, Présidente de l'UIP (voir, en annexe, le texte intégral de leurs discours).

Gabriela Cuevas, Présidente de l'UIP, a déclaré : "Nous nous réunissons alors qu'une situation de crise et d'opportunité, de désespoir et d'espoir, bouleverse nos vies et dessine un avenir inconnu. Il ne s'agit pas seulement d'une mise à l'épreuve de nos capacités de résistance aux périls actuels. C'est aussi l'occasion de tirer le meilleur parti de notre intelligence, de tracer la voie vers un avenir juste et équitable, durable et prospère, ouvert à tous et bienveillant. Nous pouvons, et nous devons, reconstruire en mieux".

Wolfgang Sobotka, Président du Conseil national autrichien, a fait observer : "Gardiens de la démocratie et de l'état de droit, les parlements ont un rôle clé à jouer pour relever les défis actuels. Il est donc essentiel que nous considérions également la pandémie de COVID-19 comme l'occasion de reconnaître la grande valeur et la force de la démocratie parlementaire".

António Guterres, Secrétaire général de l'ONU, a indiqué : "La rapidité avec laquelle nous sortirons de cette crise dépendra non seulement de la solidarité dont nous ferons preuve aux plans local et national, mais aussi du niveau de coopération des gouvernements, des scientifiques, des entreprises, et bien sûr des parlements, par-delà les frontières et les continents. C'est tout le sens du multilatéralisme. Il ne s'agit pas d'une idéologie mais d'une méthodologie, la meilleure que nous ayons, pour faire face à des défis véritablement mondiaux".

Rapports de conférence

Pour enrichir les débats, les présidents de parlement ont présenté et examiné des rapports de référence portant sur cinq thèmes interdépendants. Ces thèmes étaient les suivants : le développement durable, la représentation des jeunes dans la politique, l'égalité des sexes, la démocratie parlementaire et la science et la technologie (voir les rapports en annexe).

La décennie d'action pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030

Le rapport de conférence *La décennie d'action pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030* résume l'action parlementaire visant à mettre en œuvre les Objectifs de développement durable (ODD). Il dresse la liste des enseignements tirés à la suite des efforts de l'UIP pour mobiliser les parlements sur la mise en œuvre des ODD et insiste sur la nécessité d'un engagement accru au cours de la "Décennie d'action", soit les dix années restantes pour mettre les ODD en œuvre. L'accent est tout particulièrement mis sur l'impact négatif de la pandémie de COVID-19 dans certains domaines liés au développement. Le rapport exhorte néanmoins les parlements à faire de la crise actuelle une opportunité de changement et à se tourner plus résolument vers le développement durable. La coopération parlementaire est considérée comme un vecteur d'action essentiel.

Le rapport traite des points suivants :

- Travaux de l'UIP sur les ODD
- Tableau de bord et enseignements tirés de l'expérience
- Décennie d'action.

Ce document a été présenté par ses rapporteurs : M. C. Leekpai, Président de la Chambre des représentants de Thaïlande et Mme T. Wilhelmsen Trøen, Présidente du Parlement de Norvège.

Renforcer la représentation des jeunes dans la politique et les parlements : passer des paroles aux actes

Le rapport *Renforcer la représentation des jeunes dans la politique et les parlements : passer des paroles aux actes* marque le dixième anniversaire de la résolution de l'UIP sur la représentation des jeunes dans le processus démocratique. Ce rapport fait valoir que, pour la réalisation d'une véritable démocratie, la participation pleine et active des jeunes est nécessaire dans tous les processus démocratiques, à tous les niveaux.

Alors que nos sociétés tentent de relever d'incroyables défis, que ce soit en matière de santé publique ou de changements climatiques, le rapport souligne que, si la participation des jeunes à la vie politique est un droit devant être exercé, c'est aussi l'investissement le plus judicieux que l'on puisse faire pour notre avenir commun.

Le rapport traite des points suivants :

- Tendances et données mondiales en matière de représentation des jeunes dans la vie politique
- Obstacles actuels à la représentation des jeunes
- Évolution du mouvement en faveur des jeunes à l'UIP et mesures de l'UIP pour leur autonomisation
- Propositions concrètes en faveur d'une meilleure autonomisation des jeunes.

Ce document a été présenté par ses rapporteurs : M. S. Chenine, Président de l'Assemblée populaire nationale d'Algérie, Mme F. Zainal, Présidente du Conseil des représentants du Royaume de Bahreïn et Lord Fakafanua, Président de l'Assemblée législative des Tonga.

Faire de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles une réalité : bonnes pratiques et engagements parlementaires

Le rapport de conférence *Faire de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles une réalité : bonnes pratiques et engagements parlementaires* souligne les avancées, les défis existants et nouveaux ainsi que les bonnes pratiques en matière d'égalité des sexes. Il appelle à renouveler l'engagement en faveur de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, de la résolution 1325 du Conseil de sécurité et de l'Objectif de développement durable n° 5. Dans cette perspective, il propose des domaines clés d'action pour les parlements et les parlementaires afin d'accélérer les processus d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et des filles.

Le rapport traite des points suivants :

- Élimination de toute discrimination dans la législation
- Participation égale des hommes et des femmes au parlement
- Élimination de la violence à l'encontre des femmes et des filles, en mettant tout particulièrement l'accent sur la violence à l'égard des femmes parlementaires.

Le rapport a été présenté par ses rapporteurs : M. K. Lusaka, Président du Sénat du Kenya, Mme D. Mukabalisa, Présidente de la Chambre des députés du Rwanda et Mme S. Sharmin Chaudhury, Présidente du Parlement du Bangladesh.

La démocratie et l'évolution du rôle du parlement au XXI^e siècle

Le rapport de conférence *La démocratie et l'évolution du rôle du parlement au XXI^e siècle* propose certaines évolutions au rôle que joue le parlement dans la démocratie, en mettant tout particulièrement l'accent sur la réponse des parlements à la pandémie de COVID-19. Alors que nous entrons dans la troisième décennie du XXI^e siècle, les parlements doivent absolument réaffirmer leur identité, car les transformations sociétales mondiales induisent une nouvelle réalité internationale.

Le rapport traite des points suivants :

- Les relations entre le parlement et le peuple
- Le parlement et le nouvel environnement technologique
- La participation du public aux travaux du parlement
- Le parlement et la politique internationale.

Le rapport a été présenté par M. D. Syllouris, Président de la Chambre des représentants de Chypre et Mme R.A. Kadaga, Présidente du Parlement d'Ouganda.

Science, technologie et éthique : nouveaux enjeux et besoin de solutions urgentes

Le rapport de conférence *Science, technologie et éthique : nouveaux enjeux et besoin de solutions urgentes* expose certains des principaux défis auxquels les parlementaires devront répondre en matière de science et de technologie, en particulier dans le contexte de la pandémie de COVID-19. La mondialisation implique une plus grande coordination de la part des parlements afin de proposer des solutions aux problèmes mondiaux en lien avec la science et la technologie.

Le rapport traite des points suivants :

- Éthique et limites de la recherche scientifique.
- Science, technologie et éthique dans la prévention des conflits et le traitement des crises.
- Usage éthique d'Internet en vue de prévenir les violations des droits de l'homme et les troubles sociaux.
- Intelligence artificielle : conditions aux limites pour un développement éthique.
- Quatrième révolution industrielle : comment la rendre inclusive.

Le rapport a été présenté par M. Y. Levin, Président du Parlement d'Israël, et Mme A. Santo, Présidente de la Chambre des conseillers du Japon.

Ouvrir la voie

Débat interactif sur la santé, le climat et l'économie

Trois experts de renom ont participé à ce débat interactif : Mme S. Gilbert, professeure de vaccinologie à l'Université d'Oxford, Mme P. Koundouri, professeure à l'Université d'économie et de commerce d'Athènes et Présidente élue de l'Association européenne des économistes de l'environnement et des ressources, ainsi que M. J. Sachs, Directeur du Centre pour le développement durable et professeur à l'Université de Columbia, Directeur du Réseau des Nations Unies des solutions pour le développement durable.

Le débat interactif a porté sur les mesures concrètes pouvant être prises par les parlements dans les secteurs de la santé, du climat et de l'économie, d'après les données disponibles et l'état de la science. Les engagements internationaux doivent être traduits en réalités nationales par le biais d'approches spécifiques à chaque pays. Pour avancer, il convient d'appliquer une approche descendante de la part des parlements et une approche ascendante de la part des citoyens (représentés par les parlementaires) et d'autres acteurs.

En ce qui concerne la pandémie actuelle de COVID-19, les participants ont souligné la nécessité de mettre en œuvre rapidement des mesures de santé publique et de les maintenir. Ces mesures comprennent : l'identification des zones de transmission du virus ; l'utilisation efficace et appropriée des équipements de protection individuelle ; et l'application de mesures de distanciation sociale et la modification des habitudes. La communauté de la recherche médicale teste l'efficacité de médicaments dans le cadre d'essais cliniques. La mise au point de vaccins prend du temps, mais les technologies disponibles permettent de réduire considérablement les délais de développement. Il faut trouver, produire et tester des vaccins spécifiques à la maladie et déterminer leur efficacité. Pour évaluer l'efficacité d'un vaccin, il faut répondre aux questions suivantes : Le vaccin protège-t-il ? Préviend-il la maladie et la transmission ou permet-il de les réduire ? Est-il efficace chez les personnes âgées ? Et pour combien de temps protège-t-il ? Ce n'est qu'après avoir répondu à ces questions que l'on pourra décider comment utiliser le vaccin pour en tirer le plus grand bénéfice. En ce qui concerne les mesures de santé publique visant à répondre à la pandémie de COVID-19, il a été demandé aux parlements de se mobiliser autour de trois axes : renforcer et mettre en œuvre les mesures de santé publique, soutenir le système de santé, ses professionnels et la recherche scientifique, et prévoir le lancement d'un vaccin. Les gouvernements doivent également rendre des comptes en matière de santé publique et de réponse humanitaire à la pandémie.

Compte tenu de l'urgence climatique, il est urgent de limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C, seuil au-delà duquel le risque de phénomènes météorologiques extrêmes et de pauvreté augmentera sensiblement pour des centaines de millions de personnes. Si l'on veut atteindre les Objectifs de développement durable (ODD), il faut : identifier et promouvoir des solutions technologiques et des orientations politiques qui permettent d'atténuer les changements climatiques et de s'y adapter ; fournir des recommandations stratégiques et mobiliser des experts afin de poursuivre la mise en œuvre du pacte vert pour l'Europe ; faire appel à des spécialistes pour redéfinir les politiques relatives aux projets d'approvisionnement en énergie propre et d'adaptation aux aléas climatiques dans les domaines de l'économie, de l'industrie, de la production et de la consommation, des grandes infrastructures, des transports, de l'alimentation et de l'agriculture, de la construction, de la fiscalité et des prestations sociales ; et mobiliser les parties prenantes en vue de garantir l'engagement et le soutien en faveur de ces politiques au niveau local. En outre, la législation sur le climat doit : comprendre des mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 ; prévoir d'autres mesures pour atteindre la neutralité climatique d'ici 2050 ; déterminer les mécanismes d'évaluation à mettre en œuvre jusqu'en 2050 ; et identifier les mécanismes financiers nécessaires pour atteindre la neutralité climatique. Il convient d'établir un cadre global qui reconnaisse les liens entre l'eau, l'énergie, la sécurité alimentaire et la biodiversité.

Essayer de résoudre chaque nouvelle crise sans changer de modèle ne peut pas déboucher sur des solutions socio-économiques durables et solides. Il faut modifier en profondeur les systèmes économiques, sociaux et financiers, de manière à renforcer la résilience sociale, économique,

sanitaire et environnementale. Il faut aussi s'appuyer sur les données scientifiques pour concevoir des économies à même d'atténuer les menaces posées par les changements climatiques, la perte de biodiversité et les pandémies.

De plus, la pandémie actuelle a des effets préjudiciables sur les droits fondamentaux. Si tous les efforts à moyen terme sont tournés vers la mise au point d'un vaccin, ce qui constituerait un tournant décisif, les responsables politiques commencent à penser sur le long terme et à considérer l'environnement comme un droit fondamental de l'homme.

La crise actuelle met au jour les manquements des pouvoirs publics et la faible solidarité mondiale. Les gouvernements doivent prendre en compte les données scientifiques et tout faire pour agir au service des citoyens. Mais cela ne veut pas dire qu'il faut ignorer les responsabilités individuelles. Les gouvernements doivent trouver les moyens de financer la santé publique et l'aide humanitaire, ainsi que des solutions au problème de la faim qui ne cesse de s'étendre. Les allègements de dette permettraient de lutter contre les inégalités croissantes et la fracture numérique. L'Europe fait figure d'exemple concernant le type d'approche et de coopération régionale qui doit être adopté au niveau mondial. Les parlements doivent comprendre que la pandémie aura un impact négatif à long terme, et doivent donc veiller à ce que l'exécutif agisse au service des citoyens.

Les parlements sont mis au défi d'user pleinement de leurs pouvoirs et de préparer suffisamment tôt l'après-pandémie. Les experts ont exhorté les législateurs à demander à l'exécutif de rendre compte de son action concernant la réponse sanitaire et économique face à la pandémie. Ils les ont aussi invités à prendre en compte les données scientifiques et à dégager davantage de crédits pour renforcer la santé publique, soutenir les professionnels de santé et verdir la recherche. Plusieurs présidents de parlement ont appelé à la réduction des émissions et à l'instauration d'économies à bilan carbone neutre. Ils ont souligné que les parlements ont le pouvoir et le devoir de traduire en droit interne et dans les politiques nationales les principaux engagements internationaux, comme l'Accord de Paris sur le climat et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Pour reconstruire en mieux, les orateurs invités et les présidents de parlement ont souligné l'importance des enseignements tirés de la pandémie et ont évoqué des points clés interdépendants, comme la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté, les politiques sensibles au genre, les économies plus respectueuses de l'environnement, l'aide au développement, les allègements de dette, le numérique ainsi que l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci. Les présidents se sont clairement déclarés favorables à l'élaboration de politiques et de lois fondées sur les faits, et à l'affectation des ressources en fonction des données scientifiques, dans le cadre de la solidarité régionale et mondiale.

Rapport de réunion-débat

Intensifier l'action parlementaire pour répondre à l'urgence climatique

La réunion a commencé par les interventions des présidents responsables de la réunion-débat : M. C. Litardo Caicedo (Président de l'Assemblée nationale de l'Équateur), Mme R. Suñé Pascuet (Présidente du Conseil général d'Andorre) et M. H. Kabadi (Président de l'Assemblée nationale du Tchad). Mme Y. Kakabadse (ancienne Présidente du Fonds mondial pour la nature (WWF) et de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)) et M. L.A. de Alba (Envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU pour le Sommet sur le climat de 2019) ont participé en qualité d'experts.

Les personnes suivantes ont également pris la parole (en ligne) : M. M. Nasheed (Président du Majlis du Peuple des Maldives), M. H. Stöckli (Président du Conseil des États de Suisse), Mme Nguyễn Thị Kim Ngân (Présidente de l'Assemblée nationale du Viet Nam), M. F. Etgen (Président de la Chambre des députés du Luxembourg) et Mme A. Vehviläinen (Présidente du Parlement de Finlande).

Les pays ont réaffirmé leur volonté de lutter contre les changements climatiques, de se conformer à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à l'Accord de Paris, notamment pour que l'élévation de la température moyenne de la planète reste en deçà du seuil des 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels. Le rôle clé des parlements et des parlementaires en matière de suivi de la mise en application de l'Accord de Paris a été débattu, en particulier s'agissant des contributions déterminées au niveau national (CDN). L'importance des parlementaires pour garantir la transparence de l'action sur les changements climatiques a été soulignée.

Ce débat a permis de faire valoir que les changements climatiques ne représentaient pas seulement un problème environnemental mais qu'il s'agissait également d'une question sociale et économique. L'appauvrissement de la biodiversité, l'insécurité alimentaire et le manque d'eau, thèmes étroitement liés aux changements climatiques, pouvaient avoir de lourdes conséquences sociales et économiques ainsi qu'un impact important sur la santé des populations. La pandémie de COVID-19 aggravait de nombreux problèmes sociaux et économiques déjà présents du fait des changements climatiques et elle mettait à l'épreuve la résilience de la société. Si des avancées avaient été réalisées ces dernières années en matière de changements climatiques, la pandémie actuelle détournait l'attention vers les questions de reprise économique. Il était à craindre que la lutte contre les changements climatiques soit mise à l'écart alors que le monde entier était aux prises avec l'onde de choc économique provoquée par la pandémie.

En dépit des graves problèmes créés par la COVID-19, les efforts de reprise étaient l'occasion de se tourner vers un nouveau modèle de développement économique et social en lien étroit avec l'action pour le climat. Les choix en matière de politique nationale de développement devaient être en meilleure adéquation avec les priorités liées aux changements climatiques. Il fallait notamment redoubler d'efforts pour identifier et prendre en considération les synergies existant entre les Objectifs de développement durable des Nations Unies et l'Accord de Paris, en particulier les CDN, en vue de mettre conjointement en application ces accords internationaux. Les changements climatiques avaient des conséquences contrastées selon les sociétés dans le monde et au sein de celles-ci. L'action pour le climat devait donc être considérée non seulement comme une lutte pour préserver l'environnement mais aussi pour réduire les inégalités et les injustices sociales.

Les parlements dans le monde pourraient profiter de la sortie de crise après la COVID-19 pour passer à des trajectoires de développement plus durables et adopter des modèles économiques plus résilients et respectueux de l'environnement, susceptibles de réduire les émissions carbonées et de protéger l'environnement. Une telle transition entraînerait une évolution importante des modèles de production et de consommation ainsi que la mise en œuvre d'un type de croissance écologique, comme par exemple l'économie circulaire qui permettait une moindre utilisation des ressources et une réduction des déchets. Des politiques sociales protégeant les plus vulnérables et les groupes à risque devaient être simultanément adoptées. Le passage à des modèles économiques et sociaux plus durables pouvait également apporter la prospérité en créant des millions d'emplois et en contribuant à l'émergence d'économies plus inclusives.

Les parlements ont un rôle clé à jouer en matière de transition vers des modèles plus durables de développement. Les parlementaires disposaient de pouvoirs législatif, budgétaire et de contrôle essentiels pour répondre à la crise climatique et assurer une reprise durable après la pandémie de COVID-19. Ils doivent continuer d'agir fermement, par le biais de leurs fonctions législatives, afin que la lutte contre les changements climatiques soit intégrée à la législation. Il faut aussi que les parlementaires réfléchissent à leur rôle en matière d'accès au financement de l'action climatique, par exemple au Fonds vert pour le climat, et qu'ils allouent des budgets appropriés et suffisants aux activités en lien avec les changements climatiques. En outre, ils doivent garder à l'esprit leurs fonctions de représentants des populations afin de s'assurer que les besoins de leurs électeurs, notamment des groupes les plus à risque, sont pris en compte dans le contexte des changements climatiques.

Plusieurs actions concrètes pouvant être menées par les parlements ont été évoquées pendant le débat. Certains pays avaient déjà pris en compte les changements climatiques dans leur plan de reprise et avaient alloué des budgets publics à l'action pour le climat afin de financer la sortie de crise après la COVID-19. D'autres pays avaient commencé à évaluer l'impact climatique et environnemental de chaque loi et avaient lancé une action législative en matière de normes de production durable, de gestion responsable des déchets, de recyclage, d'accès à l'eau potable et de transport durable. Il était vivement demandé aux parlements d'agir en matière de réduction des émissions carbonées afin de mettre en place des plans "zéro émission de carbone" permettant de définir des trajectoires économiques plus respectueuses de l'environnement. Les retombées économiques découlant d'une réduction des émissions carbonées permettraient d'élargir le marché des énergies renouvelables et de créer des emplois. Certains pays s'étaient déjà engagés dans une démarche de neutralité carbone pour les 15 prochaines années, objectif considéré ambitieux mais néanmoins important.

Le débat a souvent préconisé une collaboration nationale et internationale dans la lutte contre les changements climatiques. Une approche commune entre partenaires multiples aux plans local, national et mondial, avec la participation d'acteurs du secteur privé et de la société civile, sous-tendait l'efficacité de l'action pour le climat. Une collaboration accrue entre les parlements et les gouvernements s'avérait nécessaire, ainsi qu'entre les parlements eux-mêmes.

L'UIP pouvait jouer un rôle essentiel dans cette démarche et soutenir les pays dans leur démarche de mise en œuvre du *Plan d'action parlementaire sur les changements climatiques*, tout en tenant compte des divers niveaux de développement et des besoins des différents pays. Des propositions ont été faites pour créer des espaces d'échange parlementaire, notamment une plateforme régionale en ligne permettant un partage des avancées législatives relatives aux changements climatiques et un système de suivi de la mise en œuvre des actions sur les changements climatiques. La coopération multilatérale et internationale était essentielle pour limiter et réduire l'impact des changements climatiques. Les pays développés pouvaient soutenir les pays en développement dans cette lutte commune, tout en s'assurant qu'ils se conforment aux engagements internationaux sur les changements climatiques stipulés par l'Accord de Paris.

Rapport de réunion-débat

Mobilité humaine en quête d'une vie meilleure : défis, opportunités et solutions

La réunion a commencé par les interventions des présidents responsables de la réunion-débat : Mme Laura Rojas (Présidente de la Chambre des députés du Mexique), M. Mustafa Şentop (Président de la Grande Assemblée nationale de Turquie) et Mme Zinaida Greceanii (Présidente du Parlement de la République de Moldova). Mme Gillian Triggs (Haute-Commissaire assistante chargée de la protection au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, HCR) et M. Gilles Carbonnier (Vice-Président du Comité international de la Croix-Rouge, CICR) ont participé en qualité d'experts.

Les personnes suivantes ont pris la parole (en ligne) : Mme Isabelle Moret (Présidente du Conseil national de Suisse), M. Rached Kheriji Ghannouchi (Président de l'Assemblée des représentants du peuple de Tunisie), M. Habib El Malki (Président de la Chambre des représentants du Maroc), M. Moustapha Niasse (Président de l'Assemblée nationale du Sénégal) et M. Delfim Neves (Président de l'Assemblée nationale de Sao Tomé-et-Principe).

Cette réunion-débat a coïncidé avec la Journée mondiale de l'aide humanitaire. Il a été vivement recommandé, par les parlements eux-mêmes et par les partenaires clés de l'UIP dans le domaine humanitaire, de ne pas uniquement considérer la question des migrations sous l'angle de la sécurité et des intérêts nationaux mais de réfléchir à son aspect humanitaire : protéger la vie et la dignité des migrants, faire preuve de solidarité, reconnaître qu'aucun pays ne pouvait, seul, répondre aux défis posés par la mobilité humaine et œuvrer en faveur de la paix.

Alors que le nombre de femmes, d'hommes, de filles et de garçons contraints de se déplacer s'accroît, la réunion a débuté en soulignant que la mobilité humaine en quête d'une vie meilleure avait toujours existé et faisait partie de la vie.

Pour autant, abandonner son domicile n'était jamais facile. Les migrations restaient un phénomène complexe et multidimensionnel. Pour beaucoup, passer les frontières était parfois la seule option possible. Beaucoup n'avaient même pas le choix. En outre, le périple vers un nouveau pays était devenu plus dur, plus dangereux et nombreux étaient les migrants victimes d'enlèvement, de violence et d'extorsion, sans parler de ceux qui perdaient la vie. La détresse des femmes et des enfants, souvent plus vulnérables à l'exploitation et à la violence, a également été soulignée.

La pandémie de COVID-19 était venue exacerber ces problèmes en compliquant et en limitant la mobilité. Souvent, des personnes déjà placées dans des situations vulnérables se retrouvaient sans accès aux services de base ou aux installations sanitaires, sans même pouvoir bénéficier de soins médicaux.

De plus, la crise de COVID-19 avait eu une incidence discriminatoire sur les femmes et les enfants en particulier, avec un taux supérieur de violences sexistes dans le monde.

Ces éléments appelaient à renforcer la coopération entre les pays (qu'il s'agisse des pays d'origine, de transit ou de destination) et au sein des pays eux-mêmes, de manière à garantir le respect de l'état de droit et des droits des hommes et des femmes contraints de se déplacer.

À cet égard, il était essentiel que les parlements redoublent d'efforts pour mettre en œuvre les Pactes mondiaux sur les migrations et les réfugiés et qu'ils créent des structures de contrôle pour les travaux du gouvernement dans ces domaines. Ces deux mécanismes mondiaux demandaient une coordination accrue entre les pays et les acteurs concernés. En particulier, l'objectif global du Pacte mondial sur les réfugiés était de soulager les communautés d'accueil, d'accroître l'autosuffisance des réfugiés et le soutien qui leur était apporté. Personne ne pouvait, seul, atteindre cet objectif et une plus grande coopération était nécessaire pour garantir la dignité des demandeurs d'asile et des réfugiés et, en fin de compte, leur retour chez eux en toute sécurité.

S'attaquer aux véritables causes des migrations forcées a été classé au rang de priorité. Pour ce faire, il fallait notamment s'engager, par le biais d'investissements et d'un soutien spécifique, en faveur de meilleures conditions de vie, dans les pays d'origine, de la prévention et de la résolution des conflits.

La mise en place de voies migratoires légales se traduirait en outre par une meilleure sécurité et un plus grand respect des droits des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés. Cela permettrait également une gestion plus efficace des flux migratoires et une meilleure inclusion des migrants dans les pays d'accueil, grâce à des mesures et des politiques d'intégration proactives.

La réunion s'est achevée en rappelant le rôle et les responsabilités des parlements en matière de respect des droits et de la dignité des migrants et des réfugiés, en particulier dans un contexte de risque sanitaire accru et de crise économique majeure à venir. Il était crucial que les parlements définissent un cadre juridique susceptible de faciliter et de promouvoir une mobilité humaine sûre et le respect des droits des personnes qui se déplaçaient, qu'il s'agisse de migrants, de demandeurs d'asile ou de réfugiés. Il fallait, pour cela, renforcer la coopération au sein des parlements et entre ceux-ci. Il a également été demandé aux parlements et aux parlementaires de montrer l'exemple en œuvrant pour des sociétés solidaires et pacifiques dans lesquelles tout le monde puisse trouver sa place.

Rapport de réunion-débat

Améliorer la gouvernance en comblant l'écart entre les parlements et le peuple

La réunion a commencé par les interventions des présidents responsables de la réunion-débat : M. J.A. Bruijn (Président du Sénat des Pays-Bas) et Mme P. Maharani (Présidente de la Chambre des représentants d'Indonésie). Mme P. Mlambo-Ngcuka (Directrice exécutive d'ONU Femmes) et M. F. Hochschild-Drummond (Conseiller spécial du Secrétaire général pour les préparatifs de la célébration du 75^e anniversaire de l'Organisation des Nations Unies) ont participé en qualité d'experts.

Les personnes suivantes ont pris la parole (en ligne) : M. A. Norlén (Président du Parlement de Suède), M. A. Rota (Président de la Chambre des communes du Canada), M. O. Birla (Président de la Chambre du peuple d'Inde), Mme I. Murniece (Présidente du Parlement de Lettonie), M. J. Guaidó (Président de l'Assemblée nationale de la République bolivarienne du Venezuela), Mme T. Narbaeva (Présidente du Sénat d'Ouzbékistan) et M. I. Zorčič (Président de l'Assemblée nationale de Slovénie).

Les participants ont noté que l'une des principales préoccupations des parlementaires était de conserver la confiance des populations. Les gens comptaient sur le parlement pour résoudre leurs problèmes et améliorer leurs conditions de vie. S'ils sentaient que le parlement n'était pas en mesure de défendre leurs intérêts, ils perdaient alors confiance dans leurs institutions.

Alors que la pandémie de COVID-19 sévissait, les attentes des populations envers leur parlement allaient certainement s'accroître. Avec la montée des inquiétudes dans la société et les pressions économiques qui s'accroissaient, le parlement devait montrer à la population qu'il continuait de travailler pour elle.

La pandémie était une véritable épreuve pour ceux qui étaient touchés : les personnes décédées et leurs proches, ceux qui luttait contre cette crise, ceux qui perdaient leurs revenus et les entreprises qui faisaient faillite, sans oublier les restrictions de liberté imposées à tout le monde. Cette crise était sans précédent dans l'histoire récente.

Les mesures prises pour arrêter la propagation du virus avaient eu un énorme impact sur la société et des décisions délicates devaient encore être prises. La meilleure approche pour lutter contre cette pandémie avait été âprement débattue, que ce soit dans les parlements ou dans la société, puisque les choix qui s'étaient faits influaient directement sur les droits des peuples. Il était de la plus haute importance que les parlements examinent les nouvelles mesures proposées par les gouvernements et répondent convenablement aux préoccupations de la société.

Il a été proposé, par exemple, d'accélérer les travaux des parlements pour l'élaboration des lois susceptibles de protéger les gens de la pandémie, que ce soit dans les secteurs de la santé, de l'économie ou même dans la vie sociale.

Les parlements avaient démontré leur résilience en reprenant rapidement leurs activités, notamment en organisant des réunions à distance, en adaptant les salles de réunions parlementaires et en adoptant des méthodes de travail hybrides, en face à face et en ligne.

Chaque parlement devait encourager le public à participer à son fonctionnement afin d'améliorer la gouvernance et le contrôle parlementaires. Les technologies de l'information permettaient aux parlements de travailler différemment et de rester constamment en prise avec le public.

Les parlements développaient de nouvelles méthodes pour mobiliser le public, par exemple un mécanisme en ligne permettant de participer à l'élaboration des projets de lois proposés par le parlement ou un parlementaire. Des experts, des universitaires, des cercles de réflexion et des organisations de la société civile pouvaient prendre part à ce processus.

Plus globalement, les intervenants ont souligné l'importance de l'éducation. L'éducation sur le système de gouvernement de chaque pays était un outil essentiel pour parvenir à combler l'écart entre le parlement et le peuple. Les enseignants jouaient, en particulier, un rôle crucial, non seulement en expliquant aux jeunes ce qu'est la démocratie parlementaire, mais aussi en les aidant à devenir des citoyens impliqués.

Maintenant, plus que jamais, l'esprit de la Déclaration universelle sur la démocratie de 1997 de l'UIP devait prévaloir. En tant que système politique, la démocratie était le seul ayant la capacité de s'autocorriger. Si, dans notre action de parlementaires, nous ne laissions pas nos électeurs corriger nos positions, nous ne pourrions pas combler l'écart entre le parlement et le peuple.

Rapport de réunion-débat

Mettre en place des économies inclusives et durables qui permettent d'assurer le bien-être et la justice pour tous

La réunion a commencé par les interventions des présidents responsables de la réunion-débat : Mme G. Cuevas Barron (Présidente de l'UIP) et M. J. Mudenda (Président de l'Assemblée nationale du Zimbabwe). Mme A. Alisjahbana (Secrétaire générale adjointe de l'ONU et Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique) et M. A. Nuwagaba (Professeur à l'université de Makerere, Ouganda) ont participé en qualité d'experts.

Les personnes suivantes ont pris la parole (en ligne) : M. Z. Gombojav (Président du Grand Khoural de l'État de Mongolie), M. P. Wichitcholchai (Président du Sénat de Thaïlande), M. S. Phokeer (Président de l'Assemblée nationale de Maurice), M. A.D. Camara (Président de l'Assemblée nationale de Guinée), M. M.S. Sanjrani (Président du Sénat du Pakistan) et M. P. Katjavivi (Président de l'Assemblée nationale de Namibie). M. J. Pizarro (Président du Parlement de l'Amérique latine et des Caraïbes) a soumis des remarques écrites.

Avec en toile de fond la récession mondiale et la crise sanitaire suscitées par la pandémie de COVID-19, le débat a porté un regard critique sur le modèle économique actuel non durable, centré sur la croissance, ainsi que sur les facteurs d'inégalité et d'exclusion dans les pays développés ou en développement.

En mettant en évidence des dysfonctionnements déjà présents dans le système, la pandémie de COVID-19 appelait à une redéfinition à tous les niveaux des politiques économiques, sociales et environnementales. La situation paradoxale que nous connaissons, dans laquelle 20 pour cent de la population mondiale consomme 75 pour cent des ressources de la planète, illustre parfaitement les nombreux déséquilibres auxquels il fallait répondre.

La clé de ce renouveau tant attendu était une réforme des modèles actuels de consommation et de production, qui exerçaient trop de contraintes sur notre planète, sans rendre la vie forcément meilleure. L'économie mondiale ne pouvait pas croître indéfiniment de manière exponentielle. Bien qu'il ait été essentiel d'assurer de bonnes conditions de vie aux populations, en particulier avec l'omniprésence du chômage, l'environnement ne devait pas être oublié puisque c'est sur lui que reposait toute l'activité économique.

Les modèles économiques circulaires et solidaires, déjà appliqués par certains pays, représentaient l'avenir. Pour "reconstruire en mieux", des investissements massifs étaient nécessaires dans des infrastructures et des industries respectueuses de l'environnement ainsi que dans des innovations en matière de création d'emplois et de soutien financier (par ex. le revenu universel). Les actions permettant de décarboner l'économie devaient être hiérarchisées. En bref, une Nouvelle donne écologique, de l'ampleur du Plan Marshall au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, devait être mise en œuvre dans chaque pays.

Il était clair que la création d'une économie plus inclusive nécessiterait une autre politique fiscale permettant de générer ou redistribuer les revenus. Les parlements devaient exercer un contrôle budgétaire strict visant à une meilleure répartition de l'impôt, plus en adéquation avec les revenus des contribuables, et devaient s'assurer que des fonds appropriés étaient attribués en priorité aux plus vulnérables. Le fait que certains pays en développement dépensaient plus pour la défense que pour la santé ou l'éducation illustrait bien la manière dont les gouvernements ignoraient les priorités des populations. Pour les gens, il fallait davantage de relance économique et d'investissements publics dans le secteur de la santé et pour le soutien financier, éventuellement au moyen de versements directs en espèces aux ménages.

Toutes ces réformes reposaient en dernière analyse sur une bonne gouvernance. Si les institutions étaient défaillantes, ne représentaient pas tous les intérêts et les groupes et qu'elles étaient gangrenées par la corruption, les effets des politiques seraient alors désastreux. Il s'ensuivrait des

troubles, des conflits sociaux et l'environnement économique serait jugé mauvais par les investisseurs, ce qui conduirait à une stagnation économique, voire à une récession. Les pays en développement devaient notamment s'intéresser davantage à la bonne marche de leurs institutions de gouvernance en vue de stimuler les ressources humaines et en capitaux déjà existantes. La priorité devait être accordée aux pratiques de développement endogène orientées vers l'autosuffisance. L'aide de pays étrangers ou d'autres types d'interventions externes n'étaient pas la panacée et ne pouvaient se substituer aux solutions locales.

Outre les réformes nationales, des changements devaient être apportés, selon le principe de solidarité, à toute l'architecture économique et financière internationale. Les pays en développement restaient sous-représentés dans les conseils de l'Organisation mondiale du commerce, du Fonds monétaire international et d'autres organisations multilatérales chargées de la gouvernance économique mondiale. Une mondialisation plus inclusive était nécessaire pour mieux répondre aux vrais besoins des populations et aux intérêts des pays en développement.

Les parlements devaient prendre davantage l'initiative et influencer sur les changements qu'attendaient les populations. Ils devaient donc être plus inclusifs grâce à des processus multipartites plus ouverts et à des structures et des politiques mieux ciblées (par exemple une commission spécifique à la jeunesse, une commission sur l'égalité hommes-femmes). Pour résumer, les lois comme les budgets devaient se tourner plus explicitement vers le bien commun.

Rapport de réunion spéciale

Lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent : le point de vue des victimes

La réunion s'est ouverte sur le témoignage de M. I. Alhaji Buba, jeune victime du terrorisme, fondateur de l'organisation *Youth Coalition Against Terrorism* (YOCAT). Son intervention a été suivie par les présentations des présidents responsables de la réunion : M. W. Sobotka (Président du Conseil national d'Autriche), Mme B. Argimón (Présidente de l'Assemblée générale et du Sénat d'Uruguay) et M. R. Lopatka (parlementaire autrichien, Président du Groupe consultatif de haut niveau de l'UIP sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent). Les personnes suivantes ont participé en qualité d'experts : Mme G. Fathi Waly (Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Vienne (ONUUV), Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)) et M. V. Voronkov (Secrétaire général adjoint du Bureau des Nations Unies de lutte contre le terrorisme (BLT)).

Les personnes suivantes ont pris la parole (en ligne) : M. A. Alsaleh (Président du Conseil consultatif de Bahreïn), M. M.B. Ghalibaf (Président du Parlement islamique d'Iran), M. A. Qaiser (Président de l'Assemblée nationale du Pakistan), M. A. Mirzoyan (Président de l'Assemblée nationale d'Arménie) et M. A. Farrugia (Président de la Chambre des représentants de Malte).

Comme prévu la veille de la Journée internationale du souvenir en hommage aux victimes du terrorisme, cette réunion spéciale était particulièrement consacrée au point de vue des victimes et au soutien que les parlementaires pouvaient leur apporter. Elle a débuté par le témoignage de M. I. Alhaji Buba, victime nigériane de Boko Haram et fondateur de YOCAT, coalition basée sur le volontariat de plus de 600 jeunes, proposant des services de conseil aux victimes du terrorisme, un enseignement permettant de lutter contre les idéologies radicales ainsi que des formations pour les jeunes nigériens au chômage.

M. I. Alhaji Buba, les présidents et les experts ont tous souligné que les besoins des victimes n'étaient toujours pas pris en compte. Ceux-ci comprenaient : la protection juridique, l'éducation, l'aide financière, les programmes visant à améliorer les moyens d'existence ainsi que le soutien psychologique et les soins médicaux, en particulier pour ceux qui vivent dans les conditions insalubres et surpeuplées des camps de personnes déplacées. La pandémie de COVID-19 avait également engendré son lot de traumatismes, de sensations d'isolement et d'invisibilité, et de stress pour les victimes. Les services avaient fonctionné au ralenti ou avaient été suspendus, et les fonds avaient été réorientés. La promotion, la protection et le respect des droits de l'homme des victimes restaient des facteurs cruciaux : si l'on ne répondait pas aux besoins des victimes, on fragilisait leur résilience et sapait la viabilité et le caractère inclusif des communautés.

Il était essentiel d'écouter et de diffuser le point de vue des victimes si l'on voulait définir des mesures appropriées pour les soutenir. Les parlementaires présents ont confirmé qu'ils étaient prêts à agir dans ce sens. Le point de vue des victimes représentait un outil important pour contrer le discours des terroristes, il était crédible et fédérait les communautés contre la violence. En partageant leurs expériences et en faisant connaître le coût humain des actes terroristes, les victimes faisaient voler en éclats les discours des terroristes et les justifications de la violence. Dans sa publication en date du 21 août, l'ONUDC avait rendu hommage aux victimes qui choisissaient de porter ce message. Cette publication proposait des approches stratégiques pour aider les victimes à témoigner et à s'engager dans la société au sens large afin de contribuer à la paix.

Une assistance devait être fournie aux parlements et aux gouvernements pour qu'ils traduisent les résolutions internationales dans leur législation nationale et dans des actions concrètes permettant de réduire les importantes disparités entre les approches nationales de soutien aux victimes. Ces différences étaient un obstacle à la reconnaissance mondiale des droits des victimes et à la mise en œuvre nationale efficace des engagements internationaux.

Avec leur Programme conjoint sur la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent, l'UIP, l'ONUDC et le BLT soutenaient la préparation des dispositions juridiques recommandées relatives aux victimes, d'après des principes internationaux qui pouvaient être aisément adaptés aux contextes nationaux. Des dispositions seraient publiées en 2021. L'un des principaux objectifs du Programme conjoint était de stimuler les efforts visant à réduire l'écart entre les paroles et les actes, en reconnaissant tout particulièrement le rôle des parlementaires en tant que représentants du peuple. Les pays devaient donner suite aux résolutions internationales et s'assurer que leur législation de soutien aux victimes existait et était mise en œuvre. Le rôle des parlements dépassait le simple travail législatif. Ils avaient une fonction importante à assumer pour allouer des budgets et des ressources, et développer des stratégies et des mesures permettant aux gouvernements de soutenir les victimes de manière adéquate, tout en accordant une attention particulière aux femmes et aux enfants.

Au cours de ce débat, des points importants concernant la lutte contre le terrorisme dans son ensemble ont également été soulevés. Les participants se sont déclarés déterminés à lutter contre le terrorisme et à se conformer à la Stratégie antiterroriste mondiale de l'ONU. Les parlements devaient redoubler d'efforts pour mettre en œuvre cette Stratégie et continuer de miser sur la coopération internationale et le multilatéralisme, ces points étant d'une importance cruciale dans la lutte contre le terrorisme. Il était essentiel de dissocier la religion de la violence et de la terreur, et de contrer les discours terroristes en encourageant les valeurs de tolérance, de coexistence et de respect de toutes les religions. L'éducation représentait également un facteur clé dans les efforts de lutte contre les discours terroristes, de haine et pour la prévention de l'extrémisme violent.

La question du financement du terrorisme par le blanchiment d'argent figurait également en bonne place dans les déclarations des orateurs. Les parlements avaient un rôle important à jouer en matière de lutte contre ce phénomène en adoptant une législation pertinente. Avec l'évolution de la lutte contre le blanchiment, les délinquants recouraient à de nouvelles méthodes pour transformer les revenus des activités criminelles en fonds légitimes, notamment par l'exploitation des failles du commerce transfrontalier. Un partage efficace des informations, un meilleur contrôle des instruments financiers et une transparence accrue étaient d'une importance cruciale pour lutter contre le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent.

Adoption de la Déclaration et remarques finales

Présentant le projet de Déclaration, la Présidente de l'UIP s'est félicitée de la démarche inclusive et particulièrement démocratique consistant à discuter et amender le texte des projets successifs en vue de parvenir à une version pouvant faire consensus. Cette tâche a été confiée à un Comité préparatoire composé de représentants nommés par chacun des groupes géopolitiques de l'UIP ainsi que de représentants du Forum des femmes parlementaires et du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP.

Ce processus, qui s'est déroulé sur plusieurs mois, a permis de conférer *plus* de pertinence et de bien-fondé au thème *Les parlements mobilisés pour un multilatéralisme plus efficace qui apporte la paix et le développement durable aux peuples et à la planète*. L'évolution du texte a donc fait écho à celle de la crise de COVID-19. Il a été façonné par le vécu des parlements et les mesures qu'ils ont prises dans ces circonstances inédites. Si la pandémie a été, à juste titre, le fil conducteur de ce processus, la Déclaration ne s'est pas limitée à cette crise et a traité des grands défis et des besoins à long terme des peuples et de la planète.

Les membres du Comité préparatoire représentant chacun des groupes géopolitiques se sont exprimés pour souligner l'utilité de la Déclaration et exhorter les présidents à adopter ce texte puissant, exhaustif et ambitieux, qui ouvre la voie à une solidarité et à une coopération internationales ainsi qu'à un multilatéralisme plus fort, en particulier dans le contexte de la crise mondiale actuelle.

La Déclaration a été adoptée par consensus et présentée à M. Tijjani Muhammad-Bande, Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, lequel a remercié les parlements et l'UIP d'avoir apporté une dimension parlementaire aux travaux de l'ONU au cours des 75 dernières années. Il a félicité les présidents de parlement de leurs échanges constructifs sur les nombreux points abordés pendant la Conférence. Dans le monde entier, les parlements sont au cœur d'un processus inclusif de prise de décision, ils orientent les politiques et élaborent les lois afin de répondre aux besoins des citoyens. Pour 2020, année troublée par la COVID-19 mais qui marque le début d'une décennie d'action pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030, il a exhorté les parlementaires à continuer de soutenir les Objectifs de développement durable (ODD) et à honorer les engagements pris dans leur Déclaration, en particulier en matière d'égalité des sexes.

Clôture la Conférence, la Présidente a déclaré que la voix des parlements avait été clairement entendue. C'est maintenant au tour de chaque parlement national et de chaque parlementaire de reprendre le flambeau pour bâtir sur ces acquis. La Conférence a représenté une étape importante dans l'approfondissement des liens avec les Nations Unies et les autres partenaires de l'UIP, conformément à la démarche de renforcement du multilatéralisme.

Cette réunion en ligne a démontré que la technologie pouvait être mise au service de la diplomatie et du dynamisme parlementaires, bien que rien ne puisse remplacer les interactions en face à face. La Présidente a annoncé que le Conseil directeur de l'UIP se réunirait, en novembre 2020, pour approuver la recommandation d'organiser, à Vienne en 2021, la partie en présentiel de la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement.

Déclaration

sur le thème *Les parlements mobilisés pour un multilatéralisme plus efficace qui apporte la paix et le développement durable aux peuples et à la planète*

Déclaration adoptée par consensus¹ par les présidents de parlement et la Présidente de l'Union interparlementaire

1) Nous, présidents de parlement, sommes solidaires de nos parlementaires et citoyens en ce moment marquant de l'histoire mondiale. La pandémie de COVID-19 est une urgence sanitaire d'une ampleur mondiale inédite, touchant toutes sortes de populations, de sociétés et d'économies. La pandémie ignore les frontières. Il s'agit d'une crise sans précédent, dont l'impact est tangible à tous les niveaux. Cette pandémie s'est transformée en l'un des plus grands défis auquel nous sommes confrontés en tant que communauté de nations depuis la Grande Dépression et la Seconde Guerre mondiale. Partout, les pays ont pris des mesures extraordinaires, notamment l'état d'urgence, la fermeture des frontières et le confinement pour tenter de freiner la propagation mortelle du virus. Ce qui avait démarré comme une urgence sanitaire s'est rapidement transformé en une crise économique, entraînant une gigantesque vague de chômage et une contraction de l'économie mondiale qui atteint des niveaux record. Tous les pays sont confrontés à d'énormes défis pour assurer la santé et le bien-être de tous leurs citoyens. À cet égard, le fardeau qui pèse sur les pays en développement est accablant.

2) Cette crise sanitaire mondiale met en évidence la nature interdépendante de notre monde et la nécessité d'un multilatéralisme plus efficace, non seulement pour sortir le monde de la crise, mais aussi pour l'améliorer. La coopération internationale et l'action multilatérale sont plus nécessaires que jamais. Nous insistons sur le fait que les défis mondiaux exigent des solutions mondiales. Rien que pour cette raison, et particulièrement au moment où nous nous efforçons de sortir de la crise actuelle, il importe plus que jamais de renforcer le multilatéralisme et la solidarité internationale.

3) Nous saisissons cette occasion pour réaffirmer, dans les termes les plus vigoureux, notre foi dans les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, ainsi que notre soutien à ces buts et principes. Nous sommes convaincus que l'ONU est aujourd'hui plus nécessaire que jamais et qu'elle doit rester la pierre angulaire d'une action mondiale forte et efficace. Les parlements doivent montrer l'exemple dans la promotion du multilatéralisme et d'un ordre international fondé sur des règles, en défendant fermement le système international bâti autour des Nations Unies. Nous exhortons la communauté internationale à utiliser à bon escient l'occasion exceptionnelle qu'offre le 75^e anniversaire de l'ONU pour réfléchir à la meilleure façon de réformer et de renforcer l'ensemble du système des Nations Unies.

4) Nous sommes à la croisée des chemins. La crise de COVID-19 marquera un tournant dans le développement humain. Nous avons une occasion sans précédent de réfléchir à la manière dont nous souhaitons vivre en société et de prendre des mesures correctives pour bâtir une communauté mondiale et un avenir commun pour l'humanité ; construire un nouveau monde respectueux de l'environnement visant à accroître l'investissement en matière de santé et d'éducation en tant que fondements de sociétés pacifiques, prospères et résilientes ; et assurer le respect des droits pour tous. Alors que le monde est aux prises avec la tâche herculéenne de se remettre de la crise, nous exhortons tout un chacun à collaborer pour bâtir des sociétés plus résilientes, plus inclusives, plus durables et plus humaines.

5) Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses 17 Objectifs de développement durable (ODD) constituent un projet commun destiné à favoriser le développement mondial par le biais de la coopération internationale. Nous devons tout mettre en œuvre pour approfondir les partenariats et renforcer l'architecture qui permettront de réaliser ce projet. Nous reconnaissons que la coopération Nord-Sud est un moyen important de réaliser cette ambition et que la coopération Sud-Sud complète son équivalent Nord-Sud sans le remplacer. De plus, nous continuerons de renforcer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. Nous réaffirmons

¹ Quelques délégations ont exprimé des réserves sur la Déclaration (voir page 26 pour plus de détails).

l'importance des engagements contenus dans le Programme 2030. La crise actuelle a mis en évidence la fragilité de nos sociétés et a démontré, si besoin était, l'urgence d'éradiquer la pauvreté. Alors que l'année 2020 marque le début de la Décennie d'action pour atteindre les ODD, nous appelons les pays du monde entier à prendre des mesures audacieuses et porteuses de transformation pour faire de ce programme une réalité. Nous nous engageons à redoubler d'efforts pour contribuer pleinement et efficacement à la mise en œuvre du Programme en agissant dans nos parlements respectifs.

6) Face à la pandémie, nous devons nous assurer que l'expertise médicale et les fournitures essentielles sont déployées là où elles sont le plus nécessaires, et que des mesures énergiques sont prises dans des domaines comme la prévention, la détection, le dépistage, le traitement et le traçage. Il faut redoubler d'efforts pour partager les informations, échanger les données d'expérience et les bonnes pratiques, et poursuivre la coopération internationale sur les méthodes d'essai, les traitements cliniques, les vaccins et la recherche-développement médicale. Nous réclamons un soutien accru en faveur des pays en développement, dont les systèmes de santé publique sont plus faibles et doivent surmonter davantage de difficultés afin de prendre les mesures médicales et financières recommandées pour répondre à la crise de COVID-19. Les aider à renforcer leurs capacités doit être une priorité. Nous reconnaissons et soutenons le rôle prépondérant de l'Organisation mondiale de la Santé, qui est à l'avant-garde de la lutte contre le coronavirus et plus généralement de la gouvernance mondiale en matière de sécurité sanitaire et de préparation aux urgences sanitaires. Dans le même esprit, nous saluons la résolution sur la riposte à la COVID-19 adoptée par la 73^e Assemblée mondiale de la Santé.

7) Alors que nous faisons face aux conséquences économiques de la pandémie, la priorité immédiate est d'empêcher l'économie mondiale de sombrer davantage dans la récession. Nous devons renforcer la coordination des politiques macroéconomiques au niveau international et soutenir les marchés financiers mondiaux, tout en protégeant l'emploi et les salaires, et en assurant le bon fonctionnement de tous les secteurs de l'économie. Sur le moyen et le long terme, il faudra veiller à ce que l'économie profite à tous de manière à remédier aux inégalités croissantes, lutter contre les changements climatiques et parvenir à une croissance économique inclusive et à la justice sociale. Nous devons œuvrer à l'avènement d'un redressement écologique et repenser nos modèles économiques nationaux et mondiaux afin de respecter les limites de la planète et de garantir le bien-être humain, qui va au-delà de la simple consommation matérielle. Tous les secteurs de l'économie doivent être considérés sous cet angle, y compris les industries extractives, la pêche et l'agriculture, l'industrie manufacturière et les services. Nous reconnaissons que les femmes et les jeunes sont les plus vulnérables aux ralentissements économiques, mais qu'ils sont aussi la clé de la relance économique. Nous nous engageons à promouvoir des mesures spécifiques qui visent leur autonomisation économique et leur pleine inclusion financière. Au niveau international, des efforts doivent être consentis pour renforcer la voix des économies émergentes et des pays en développement dans le processus décisionnel mondial et aussi pour trouver des solutions durables pour les pays lourdement endettés. Nous soutenons une coopération gagnant-gagnant et un développement partagé par le biais d'initiatives économiques mondiales et régionales. Nous nous engageons en faveur d'un système commercial multilatéral qui doit être renforcé et centré sur l'Organisation mondiale du commerce. Dans ce contexte, nous reconnaissons également l'importance de favoriser un environnement juste, équitable et non discriminatoire pour les entreprises étrangères.

8) Nous soulignons qu'il est non seulement urgent mais aussi possible de lutter efficacement contre les changements climatiques. Les mesures de restriction imposées par la plupart des pays dans le contexte de la pandémie de COVID-19 ont un aspect positif : la baisse de l'utilisation d'énergie fossile entraîne une réduction significative des émissions mondiales de carbone. La réduction progressive des émissions de carbone doit être un élément important de notre stratégie future en vue de bâtir des sociétés plus résilientes, en passant à une économie neutre pour le climat, en protégeant la biodiversité et en transformant l'industrie agroalimentaire. Ce modèle peut permettre de créer rapidement des emplois et de la croissance et d'améliorer les conditions de vie de tous les citoyens à travers le monde. Nous devons également avoir pour but de fournir un accès adéquat à l'eau potable. Nous réaffirmons donc l'importance capitale de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de l'Accord de Paris, et exhortons tous les dirigeants à poursuivre sans relâche leur mise en œuvre, notamment au moyen de stratégies d'atténuation et d'adaptation appropriées.

9) Aujourd'hui, la paix est fondamentale pour préserver la coopération internationale, assurer l'aide humanitaire et limiter autant que possible l'effondrement économique causé par la pandémie à travers le monde. La pandémie ne doit pas reléguer la paix et la sécurité internationale au second plan. Nous exhortons donc toutes les parties belligérantes à cesser les hostilités, à respecter pleinement le droit international, le droit humanitaire et les principes de coexistence pacifique, et à donner sa chance à la diplomatie sous la houlette de l'ONU. Nous demandons que soit entendu l'appel lancé en mars par le Secrétaire général de l'ONU en faveur d'un cessez-le-feu mondial, afin de "se concentrer ensemble sur le vrai combat de nos vies", appel que le Conseil de sécurité a unanimement fait sien dans sa résolution 2532, du 1^{er} juillet, dans laquelle il exige "la cessation générale et immédiate des hostilités dans toutes les situations dont il est saisi". Nous soutenons l'appel du Secrétaire général de l'ONU en faveur d'une levée des sanctions imposées à des pays, de façon à assurer l'accès à la nourriture, aux fournitures sanitaires essentielles et à l'aide médicale de lutte contre la COVID-19. Nous nous engageons à poursuivre nos efforts dans la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations. Lorsque la paix et le tissu social se délitent et que se développent la radicalisation et l'extrémisme violent, les besoins des victimes doivent être une priorité. Nous encourageons le Conseil de sécurité de l'ONU à soutenir les actions des pays confrontés à ces deux fléaux en vue de les éradiquer.

10) Les efforts humanitaires doivent rester non politisés, centrés sur l'être humain, adaptés aux besoins spécifiques des femmes et des filles, attentifs à la question de l'âge et du handicap, et fondés sur les principes humanitaires d'humanité, de neutralité, d'indépendance et d'impartialité. Dans le cadre d'une telle approche, il faut notamment reconnaître et mettre en œuvre les Pactes mondiaux sur les migrations et les réfugiés. Nous devons renforcer notre riposte collective au déplacement forcé, en maintenant la dynamique issue du premier Forum mondial sur les réfugiés. Comme le nombre des personnes déplacées continue de croître, nous devons trouver des moyens plus efficaces pour traiter le déplacement interne. En outre, un effort collectif est nécessaire pour mettre fin à l'apatridie et protéger les groupes vulnérables dans les situations de conflit, en particulier à l'heure actuelle, en période de pandémie.

11) La crise du coronavirus n'affecte pas les hommes et les femmes de la même manière et nécessite donc une réponse adaptée en fonction du sexe. On constate que les femmes et les filles sont touchées de façon disproportionnée par la quarantaine, les mesures d'isolement et la crise économique. Elles sont beaucoup plus vulnérables à la violence domestique physique et verbale, ont des difficultés à avoir accès à des soins médicaux d'urgence, assument une charge nettement plus importante en matière de soins aux enfants et aux personnes âgées et sont davantage susceptibles de perdre leur emploi et leur revenu que les hommes. Nous demandons la mise en place urgente de politiques de protection fondées sur le genre pour les femmes et les filles.

12) Nous rappelons que la lutte pour l'égalité des sexes dure depuis de nombreuses décennies. Nous soulignons que l'égalité des sexes n'est pas seulement un droit humain fondamental, c'est aussi une base nécessaire pour l'avènement d'un monde pacifique, prospère et durable. Non seulement l'égalité des sexes est encore loin d'être acquise, mais il est en outre à craindre que nous assistions à des reculs en la matière. Nous exhortons tous les pays à faire preuve de vigilance et invitons la communauté internationale à profiter du 25^e anniversaire de la Conférence de Beijing pour défendre et préserver l'égalité des sexes sous toutes ses formes et manifestations. Pour notre part, en tant que présidents de parlement et Présidente de l'Union interparlementaire (UIP), nous nous efforcerons d'obtenir une participation pleine, effective et égalitaire des femmes au parlement et dans toutes les institutions de l'État, notamment aux postes de direction, et ferons de notre mieux pour que les parlements incarnent pleinement l'égalité des sexes dans leurs structures, leur fonctionnement et leurs méthodes de travail, et que tous les obstacles à la participation des femmes à la vie politique soient levés.

13) Plus que jamais, nous sommes conscients du rôle crucial que les jeunes doivent assumer dans nos parlements et dans toutes les institutions de l'État. Nous devons de toute urgence mettre à profit leur énergie positive et leur capacité d'innovation et, ce faisant, rajeunir nos institutions. Nous nous engageons à renforcer nos efforts pour enrayer la sous-représentation chronique des jeunes au parlement et dans les processus parlementaires, ainsi que dans toutes les autres institutions de l'État. Nous renouvelons notre engagement de faire tout notre possible pour ouvrir véritablement la politique aux jeunes femmes et aux jeunes hommes, et faciliter leur élection en plus grand nombre au parlement.

14) Nous sommes attachés au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales notamment pendant la lutte contre la pandémie. S'il peut être nécessaire de mettre en place des restrictions pour freiner la propagation du coronavirus, il est impératif que ces mesures soient légales, proportionnelles, temporaires et soumises au contrôle judiciaire et parlementaire. Nous soulignons que ces mesures ne doivent pas être utilisées comme un prétexte pour compromettre et restreindre l'exercice des droits de l'homme. Notre réponse à la pandémie doit être fondée sur la Constitution de chaque pays afin de garantir le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Nous rappelons que la démocratie est fondée sur la primauté du droit et l'exercice des droits de l'homme. Dans un État démocratique, personne n'est au-dessus des lois et tous les citoyens sont égaux devant la loi.

15) Nous reconnaissons que les démocraties du monde entier sont confrontées à des difficultés majeures, et nous nous engageons à faire tout notre possible pour défendre les valeurs inhérentes à la démocratie, avec pour fondement un parlement parfaitement opérationnel. Dans ce contexte, nous réaffirmons les principes de la Déclaration universelle sur la démocratie. Nos parlements sont des institutions nationales souveraines et indépendantes, qui reflètent chacun l'histoire, le patrimoine culturel, les valeurs et les coutumes de son pays. Chaque parlement est différent, mais tous partagent l'ambition de faire en sorte que le gouvernement et la gouvernance démocratique reposent sur la volonté du peuple. Ils ont tous pour mandat de réclamer des comptes au gouvernement au nom du peuple. Nous sommes donc également déterminés à continuer d'œuvrer pour atteindre les cibles des ODD relatives aux institutions efficaces, transparentes et responsables, et aux processus décisionnels réactifs, inclusifs, participatifs et représentatifs.

16) Nous affirmons l'importance cruciale pour tous les parlements de pouvoir remplir leur rôle constitutionnel afin que les citoyens soient pris en compte et puissent faire entendre leur voix dans les prises de décisions, garantissant ainsi leur bien-être et renforçant la démocratie. En outre, nous considérons que la confiance des citoyens dans les institutions de gouvernance doit être gagnée par un travail acharné et un engagement sans faille, et que nos parlements doivent montrer l'exemple. Nous demandons à tous les parlements d'examiner de manière critique leur fonctionnement et les mesures qu'ils ont prises pendant la pandémie, et de s'appuyer sur les enseignements tirés pour mieux répondre aux besoins des citoyens. Il s'agit notamment de mieux utiliser les technologies de l'information et de trouver de nouvelles façons de dialoguer efficacement avec les citoyens et d'encourager davantage leur active participation à la gouvernance démocratique. Dans cette optique, nous promouvons également le partage entre parlements des bonnes pratiques d'utilisation de mesures innovantes. Nous sommes déterminés à informer les citoyens sur les moyens d'utilisation de leur voix et à assurer leur pleine participation à la prise de décision publique. Nous devons donc intensifier les activités éducatives visant à rapprocher les parlements de leurs populations, en particulier des jeunes, qui aspirent à participer davantage à la vie politique.

17) Notre monde est caractérisé par des évolutions technologiques rapides. Les nouvelles technologies ont le potentiel de creuser encore davantage le fossé numérique de même que de créer de nombreuses opportunités. Ceci soulève des questions cruciales en matière d'éthique et de droits, telles que les avancées technologiques non réglementées, y compris le développement de l'intelligence artificielle sans mesures de sauvegarde appropriées, ce qui affecte la vie privée des citoyens et peut exacerber les inégalités. Il est essentiel de veiller à ce que les évolutions technologiques servent l'humanité et ne soient pas utilisées comme une arme pour porter atteinte à la dignité humaine. Nous sommes convaincus de la nécessité de mettre l'innovation et le développement technologiques au service du bien commun. Nos parlements doivent nouer des liens avec la communauté scientifique et s'attacher en priorité à se tenir au courant des évolutions pour le bien-être de l'humanité.

18) Nous soulignons que le respect du droit international est le fondement d'un ordre mondial reposant sur la solidarité et la coopération. Les violations du droit international ne sauraient être tolérées. Les relations entre les États doivent être guidées par les principes de coexistence pacifique : le respect de l'intégrité territoriale et de souveraineté des États, la non-agression mutuelle, la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, l'égalité et le bénéfice réciproque. Les États doivent respecter leurs obligations en vertu des accords internationaux dans tous les domaines, notamment le désarmement et la non-prolifération, la lutte contre le terrorisme, l'extrémisme violent et la traite des

êtres humains, la protection des migrants, des réfugiés et des déplacés internes, le climat, le commerce et les droits de l'homme. En tant que parlementaires, nous devons prendre des mesures concertées pour éviter l'escalade des conflits, encourager le dialogue et la coopération, et veiller à ce que l'État fonctionne et agisse en respectant pleinement le droit international.

19) Les précédentes conférences mondiales des présidents de parlement ont affirmé que le système multilatéral ne peut plus se passer de la participation des parlements et ont exprimé l'ambition d'apporter une dimension plus démocratique à la prise de décisions et à la coopération internationales grâce à la participation parlementaire. Les décisions prises dans un cadre multilatéral dans lequel nos parlements font entendre leur voix sont plus démocratiques, plus inclusives et plus durables. En outre, les parlements ont un rôle essentiel à jouer dans la transposition des engagements internationaux en réalités nationales par le biais de leurs fonctions législatives, budgétaires et de contrôle. Pour être efficace, le multilatéralisme doit être étayé par des accords applicables et doté de solides mécanismes de responsabilisation nationaux et internationaux. La responsabilisation est au cœur même de l'action des parlements et fait partie de notre mandat constitutionnel. Nous sommes donc fermement persuadés que nos parlements peuvent contribuer à assurer cette responsabilisation comme le prolongement naturel de notre interaction avec l'ONU. Notre engagement sur la scène internationale et au sein du système des Nations Unies fera progresser et renforcera la légitimité de l'ONU en tant qu'organe mondial au sein duquel "Nous les peuples" sommes effectivement les peuples des Nations Unies comme le proclame la Charte. Enfin et surtout, la diplomatie parlementaire peut contribuer aux efforts visant à favoriser la confiance, la compréhension et la coopération entre les nations.

20) Nous sommes convaincus qu'en tant qu'organisation mondiale des parlements, l'UIP est l'organisme international le mieux à même de nous aider à construire et consolider une relation privilégiée entre les parlements et l'ONU. Il s'agit de notre organisation mondiale des parlements, et nous appelons tous nos parlements à contribuer au renforcement de l'UIP et à consolider le partenariat stratégique avec l'ONU. Nous soulignons que l'UIP est une organisation politique parlementaire qui doit pouvoir exercer un leadership, une direction et un contrôle parlementaires accrus.

21) Nous sommes résolus à œuvrer pour le bien des peuples et de la planète, à représenter efficacement nos peuples afin de faire progresser leurs espoirs et leurs aspirations, et de leur offrir des progrès et des solutions. Nous nous engageons également à soutenir et à redynamiser le multilatéralisme en lui donnant une forte dimension parlementaire. Alors que le monde est aux prises avec une pandémie d'une ampleur inédite qui ne peut être combattue que si tous les pays collaborent dans un esprit de solidarité, les parlements, de par leurs fonctions législatives et de contrôle, ont un rôle central à jouer.

22) Nous nous engageons à transmettre la présente Déclaration à nos parlements et à rendre compte des mesures prises pour donner suite à nos engagements. Nous ferons notre part pour incarner le leadership parlementaire en faveur d'un multilatéralisme plus efficace qui apporte la paix et le développement durable aux peuples et à la planète. Nous demandons à la Présidente de l'UIP de présenter cette Déclaration à l'ONU à l'occasion du sommet qui sera organisé pour commémorer le 75^e anniversaire de l'ONU.

Hongrie et République tchèque : réserve sur le paragraphe 10 (Pactes mondiaux sur les migrations et les réfugiés).

Lituanie et Suède : réserve sur les paragraphes 4 (concept de "droits pour tous"), 7 (concept de "coopération gagnant-gagnant") et 18 (principes de coexistence pacifique).

Arménie : réserve sur le paragraphe 18 (principes de la coexistence pacifique).

Australie, Canada et Nouvelle-Zélande : réserve sur la formulation de la Déclaration dans son ensemble, compte tenu du rôle impartial des présidents de parlement dans leurs systèmes politiques respectifs.

Allemagne : réserve sur l'ensemble de la Déclaration.

Rapport du treizième Sommet des présidentes de parlement

Organisé par l'UIP et le Parlement autrichien, le treizième Sommet des présidentes de parlement s'est tenu en ligne les 17 et 18 août 2020. Il a réuni 28 présidentes issues de 26 pays afin de débattre sur le thème **Le leadership parlementaire des femmes à l'heure de la COVID-19 et de la reprise** et sur les moyens permettant de renforcer l'égalité hommes-femmes, en s'appuyant sur le 25^e anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing.

Vers une meilleure gestion des situations d'urgence

Pour les présidentes, les effets des crises n'étant jamais neutres du point de vue du genre, il fallait s'attendre à ce que la pandémie de COVID-19 révèle et amplifie les inégalités hommes-femmes déjà existantes. Elles ont ainsi remarqué que, si les femmes se trouvaient aux avant-postes de la lutte contre la maladie, on les écartait des prises de décisions alors qu'elles étaient particulièrement compétentes dans les domaines scientifiques et médicaux et avaient une connaissance approfondie des problèmes sur le terrain.

Globalement, le leadership des femmes dans la sphère politique restait faible, comme en attestent les faits suivants : à peine plus de 10 pour cent seulement des pays dans le monde sont dirigés par une femme, les femmes occupent 25 pour cent des sièges parlementaires et un peu plus de 20 pour cent des postes de président de parlement au niveau mondial.

Les présidentes se sont exprimées sur les réponses apportées à cette difficile réalité en fonction des pays :

- Au Mexique, grâce à la représentation et à la participation égale des femmes au parlement, beaucoup de questions liées au genre, qu'il s'agisse de droits, d'éducation, d'aspects sociaux ou d'économie, ont été mises à l'ordre du jour du Parlement en vue d'assurer aux femmes une meilleure qualité de vie.
- Au Japon, les enseignements tirés de la gestion de catastrophes passées ont permis de faire avancer les perspectives en matière de genre dans le cadre de la réponse à la pandémie de COVID-19.
- En République de Moldova, une loi datant de 2016 en cours de mise en œuvre stipule que les femmes devaient représenter au moins 40 pour cent des membres du gouvernement et des candidats sur les listes des partis, ce qui va donner un élan à la participation des femmes.
- En Fédération de Russie, la Stratégie nationale d'action pour les femmes est en train d'être activement mise en œuvre et elle s'accompagne de nouvelles mesures destinées à développer les capacités et les compétences des femmes dans les secteurs du numérique, de l'information, des hautes technologies et des industries axées sur le savoir. Cinquante pour cent des filles se déclarent intéressées par des études et des carrières dans le domaine des sciences exactes.
- Au Zimbabwe, un amendement de la Constitution, découlant du slogan "50/50 ou pas d'accord", a permis aux femmes parlementaires de faire campagne pour une part égale dans la vie politique.

Les présidentes ont rendu hommage aux femmes chefs d'État ou de gouvernement, car elles démontrent que les femmes au pouvoir savent efficacement répondre aux crises en agissant promptement, selon une approche bienveillante et centrée sur l'humain, et en suivant un processus décisionnel basé sur la science. Comme dans toutes les crises, les femmes se sont montrées à la hauteur. Deux présidentes ont suggéré qu'il fallait mieux reconnaître l'impact positif du leadership des femmes et le promouvoir plus vigoureusement dans tous les domaines, notamment en politique et dans les domaines de la science ou de la santé. Ainsi, elles ont souligné l'appel de l'UIP pour la parité (50/50) au parlement et dans les postes politiques décisionnels..

L'approche sensible au genre était la plus appropriée et la plus efficace. Les présidentes ont recommandé que la législation, la politique, le programme et les budgets associés aux réponses aux urgences et à la reprise prennent pleinement en compte les besoins spécifiques et les intérêts des femmes et des filles, selon les données ventilées par sexe, l'analyse en fonction du genre et l'évaluation d'impact du genre, cette démarche faisant intervenir, comme acteurs de premier plan, des experts de la problématique hommes-femmes, des femmes et des filles.

Accroître l'autonomisation économique et l'inclusion financière des femmes

Les présidentes ont souligné que l'autonomisation et la sécurité économiques des femmes avaient été sévèrement touchées par la pandémie étant donné l'existence et la persistance des inégalités et des discriminations basées sur le genre. En dépit des avancées réalisées sur bien des fronts, plus de 2,5 milliards de femmes et de filles dans le monde restaient victimes de lois discriminatoires et d'un manque de protection juridique.

Il a été souligné que l'autonomisation économique des femmes commençait par l'égalité devant la loi, celle-ci devant encadrer le statut des femmes et des filles dans la société.

Les exemples suivants de bonnes pratiques sur le plan national ont été cités par les présidentes :

- Au Zimbabwe, des banques de développement en faveur des femmes ont été créées et la Société de développement des petites et moyennes entreprises (SMEDCO) propose des fonds de roulement pour encourager les petites et moyennes entreprises, les microentreprises et les coopératives, tout en ciblant les femmes et les jeunes.
- Au Bélarus, le Parlement travaille à la mise en place de mesures spécifiques permettant d'assurer un soutien spécifique aux femmes chefs d'entreprise.
- À Bahreïn, la campagne "Together", qui a été lancée pendant la crise de COVID-19, apporte un soutien économique aux femmes en vue de concilier les responsabilités professionnelles et les obligations familiales, et d'encourager leur entrée sur le marché du travail.
- Au Mozambique, une action est entreprise pour émanciper les femmes vivant dans des zones rurales et faciliter leur intégration dans le secteur productif. Des microcrédits sont développés pour financer des activités génératrices de revenus et des projets d'emplois indépendants.
- En Fédération de Russie, le Parlement a adopté une réglementation spécifique pour le télétravail, les services numériques et l'enseignement à distance. Des mesures, comme le soutien financier aux parents ayant perdu leur emploi, ont été prises afin d'aider les familles avec enfants. Des milliers de femmes ont ainsi pu stabiliser leur situation financière.
- En République de Moldova, des mesures de suivi de la mise en œuvre des politiques liées à l'égalité hommes-femmes ont été prises et un système de données statistiques sensibles au genre a été développé. Un congé parental pour les hommes a également été mis en place afin d'encourager une meilleure répartition des responsabilités parentales entre hommes et femmes.
- La Finlande cherche à ouvrir davantage aux femmes le secteur des technologies afin qu'elles soient vectrices de changement, que ce soit en tant que chefs d'entreprise, développeurs ou investisseurs, afin que ce secteur soit davantage sensible au genre et exempt d'inégalités ou d'éléments discriminatoires structurels. Le but est d'offrir de meilleures opportunités d'emploi aux femmes et, pour celles-ci, de créer et de diriger des entreprises.
- Au Rwanda, plusieurs lois ont accéléré l'égalité hommes-femmes, l'autonomisation des femmes et leur accès aux services financiers, sans oublier l'égalité en matière de droits d'héritage et de succession, d'accès à la terre et à la propriété de celle-ci, d'emploi et d'égalité des salaires. En outre, le budget national sensible au genre a permis d'orienter les revenus et les dépenses publiques vers les besoins et les intérêts des hommes et des femmes.

Les présidentes ont appelé à accélérer le changement en amendant, abrogeant et éliminant les lois discriminatoires envers les femmes et les filles, en votant des lois qui contribuent à faire évoluer l'égalité hommes-femmes et en contrôlant la mise en œuvre efficace de la législation sensible au genre.

Pour mieux assurer l'autonomisation des femmes dans l'économie et en matière d'emploi, les présidentes ont insisté sur le fait qu'il fallait de toute urgence répondre au partage inégal des prestations de soins non rémunérées et au manque de protection sociale, et éliminer les écarts des rémunérations hommes-femmes. Elles ont également appelé à des efforts plus vigoureux pour lutter efficacement contre les mariages précoces et les pratiques dangereuses, par exemple les mutilations génitales féminines, à des fins de protection et d'autonomisation des filles.

Mettre fin au sexisme, au harcèlement et à la violence contre les femmes au parlement et partout ailleurs

Les présidentes ont fait le constat que, pendant la pandémie de COVID-19, la sécurité physique et psychologique des femmes était plus à risque. Les violences à l'encontre des femmes avaient déjà atteint des niveaux choquants avant la pandémie, avec 137 femmes tuées chaque jour dans le monde par un membre de leur propre famille. Les restrictions liées au confinement, les contraintes économiques et la peur ont engendré un accroissement des violences sexistes, sexuelles, familiales, en ligne et d'autres formes de violences à l'encontre des femmes. Le nombre de mariage d'enfant et d'autres pratiques préjudiciables, qui étaient déjà exacerbées par les conflits, l'extrémisme violent, le terrorisme, les déplacements et les migrations, avaient augmenté de manière significative en raison de la crise de COVID-19.

Les présidentes de parlement ont exprimé leurs vives préoccupations au sujet de l'intention de certains pays de se retirer de la Convention d'Istanbul. Une action résolue serait plutôt nécessaire pour adopter une législation globale érigeant en infractions pénales, conformément aux normes internationales, toutes les formes de violences sexuelles et basées sur le genre, partout dans le monde, et pour s'assurer qu'une telle législation soit centrée sur les victimes, qu'elle reconnaisse celles-ci comme étant détentrices de droits et qu'elle garantisse une indemnisation versée par les auteurs des violences. Une telle législation devait être rigoureusement financée et intégralement mise en œuvre.

Le taux de violences à l'égard des femmes au parlement a atteint un niveau alarmant, comme le révèlent les études de l'UIP sur le sexisme, le harcèlement et la violence contre les femmes au parlement et tel que cela est vécu par tant de femmes parlementaires. Les présidentes ont souligné qu'il était urgent que ce sujet devienne prioritaire.

Les présidentes ont applaudi les efforts de nombre de leurs collègues qui s'opposaient vigoureusement aux violences sexistes dans leur parlement. Voici certains exemples donnés par les participantes :

- En 2019, en Norvège, à la suite des études de l'UIP sur le sexisme, le harcèlement et la violence contre les femmes au parlement, et dans le sillage du mouvement #MeToo, le Parlement a lancé une étude interne qui a révélé des cas d'intimidation, de harcèlement et de comportements sexuels inappropriés contre des femmes parlementaires et du personnel féminin. Pour garantir un environnement de travail sûr pour tous, le Parlement a mis en place une tolérance zéro pour de tels comportements.
- À Madagascar, le règlement interne du Parlement et le code d'éthique et de déontologie des parlementaires ont été amendés afin de répondre à toutes les formes de menaces et de harcèlement sexuel contre les femmes parlementaires.
- En Argentine, une proposition de loi, approuvée par le Sénat et en attente d'adoption par la Chambre des députés, prévoit des sanctions pénales pour les personnes ayant diffusé à des tiers, ou partagé avec ceux-ci, les messages privés d'une autre personne, dans lesquels des parties intimes sont dévoilées ou qui sont de nature sexuelle, sans l'autorisation expresse de la personne concernée.

Il est instamment demandé aux parlements, à leurs présidents et aux parlementaires de condamner et sanctionner les actes de harcèlement, d'intimidation et de violence contre les femmes au parlement, notamment en ligne et sur les réseaux sociaux, et d'effectuer des études visant à révéler l'ampleur de ces actes.

Il est fortement conseillé d'appliquer les Lignes directrices de l'UIP pour l'élimination du sexisme, du harcèlement et de la violence à l'égard des femmes dans les parlements pour définir des politiques internes globales permettant d'éviter et d'éliminer toutes les formes de violences contre les femmes au parlement, de créer des mécanismes efficaces de plainte et d'enquête, de prévoir des mesures disciplinaires contre les auteurs des violences, d'accorder aux victimes un accès confidentiel à une assistance spécifique et de sensibiliser et former tous ceux qui travaillent au parlement.

Les efforts visant à réaliser l'égalité hommes-femmes doivent être accompagnés du financement nécessaire. Il est essentiel de renforcer les investissements en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et des filles. Les budgets répondant efficacement aux besoins spécifiques des femmes et des filles, dans tous les secteurs, doivent être préservés. En outre, au cours de la pandémie, les ressources allouées à la santé ne doivent pas être prélevées sur celles liées aux besoins spécifiques des femmes et des filles, notamment en ce qui concerne les victimes de violences, les personnes nécessitant des soins de santé génésique et sexuelle.

La pandémie remet en question les réussites collectives de ces dernières années, qu'il s'agisse des Objectifs de développement durable liés aux femmes et aux filles ou de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Cette crise a bouleversé les priorités et exacerbé les inégalités. Toutefois, il s'agit également d'une opportunité pour remettre en question les anciens modèles et reconstruire en mieux. Ainsi, les présidentes ont appelé à plus de coopération et de soutien interparlementaires, et à mettre au cœur des mesures parlementaires la question de l'égalité hommes-femmes dans le monde post-COVID-19.

Les présidentes ont débattu des préparatifs du prochain Sommet des présidentes de parlement et elles ont proposé la création d'un comité préparatoire à cet effet.

**Allocution liminaire du Président du
Conseil National d'Autriche,
*M. Wolfgang Sobotka***

"En leur qualité de garants de la démocratie et de l'état de droit, les parlements ont un rôle clé à jouer pour relever les défis actuels. Il est donc fondamental que nous voyions également la pandémie de coronavirus comme une occasion de rendre hommage à la grande valeur et à la puissance d'une démocratie parlementaire performante."

Madame la Présidente,
Monsieur le Secrétaire général,
Chers collègues,

Voici plus d'un an, le Parlement autrichien était choisi comme hôte de cette conférence. Depuis lors, nous préparons intensément le plus grand rassemblement mondial des parlements, réunis sous les auspices de l'UIP. Pour la première fois de l'histoire, cette conférence devait se tenir à Vienne.

La pandémie de coronavirus nous a mis dans l'impossibilité de nous réunir physiquement à Vienne, mais il nous tient à cœur que cet échange en ligne soit pour vous un symbole de la coopération multilatérale qui continue à lier les parlements les uns aux autres, y compris (et peut-être surtout) en temps de crise.

Les conférences en ligne et la diplomatie numérique ne remplaceront jamais les rencontres et le dialogue en face-à-face, mais elles nous offrent l'occasion d'échanger des idées et des avis en dépit des circonstances très particulières dans lesquelles nous nous trouvons, ainsi que de donner substance et vie à la coopération entre les parlements.

Je suis donc enchanté que nous ayons réussi à composer pour aujourd'hui et demain un programme stimulant portant sur les défis actuels.

Ce programme prévoit des discussions et des présentations traitant de domaines aussi variés que la santé, le climat, l'économie, la science et la technologie, mais aussi la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Nous parlerons du rôle que jouent les parlements dans l'autonomisation des femmes et des enfants et le développement de la participation des jeunes à la prise de décision politique. Nous évoquerons aussi les migrations et la mobilité, ainsi que le rôle revenant aux parlements au vingt-et-unième siècle.

Il me semble que le vaste éventail de sujets à l'ordre du jour apporte la preuve éclatante de l'importance des échanges multilatéraux et de l'enrichissement qu'ils représentent pour les activités de nos parlements dans le monde entier.

Permettez-moi par conséquent de saisir cette occasion pour vous remercier tous d'avoir osé tenter quelque chose de nouveau en organisant, pour la première fois, un volet en ligne de la Conférence des présidents de parlement.

Mesdames, Messieurs,

Depuis son apparition, la pandémie de coronavirus s'est répandue dans le monde à la vitesse de l'éclair, mettant en difficulté, à l'échelle mondiale, nos systèmes de santé, nos économies et la sécurité sociale de nos populations.

Il s'agit toutefois aussi d'une épreuve de vérité pour la démocratie parlementaire et les valeurs sur lesquelles elle repose.

De nombreuses démocraties se sont vues contraintes de prendre pendant la crise du coronavirus des décisions difficiles ayant entraîné des restrictions des libertés fondamentales. Des situations comme celle-ci mettent à l'épreuve la résilience de nos structures démocratiques et constitutionnelles. Une crise ne peut être bien gérée qu'avec la participation du parlement.

En ce qui me concerne, c'est l'un des enseignements fondamentaux que je tire de la pandémie de COVID-19.

En leur qualité de garants de la démocratie et de l'état de droit, les parlements ont un rôle clé à jouer pour relever les défis actuels. Il est donc fondamental que nous voyions également la pandémie de coronavirus comme une occasion de rendre hommage à la grande valeur et à la puissance d'une démocratie parlementaire performante.

Comme je le disais tout à l'heure, je suis convaincu que des conférences en ligne comme la nôtre peuvent constituer un outil efficace et performant pour tenir des échanges multilatéraux entre parlements. Toutefois, elles ne sauraient se substituer au face-à-face et au dialogue direct.

C'est la raison pour laquelle je suis enchanté que le segment en ligne qui se déroulera aujourd'hui et demain ne constitue que le premier volet de la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement, le second étant prévu en présentiel à Vienne à l'été 2021. Je remercie les instances de l'UIP d'avoir pris cette décision.

Le Parlement autrichien sera tout aussi enchanté et prêt à accueillir cette conférence l'année prochaine qu'il l'était cette année.

Permettez-moi de conclure en vous souhaitant à tous de mener au cours des deux journées qui s'ouvrent des débats passionnants et fructueux. C'est avec le plus grand plaisir que je continuerai cet échange en personne à Vienne au cours du second volet de la Conférence mondiale.

Allocution liminaire de la Présidente de l'Union interparlementaire, Mme Gabriela Cuevas Barron

Excellences, présidentes et présidents de parlement, chers invités,
Mesdames et Messieurs,

C'est un honneur de me joindre au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et au Président du Conseil national autrichien pour inaugurer officiellement la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement.

Nous, les parlementaires du monde entier, ainsi que nos partenaires, l'ONU, les dirigeants mondiaux et les militants éminents, nous nous réunissons tous les cinq ans dans le cadre de ce forum unique en son genre depuis le Sommet du millénaire de 2000 afin de renforcer la dimension parlementaire de la gouvernance mondiale.

Notre cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement ne ressemble à aucune autre. Nous nous réunissons alors que la crise et la chance, le désespoir et l'espoir, convergent vers un inconnu qui touche chaque aspect de nos vies. Toutefois, il ne s'agit pas uniquement d'un test de notre capacité à résister aux périls actuels. C'est aussi une occasion de tirer le meilleur parti de notre sagesse, de tracer la voie vers un avenir juste et équitable, durable et prospère, ouvert à tous et plein de compassion. Nous pouvons, et nous devons, reconstruire en mieux.

Je le dis parce qu'il est urgent d'agir.

L'état actuel des choses n'est pas encourageant. La crise se déroule à un rythme sans précédent, ce qui a un impact sur la vie et les moyens de subsistance des gens. Nous sommes confrontés à une série de crises multiples - sanitaires, économiques et sociales, dans le cadre desquelles la violence et les catastrophes humanitaires deviennent, de manière inquiétante, la norme. Et j'ose parler d'une crise de la protection de la démocratie et des droits de l'homme : certains gouvernements se servent de la peur comme excuse pour institutionnaliser de façon permanente des pratiques non démocratiques, et font de l'état d'urgence une nouvelle norme. Ces phénomènes s'ajoutent à la crise climatique actuelle.

Bien que les pays aient pris des mesures correctives audacieuses pour protéger leurs économies, les conséquences sur la situation économique future sont douloureuses et incertaines. Selon les projections de juin du Fonds monétaire international, la croissance mondiale ne devrait pas dépasser 4,9 pour cent en 2020 et 5,4 pour cent en 2021. Cette situation est encore plus inquiétante si l'on considère que, selon OXFAM, un demi-milliard de personnes pourraient être plongées dans la pauvreté.

Les faits sont essentiels, mais n'oublions pas que derrière eux se trouvent des personnes qui souffrent. Chers collègues, n'oubliez pas que nous représentons ceux qui se réveillent sans savoir s'ils pourront manger ce jour-là. Nous représentons ceux qui sont contraints de laisser derrière eux tout ce qui leur est familier tandis qu'ils sont déplacés et deviennent des réfugiés. Nous représentons ceux qui se dressent face aux obstacles qui divisent et risquent tout en tant que migrants. Enfin, bien que les enfants ne puissent pas voter, nous ne devons en aucun cas les laisser de côté : ils ont besoin d'éducation, de soins de santé et de protection contre la violence.

Alors que nous reconstruisons en mieux, nous devons placer l'humain au cœur de nos décisions. En fonction de nos choix, des personnes peuvent vivre plus ou moins la même chose ou voir leur vie s'améliorer considérablement. Nous ne devons pas rester indifférents à leurs opinions, à leurs demandes, à leurs besoins. Nous devons être proches d'eux à chaque instant. Voilà pourquoi nos parlements doivent être efficaces lorsqu'il s'agit de traduire les accords mondiaux en réalités nationales.

Bien que la pandémie actuelle constitue un test de la résistance parlementaire, il ne fait aucun doute que les parlements, en tant que gardiens des droits de l'homme et de l'état de droit, doivent rester le bastion de sociétés prospères, stables et inclusives.

Un esprit démocratique et délibératif a inspiré à nos fondateurs la création de cette Organisation il y a 131 ans.

Dans un monde où les nations avaient recours aux conflits, ils ont osé imaginer un monde dans lequel des solutions pacifiques étaient possibles.

C'est précisément l'objet de la diplomatie parlementaire : le dialogue visant à trouver un terrain d'entente et de compréhension. Certes, nous ne pouvons pas toujours compter sur une entente pleine et entière sur chaque question, mais c'est une raison de plus pour croire au débat et tendre vers un consensus. C'est un exercice de tolérance fondé sur l'empathie et le moyen de comprendre les autres pour créer des solutions communes. Aujourd'hui, plus que jamais, nous devons être de vigoureux défenseurs du multilatéralisme.

Il y a quelques jours, nous avons commémoré les 75 ans des bombardements nucléaires dévastateurs d'Hiroshima et de Nagasaki. Cette commémoration nous a rappelé notre engagement commun à construire un monde exempt d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive en général, exempt de terrorisme et d'extrémisme violent, un monde où nos peuples peuvent mener une vie sûre et digne. C'est notre devoir de représentants élus : faire en sorte que nos gouvernements remplissent leur obligation de créer un monde sans armes nucléaires.

Alors que nous célébrons en 2020 le 25^e anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, nos efforts visent à mobiliser les parlements pour accélérer la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles.

Toutefois, cet anniversaire ne se résume pas à une simple commémoration. Cette déclaration a été adoptée pour une raison : les femmes ont été laissées de côté pendant bien trop longtemps au cours de l'histoire. Il s'agit de rectifier le tir. Il s'agit de transformer - et non de célébrer - une réalité qui a été dépourvue de toute forme de justice pendant des siècles entiers.

Il s'agit de combler l'écart salarial, de mettre fin au mariage des enfants, d'éliminer la violence sexiste et de ne plus laisser les filles subir des mutilations génitales. L'égalité complète entre les hommes et les femmes ne devrait pas être un idéal, elle devrait déjà être une réalité.

Je suis entrée en politique à l'âge de 15 ans seulement et j'ai été élue au Parlement à 21 ans. Le Mexique, mon pays, a ouvert la voie aux jeunes il y a plusieurs décennies. Malheureusement, de nombreux jeunes dans le monde entier n'auront pas cette même chance. Seuls 2,2 pour cent des parlementaires du monde entier ont moins de 30 ans. Est-ce juste ? Est-il acceptable de faire obstacle à ceux qui représentent plus de la moitié de la population de la planète ?

C'est à nous de bâtir des démocraties plus inclusives et plus représentatives - personne, absolument personne, ne doit être laissé de côté.

Il faudra certainement en faire plus alors que de nouveaux défis se profilent à l'horizon, mettant à l'épreuve la résilience des parlements, leur rôle dans la gouvernance et leur mission de service au peuple. Le même raisonnement s'applique à l'UIP. En tant que la parlementaire la plus jeune et seulement la deuxième femme à avoir accédé à la présidence de l'UIP en 131 ans d'histoire, je ne peux qu'exprimer mon espoir le plus fervent que cette Organisation continue d'évoluer pour devenir une organisation politique parlementaire forte au service de tous les parlements du monde.

Chers présidentes et présidents de parlement,

Saisissons l'élan créé par la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement, par notre Déclaration ambitieuse, par le soutien inestimable de nos partenaires et invités spéciaux, pour offrir au monde ce dont il a le plus besoin : un leadership parlementaire pour un avenir plus radieux et plus prospère.

La Conférence des présidents de parlement en ligne vous concerne, vous qui êtes les présidents et présidentes des parlements du monde entier. Je vous invite à faire de cet événement un succès et à façonner la communauté mondiale des parlements nationaux s'efforçant de naviguer dans un monde qui a besoin d'un multilatéralisme renouvelé et de solutions internationales aux problèmes internationaux. En commençant par notre Déclaration, nous devons réformer et renforcer le multilatéralisme, avec l'ONU en son cœur.

Permettez-moi d'ajouter, Monsieur le Secrétaire général, qu'en dépit des temps inhabituels que nous vivons, nous espérons vivement que l'occasion nous sera donnée de présenter notre Déclaration à l'Assemblée générale, comme cela a été le cas à toutes les occasions passées.

Mes chers collègues,

Nous sommes plus de 46 000 parlementaires dans le monde entier. Notre potentiel ne doit pas être sous-estimé : nous pouvons et nous devons apporter un changement profond et durable.

Réfléchissons : comment l'histoire se souviendra-t-elle de notre génération ?

À mon avis, nous pouvons être la génération qui parviendra à une égalité totale entre les sexes. Nous pouvons être la génération qui ouvrira la voie à la politique pour les jeunes. Nous pouvons être la génération qui redéfinira la solidarité entre les êtres humains. Nous pouvons être la génération qui renforcera le multilatéralisme. Nous pouvons être la génération qui mettra fin à la pauvreté. Nous pouvons être la génération qui éradiquera les discours de haine.

Nous pouvons être la génération que les générations futures pourront considérer et dire : "ils ont fait bouger les choses".

Nous, collègues parlementaires, nous pouvons être ceux qui changeront l'histoire.

Tirons le meilleur parti de cet événement unique.

Je vous remercie d'être présents.

¡Muchas gracias!
Merci beaucoup!
Shukran yazilan!

Allocution liminaire du Secrétaire Général de l'ONU

M. António Guterres

C'est un plaisir pour moi de me joindre à cette importante réunion des présidents de parlement.

Ayant été moi-même parlementaire et premier ministre, j'ai conscience du rôle crucial que vous jouez.

Vous êtes l'incarnation des mots par lesquels s'ouvre la Charte des Nations Unies : "Nous, peuples des Nations Unies".

Aujourd'hui que j'assume un autre rôle, je sais à quel point l'ONU bénéficie de votre apport. Vous êtes des partenaires essentiels pour faire dialoguer l'échelon mondial avec l'échelon local et relayer dans l'enceinte internationale les préoccupations réelles des peuples.

À l'heure actuelle, vous assumez des responsabilités particulièrement urgentes et exigeantes.

J'aimerais profiter du temps qui nous est imparti aujourd'hui pour évoquer quelques inquiétudes fondamentales, ainsi que les moyens à votre disposition pour agir et trouver des solutions.

En premier lieu, bien sûr, je pense à la pandémie de COVID-19.

Nous sommes confrontés à une catastrophe sans précédent, qui va du naufrage économique au déficit éducatif frappant une génération entière et de l'aggravation des crises humanitaires à la multiplication des troublantes atteintes aux droits de l'homme que nous connaissions déjà.

Le bilan, qui est de 21 millions de cas et de 770 000 morts, ne cesse de s'alourdir, voire de s'accroître dans certains endroits.

La famille des Nations Unies œuvre sur de nombreux fronts pour sauver des vies, ralentir la transmission du virus, limiter ses retombées et favoriser la relance.

Nous avons envoyé du matériel de protection personnelle et d'autres fournitures médicales dans plus de 130 pays.

Nous continuons à plaider en faveur d'un cessez-le-feu mondial et à combattre le fléau de la désinformation.

Au fil des semaines, nous avons publié des analyses et des recommandations de politique couvrant tout l'éventail des pays, secteurs, questions et populations touchés.

Depuis le début, l'ONU appelle à un soutien mondial massif en faveur des peuples et des pays les plus vulnérables, ce qui constitue un ensemble de mesure de sauvetage représentant au moins 10 pour cent de l'économie mondiale.

Nous appuyons également les efforts déployés pour accélérer la recherche et le développement d'un vaccin peu onéreux et accessible à tous.

Nous devons tirer des enseignements pour l'avenir de l'urgence dans laquelle nous nous trouvons actuellement.

Avant même le virus, nos sociétés tremblaient sur leurs bases, minées par la hausse des inégalités, la détérioration croissante de l'environnement, le rétrécissement de l'espace civique, les problèmes de santé publique et les frictions sociales insupportables provoquées par les erreurs de gouvernance et l'absence de perspectives.

La pandémie a braqué extrêmement crûment les projecteurs sur ces injustices. Elle a aussi mis à nu les fragilités du monde en général.

Puisque nous ne pouvons pas revenir en arrière, nous devons veiller à faire du redressement une réelle occasion de bâtir un avenir meilleur.

Aucune problématique ne s'y prêtera mieux que celle de la crise climatique.

Pour dramatique que soit la pandémie de COVID-19, la perturbation du climat recèle le potentiel de causer des dégâts et des bouleversements majeurs.

En dépit des progrès réalisés en matière de prise de conscience et d'alliances à forger, nous sommes toujours confrontés à deux grandes réalités.

En premier lieu, la destruction liée au climat continue à s'intensifier.

Ensuite, les ambitions en matière de climat ne sont toujours pas à la hauteur de ce que les scientifiques jugent indispensable et de ce que l'Accord de Paris est censé accomplir.

Les dirigeants politiques se consacrent à juste titre aux mesures exigées par la pandémie.

La COVID-19 nous a contraints à reporter la COP26 en 2021, alors que l'urgence climatique est déjà parmi nous.

Nous devons arriver à zéro émission nette avant 2050 et à des baisses de 45 pour cent d'ici 2030.

La crise que nous tentons de surmonter nous offre l'occasion d'en résoudre une autre et de mener notre monde sur une voie plus durable.

Nous disposons des politiques, de la technologie et du savoir-faire.

Dans cet esprit, je prie tous les pays de réfléchir à six mesures bénéfiques pour le climat qu'ils seraient susceptibles de prendre dans le cadre de leurs plans pour sauver, reconstruire et faire redémarrer leur économie.

Il faut tout d'abord que nous rendions nos sociétés plus résilientes et garantissons une transition équitable.

En second lieu, il nous faut des emplois verts et une croissance durable.

En troisième lieu, les plans de sauvetage de l'industrie, de l'aviation et du transport maritime doivent être soumis à l'exigence de respecter les objectifs de l'Accord de Paris.

En quatrième lieu, nous devons cesser de gaspiller de l'argent en subventionnant les combustibles fossiles et en finançant le charbon. Ce combustible ne devrait figurer dans aucun plan national de relance.

En cinquième lieu, nous devons intégrer les risques climatiques à la prise de toutes nos décisions. Ceci sera plus important que jamais dans les mois à venir, durant lesquels les entreprises, les investisseurs et les pays prendront des décisions financières de vaste portée concernant l'avenir.

Enfin, nous devons travailler main dans la main.

Dit en termes simples, la façon dont le monde se remettra de la pandémie de COVID-19 constituera un facteur déterminant pour la santé de notre planète.

Le redressement devra également tenir compte des autres sources d'instabilité et motifs de mécontentement (notamment les inégalités systémiques graves au sein des communautés et des pays et entre eux).

Allant du racisme à la discrimination entre les sexes ou aux disparités de revenus, ces violations des droits de l'homme profondément enracinées menacent notre bien-être et notre avenir.

De surcroît, les inégalités nuisent non seulement à ceux qui en sont directement victimes, mais aussi à tout le monde, y compris ceux-là même qui les imposent.

Elles constituent un frein au développement humain.

Elles sont associées à l'instabilité économique, à la corruption, aux crises financières, à la hausse de la criminalité et à la mauvaise santé physique et mentale.

De nos jours, les inégalités prennent de nouvelles formes. La fracture numérique menace, par exemple, d'exacerber des inégalités de longue date.

Telle est la raison pour laquelle j'ai plaidé en faveur d'un nouveau contrat social à l'échelon national, qui devrait comporter une nouvelle génération de politiques de protection sociale et de filets de sécurité, dont la couverture sanitaire universelle et la perspective d'un revenu minimum universel. L'éducation et les technologies numériques, qui permettent d'acquérir de nouvelles connaissances et ouvrent des perspectives pour la vie entière, peuvent être deux puissants leviers et facteurs d'égalité.

À l'échelon international, nous avons besoin d'une nouvelle donne mondiale, qui permette une plus large distribution et une répartition plus équitable du pouvoir, des richesses et des chances. Il nous faut une mondialisation équitable et les pays en développement doivent être davantage entendus.

Les parlementaires ont un rôle central à jouer pour aider le monde à réagir au coup de semonce de la pandémie.

Vous devez aligner votre législation et vos décisions budgétaires sur l'action en faveur du climat et les Objectifs de développement durable.

Comme je l'ai dit au début de l'année dans mon Appel à l'action en faveur des droits de l'homme, vous devez protéger l'espace civique, menacé dans de nombreux pays. Nous avons besoin des parlements pour repousser les efforts visant à utiliser la pandémie pour réprimer les populations et restreindre les droits de l'homme. Les droits de l'homme (y compris la liberté d'expression et de rassemblement), toujours essentiels, sont particulièrement importants pour garantir la libre circulation de l'information sur la pandémie.

Nous comptons sur les parlements pour faire avancer la cause de l'égalité des sexes (en général et dans vos propres rangs). La majeure partie des parlements sont encore largement dominés par les hommes. Cette situation doit changer, notamment grâce à l'application de mesures spéciales temporaires.

Il faut aussi que vous mettiez en évidence la valeur ajoutée réelle du multilatéralisme.

La COVID-19 a mis en relief, tant l'importance fondamentale du multilatéralisme que les nombreuses lacunes qui le caractérisent sous sa forme actuelle.

La vitesse à laquelle nous sortirons de cette crise dépendra non seulement de la solidarité dont nous ferons preuve à l'intérieur de notre collectivité et de notre pays, mais aussi de la mesure dans laquelle les gouvernements, les scientifiques, les entreprises, et bien évidemment les parlements, réussiront à coopérer au-delà des frontières et des continents.

Telle est la signification du multilatéralisme. Il ne s'agit pas d'une idéologie, mais simplement d'un moyen, le plus efficace que nous connaissions, pour faire face à des défis d'une ampleur réellement planétaire.

Les difficultés d'aujourd'hui exigent un multilatéralisme connecté, au sein duquel l'ONU et ses institutions, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, les organisations régionales, les organisations commerciales et les autres collaborent plus étroitement.

Nous avons aussi besoin d'un multilatéralisme inclusif. Désormais, les gouvernements et l'exécutif sont loin d'être les seuls acteurs. La société civile, les entreprises, les pouvoirs locaux, les villes et les gouvernements régionaux assument un rôle d'une importance croissante dans le monde actuel.

Cette évolution pourra, à son tour, contribuer à l'instauration d'un multilatéralisme efficace, doté de la puissance et des mécanismes requis pour permettre à la gouvernance mondiale de porter ses fruits là où ils sont attendus.

Je suis plein d'espoir.

En l'espace de quelques mois à peine, des milliards de personnes ont dû modifier leur façon de travailler, de consommer, de se déplacer et d'entrer en interaction. Des billions de dollars ont été mobilisés pour sauver des vies et offrir des moyens de subsistance. Des idées jugées impossibles ou irréalistes sont tout à coup en cours de discussion ou envisagées.

Ceci nous montre ce qu'il est possible de faire pour relever un défi dans un esprit de solidarité.

J'attache la plus grande importance à notre partenariat.

Cette année, qui marque le 75^e anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, nous collaborons étroitement avec l'Union interparlementaire et les parlements nationaux pour débattre de notre avenir. Je vous suis très reconnaissant des efforts que vous avez consentis pour que ce débat se poursuive dans vos parlements et vos circonscriptions.

Je me réjouis de poursuivre cette conversation mondiale avec vous au cours de la période cruciale qui s'ouvre et de réaliser nos aspirations au nom de l'avenir que nous voulons et de l'ONU dont nous avons besoin.

Je vous remercie de votre attention.

Allocution de clôture du Président de l'Assemblée Générale des Nations Unies

S.E. M. Tijjani Muhammad-Bande

Excellences,
Mesdames et Messieurs les présidentes et présidents de parlement,
Mesdames, Messieurs,

C'est un plaisir d'être parmi vous pour la clôture de la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement, qui a débattu avec succès *de la riposte parlementaire à la pandémie, ainsi que de thèmes tels que la gouvernance mondiale, les économies durables et l'urgence climatique*.

Je remercie Mme Cuevas Barron, Présidente de l'Union interparlementaire, et les membres du Comité préparatoire, d'avoir rendu cette réunion possible grâce à leur engagement. Mes remerciements vont également aux présidentes et présidents de parlement qui ont pris part à cet événement pour leur implication constructive dans ce processus.

Excellences,
Mesdames, Messieurs,

L'Union interparlementaire (UIP) facilite le dialogue entre les parlementaires et offre un appui pratique à ses Parlements membres depuis 1889. Ce soutien est essentiel pour promouvoir la paix, la démocratie, les droits de l'homme, l'égalité des sexes, l'autonomisation des jeunes et le développement durable grâce au dialogue politique, à la coopération et à l'action parlementaire.

En ces temps difficiles que nous traversons en raison de l'émergence de la COVID-19, il est important de soutenir les parlements du monde entier, qui secondent les gouvernements dans leurs efforts pour faire face de façon efficace aux conséquences de la pandémie.

Il est réjouissant de constater qu'aujourd'hui, vous avez adopté une déclaration sur le thème "Les parlements mobilisés pour un multilatéralisme plus efficace qui apporte la paix et le développement durable aux peuples et à la planète" en réaffirmant les principes de la Déclaration universelle sur la démocratie et la promotion des droits fondamentaux de l'individu, entre autres.

Excellences,
Mesdames, Messieurs,

La cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement a mené une vaste réflexion autour de ses divers axes de travail. Je vous remercie de la franchise de vos échanges concernant les changements climatiques (et l'Accord de Paris), la question des migrations et des réfugiés et la lutte contre le terrorisme, notamment.

L'existence de parlements efficaces un peu partout dans le monde rend nos vies meilleures, car le parlement, qui est au cœur de la prise de décision inclusive, façonne les politiques et élabore des lois répondant aux besoins des citoyens.

Les inlassables efforts que vous avez déployés pendant la pandémie ont donné une dimension parlementaire concrète aux travaux de l'ONU, enceinte de mise en commun des idées où foisonne l'optimisme.

Excellences,
Mesdames, Messieurs,

L'année 2020 aurait dû marquer le coup d'envoi de la Décennie d'action pour atteindre les Objectifs de développement durable. L'apparition de la COVID-19 au début de l'année est venue remettre en cause ces projets. Toutefois, si nous continuons à nous soutenir les uns les autres, nous pourrions atténuer les effets de cette pandémie sur la vie de milliards d'individus dans le monde.

J'invite donc les parlements du monde entier à continuer à s'impliquer dans la mise en œuvre des Objectifs de développement durable en incitant leur gouvernement à s'impliquer davantage dans la coopération internationale.

Je lance également un appel à la communauté internationale pour qu'elle défende et protège l'égalité des sexes sous toutes ses formes et manifestations, comme l'affirme la déclaration adoptée aujourd'hui.

Excellences,
Mesdames, Messieurs,

L'esprit de collaboration dont font preuve depuis 75 ans l'Union interparlementaire et l'ONU a permis à ces deux organisations d'obtenir des résultats durables. Puisse ce bel esprit continuer à se développer.

Je vous remercie de votre attention.

Rapport de conférence

La Décennie d'action pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030

1. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les 17 Objectifs de développement durable (ODD) adoptés en 2015, l'Accord de Paris sur les changements climatiques, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement témoignent d'une vision internationale du développement durable de plus en plus harmonisée. Ensemble, ces instruments traduisent une volonté de rompre avec les approches cloisonnées et les objectifs sectoriels qui caractérisaient l'ère des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) pour offrir un paysage plus intégré où tout est lié. Ce nouveau cadre international étant posé, le prochain défi est de mettre en œuvre ces accords de façon cohérente au niveau national. En septembre 2019, le Secrétaire général de l'ONU a appelé tous les secteurs de la société à se mobiliser dans le cadre d'une décennie d'action pour atteindre les ODD.
2. Adopté en septembre 2015, le Programme 2030 est la déclaration la plus importante de l'Organisation des Nations Unies (ONU) sur les multiples défis économiques, sociaux et environnementaux que le monde doit relever. Au cœur du Programme 2030 se trouvent les 17 ODD déclinés en 169 cibles, qui visent à éliminer l'extrême pauvreté et à réduire drastiquement d'autres formes de privations et d'inégalités, tout en plaçant la planète sur la voie du développement durable.
3. Les ODD constituent un cadre intégré dans lequel l'avancement de chaque objectif est tributaire de l'avancement de tous les autres. Le cadre s'applique à tous les pays – pays développés et pays en développement – et exige des mesures volontaires au niveau national ainsi que des mesures collectives dans le cadre d'une coopération internationale. Les ODD traduisent l'importance fondamentale des droits de l'homme et reflètent une vision commune de l'avenir à laquelle tous les pays peuvent aspirer.
4. L'UIP a activement participé aux négociations sur les ODD dans le cadre de consultations parlementaires suivies de plaidoyers devant les commissions concernées de l'ONU et d'autres instances. En conséquence, le paragraphe 45 du Programme 2030 reconnaît explicitement le rôle des parlements pour contribuer à la mise en œuvre des ODD à travers leurs fonctions législative et de contrôle des gouvernements. Dans le cadre du Groupe des amis de la gouvernance en faveur du développement durable à l'ONU, l'UIP a contribué à susciter une forte détermination à "mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous", qui intègrent les parlements, dans le cadre de l'Objectif 16.
5. Approuvés par tous les États membres de l'ONU, les ODD font l'objet d'une adhésion mondiale, et les attentes concernant leur réalisation sont élevées. Cependant, ils ne sauraient se concrétiser sans une forte volonté politique et des actions citoyennes dynamiques. La contribution la plus importante doit venir des parlements et des parlementaires. Malgré des ressources limitées, l'UIP fait tout ce qui est en son pouvoir en partenariat avec ses Membres et l'ONU pour appuyer la mise en œuvre des ODD au sein des parlements du monde entier.

Travaux de l'UIP sur les ODD

6. L'UIP a adopté le Programme 2030 et ses ODD dès leurs balbutiements. Depuis, elle s'est employée à intégrer les ODD dans sa nouvelle Stratégie pour 2017-2021, en veillant à ce que toutes ses activités y soient conformes ou qu'elles y contribuent directement.
7. La Stratégie de l'UIP consiste en une approche à deux volets. Elle vise d'une part à aider les parlements à institutionnaliser les ODD comme un tout indivisible. D'autre part, la Stratégie prévoit des mesures spécifiques à l'appui des Objectifs les plus pertinents pour l'action de l'UIP, ou pour lesquels l'UIP présente un avantage comparatif, tels que l'Objectif 3 sur la santé, l'Objectif 5 sur l'égalité des sexes, l'Objectif 13 sur les changements climatiques, l'Objectif 16 sur la gouvernance, et l'Objectif 17 sur les moyens de mise en œuvre des objectifs (coopération au service du développement). Mais l'UIP travaille également sur certaines des autres grandes questions, comme la faim et la pauvreté.

8. La ligne de conduite sur l'institutionnalisation vise, à terme, à rendre les parlements "adaptés", c'est-à-dire à veiller à ce qu'ils soient dotés des bons outils institutionnels, juridiques, techniques et politiques pour assurer leurs fonctions législative, de contrôle et de représentation en ce qui concerne les ODD. Il s'agit pour ce faire d'appliquer la méthode d'auto-évaluation et l'outil dédié élaboré conjointement par l'UIP et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Cette approche a aidé plusieurs parlements (Fidji, Géorgie, Mali, Serbie, etc.) à définir un plan d'action parlementaire pluriannuel sur les ODD. L'approche de l'auto-évaluation en matière d'ODD entre dans le cadre de la mission générale de renforcement de la démocratie qui incombe à l'UIP.

9. Étant donné que la sous-représentation des femmes et des jeunes dans les sphères décisionnelles politiques et économiques constitue toujours l'un des principaux obstacles aux progrès dans les domaines du développement durable et de la paix, une grande partie des activités que l'UIP mène actuellement dans le domaine des ODD prennent en compte le point de vue des femmes et des jeunes. Il s'agit d'intégrer l'égalité des sexes, les droits des femmes, et les besoins et les intérêts des jeunes, en mettant en avant leurs besoins spécifiques et en plaidant pour des réformes politiques correspondantes.

10. L'objectif sous-jacent des travaux de l'UIP sur les ODD est de donner des moyens aux parlements afin qu'ils :

- disposent des structures et processus internes appropriés pour recenser et soutenir les politiques relatives aux ODD pertinentes pour leur pays
- veillent à ce qu'un plan national sur les ODD visant à incorporer les objectifs mondiaux dans leur droit interne soit établi et à ce que toutes les politiques gouvernementales soient à la mesure des défis que le pays doit relever en matière de développement durable
- allouent des crédits budgétaires suffisants et d'autres moyens nécessaires pour faire progresser la mise en œuvre du plan national sur les ODD
- encouragent activement tous les citoyens, en particulier les plus marginalisés et les plus vulnérables, à promouvoir les ODD et à fournir des commentaires sur la mise en œuvre du plan national sur les ODD.

11. Au niveau opérationnel, les travaux de l'UIP sur les ODD peuvent prendre différentes formes – de la tenue de séminaires nationaux et régionaux à l'adoption de résolutions sur les ODD et l'organisation de réunions-débat aux Assemblées de l'UIP, en passant par la publication de notes d'orientation et d'outils. À ce jour, plus de 134 parlements ont participé à des activités organisées par l'UIP sur les ODD dans le monde. Dans l'ensemble, ces activités permettent de faire comprendre aux parlementaires que les ODD entrent dans le cadre des objectifs nationaux de développement des pays développés et des pays en développement, et ne constituent pas un programme abstrait éloigné de leur réalité quotidienne. Les activités mettent également l'accent sur le rapprochement entre la théorie et la pratique, avec des visites sur le terrain de projets de promotion de la durabilité et de la prospérité.

12. En outre, l'UIP s'emploie à relier les parlements aux mécanismes de l'ONU visant à évaluer les progrès accomplis en vue de la réalisation des ODD aux niveaux national et mondial et à maintenir la dynamique politique en faveur du Programme 2030. Parmi ces mécanismes fondamentaux figure le Forum politique de haut niveau sur le développement durable de l'ONU, qui se réunit tous les ans au niveau ministériel et tous les quatre ans au niveau des chefs d'État. L'UIP organise une réunion parlementaire à chaque forum politique de haut niveau et contribue aux résolutions et documents pertinents produits par l'ONU. En plus d'examiner différents rapports de l'ONU sur les ODD et de tenir des débats sur les défis et les éventuels changements d'orientation, le Forum de haut niveau rassemble un certain nombre d'exams nationaux volontaires. Les pays participant aux exams nationaux volontaires sont censés évaluer leurs propres progrès en consultation avec les parlements, les organisations de la société civile et d'autres parties prenantes, et présenter ensuite leurs résultats au Forum politique de haut niveau.

13. L'UIP a mené une enquête auprès des parlements du monde entier sur le thème *Institutionnalisation des Objectifs de développement durable dans les travaux des parlements* afin d'obtenir et de diffuser des informations sur la manière dont ils organisent leurs travaux en matière d'ODD. Il en est ressorti que les parlements ne jouent pas tous le même rôle dans la mise en œuvre

de ces objectifs. Plus de la moitié des parlements sondés ont établi des mécanismes chargés des ODD, mais ce travail n'a été coordonné avec d'autres organes parlementaires que dans un quart des parlements. Par ailleurs, également plus de la moitié d'entre eux ont indiqué que leur gouvernement avait soumis des rapports sur les ODD au parlement.

14. Parmi les nombreuses mesures que prend l'UIP pour maintenir l'attention sur les ODD, il convient de mettre en avant les mesures suivantes :

- Chaque session d'avril de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies de l'UIP est consacrée à un examen des actions parlementaires en faveur des ODD et à un débat sur le thème principal de la session annuelle du Forum politique de haut niveau sur le développement durable.
- En prévision des examens nationaux volontaires pour le Forum de haut niveau, l'UIP explique le processus aux parlements concernés et leur demande de faire rapport (au moyen d'un questionnaire) sur leur participation au cours de la période concernée. Certains rapports destinés au Forum de haut niveau ont été présentés conjointement par des représentants de gouvernement et de parlement.
- Une réunion parlementaire est organisée à l'occasion de chaque Forum pour exposer les points clés de la réunion et encourager l'engagement parlementaire à l'avenir.
- Au moyen d'un outil d'auto-évaluation parlementaire élaboré conjointement avec le PNUD, l'UIP aide les parlements nationaux à améliorer leurs propres capacités législatives et de contrôle en matière d'ODD (à ce jour, des parlements aussi divers que ceux de Djibouti, des Fidji et de la Serbie ont utilisé l'outil). Certains parlements, tels que l'Assemblée nationale du Viet Nam et l'Assemblée interparlementaire de la Communauté des États indépendants, ont fait traduire l'outil en langue locale.
- Les Parlements membres de l'UIP privilégient l'interaction régionale comme moyen de participer à la mise en œuvre des ODD, d'accéder aux données et connaissances les plus récentes et d'apprendre des expériences des autres parlements. Les 21 séminaires régionaux et interrégionaux organisés à ce jour par l'UIP ont réuni plus de 1 000 parlementaires issus de 134 parlements de toutes les régions du monde.

Tableau de bord et enseignements tirés

15. Le tableau de bord des ODD établi chaque année par l'ONU et des instituts de recherche associés présente des résultats mitigés indiquant des progrès plutôt lents dans l'ensemble. À l'heure actuelle, tous les pays sont confrontés à un certain niveau de difficulté pour réaliser pleinement tous les ODD. Si de nombreux pays font des progrès importants dans la réalisation de plusieurs ODD simultanément, d'autres stagnent voire reculent sur la voie de l'accomplissement de plus d'un ODD.

16. À l'échelle mondiale, tandis que l'extrême pauvreté est en baisse, les inégalités persistent à des niveaux très élevés, la faim augmente, la biodiversité et les écosystèmes de base perdent leur capacité de régénération, le climat mondial change beaucoup plus vite que prévu, et les institutions clés de la démocratie sont gravement menacées. Résultat, les troubles sociaux et les conflits sont de plus en plus nombreux. À l'inverse, des signes encourageants pointent vers une amélioration de la santé et de l'éducation, un accès accru à l'électricité et une baisse du chômage. Mais la crise de COVID-19 et ses conséquences entraîneront sans doute un recul dans ces domaines et aussi dans d'autres. En plus de ce défi immédiat, la lutte contre les changements climatiques est l'un des domaines d'action les plus urgents et un enjeu prioritaire au niveau international. Cela traduit la nécessité de redoubler d'efforts pour travailler individuellement et collectivement afin d'atteindre l'objectif dans les délais prévus. Le Rapport sur les Objectifs de développement durable 2019 (reliefweb.int/report/world/rapport-sur-les-objectifs-de-d-veloppement-durable-2019) et le rapport 2019 du Réseau des solutions pour le développement durable présentant les indices et le tableau de bord des ODD (www.sdgindex.org/reports/sustainable-development-report-2019) offrent un tableau complet des progrès et des reculs à l'échelle mondiale et par pays.

17. Par définition, les pays développés sont plus en avance, et plusieurs d'entre eux sont en passe d'atteindre la plupart des ODD. Toutefois, les résultats par ODD obtenus par de nombreux pays développés peuvent être moins bons lorsqu'il est tenu compte des retombées sur les pays en développement. Ces retombées (par ex. l'impact des émissions de dioxyde de carbone sur les pays en développement ou les effets d'une fiscalité laxiste propice à l'évasion fiscale) finissent par s'étendre aux pays en développement, ce qui retarde leur développement même.

18. En règle générale, les pays en développement font face à des difficultés accrues pour obtenir des résultats concrets, alors que leur engagement politique envers les ODD peut être plus important que celui des pays développés. Cette plus lente progression des pays en développement tient à un manque de ressources, à des capacités de mise en œuvre limitées (notamment pour la collecte de données et les analyses), à une faible gouvernance, et à la fréquence plus élevée des conflits internes ou externes. En fait, le paradoxe avec la réalisation des ODD est que la capacité à renforcer leur mise en œuvre dans les pays en développement pâtit largement des problèmes mêmes que les ODD cherchent à résoudre. La coopération internationale au développement doit être poursuivie et renforcée, avec la coopération Nord-Sud comme principal canal et la coopération Sud-Sud comme complément.

19. L'expérience de première main de l'UIP auprès des parlements dans le domaine des ODD permet de tirer les enseignements suivants :

- De manière générale, on peut dire que la volonté politique de se mobiliser en faveur des ODD doit être renforcée dans les parlements. Néanmoins, ceux-ci connaissent mieux et s'approprient davantage les ODD que les OMD, leurs prédécesseurs. Cela tient aux vastes consultations sur la teneur des ODD et aux travaux ultérieurs menés par l'UIP et d'autres organisations pour mieux faire connaître les objectifs au sein des parlements.
- Il n'y a pas de solution idéale s'agissant de l'institutionnalisation des ODD au sein des parlements. Certains parlements ont créé des commissions ou des groupes informels consacrés aux ODD, tandis que d'autres ont intégré des ODD précis à des commissions spécialisées existantes. La majorité des parlements doivent encore définir comment s'assurer que tous les ODD trouvent leur place dans leur structure de commissions. Il sera nécessaire pour eux de surmonter les effets du cloisonnement et de considérer les ODD dans leur globalité pour garantir que ces objectifs soient bien intégrés dans leurs mécanismes.
- Les résultats des enquêtes de l'UIP présentent un tableau contrasté du rôle joué par les parlements dans la mise en œuvre des ODD. Bien que des exemples de bonnes pratiques soient ressortis, il semble que la mise en œuvre des ODD reste un processus mené principalement par les gouvernements. Les travaux menés en lien avec les examens nationaux volontaires confirment ce constat : seul un tiers des parlements des pays ayant présenté un rapport au Forum politique de haut niveau sur le développement durable (HLPF) avaient été consultés. Cela prouve que beaucoup reste à faire pour que les parlements puissent exercer pleinement leur fonction de contrôle des mesures liées aux ODD et des processus de suivi de ces mesures. Le manque d'inclusion des parlements dans les cadres de gouvernance relatifs à la mise en œuvre des ODD diminue également l'importance de la participation des citoyens par l'intermédiaire de leurs représentants élus.
- La coopération parlementaire régionale et interrégionale est très importante. Presque tous les séminaires régionaux que l'UIP a organisés ces quatre dernières années ont montré que des parlements d'un niveau de développement analogue ont tout intérêt à se réunir pour échanger les meilleures pratiques et, plus généralement, à se soutenir mutuellement.
- Les changements climatiques constituent l'une des plus graves menaces pour la prospérité et le développement dans le monde. Les activités de l'UIP ont montré qu'il existe une forte volonté politique au sein des parlements de connaître les problèmes liés aux changements climatiques et de jouer un rôle dans la résolution de ces problèmes. Néanmoins, d'importantes faiblesses ont été mises en lumière telles qu'un manque de connaissances et de capacités pour coordonner les activités avec le gouvernement et pour contribuer efficacement aux processus nationaux en cours pour que les dispositions de l'Accord de Paris soient concrétisées dans des mesures et des législations nationales. Nos parlements ont une responsabilité importante en matière de suivi des progrès de nos gouvernements respectifs.
- Les parlements doivent avoir accès à des données de qualité ventilées par sexe, statut minoritaire, âge, région et autres catégories pour pouvoir prendre des décisions politiques éclairées. De nombreux parlements n'ont pas accès à des données indépendantes et fiables pouvant les aider à demander des comptes à leur gouvernement.

Décennie d'action

20. En septembre 2019, le Secrétaire général de l'ONU a appelé tous les secteurs de la société à se mobiliser en faveur d'une Décennie d'action pour atteindre les ODD. Il a invité la société à agir à trois niveaux : au niveau mondial avec une action visant à assurer un plus grand leadership,

davantage de ressources et des solutions qui auront plus d'impact sur les ODD ; au niveau local avec une action qui intègre les transitions nécessaires dans les politiques, budgets, institutions et mécanismes de gouvernance des États, des villes et des autorités locales ; et au niveau individuel avec une action menée par les jeunes, la société civile, les médias, le secteur privé, les syndicats et les universités, entre autres, afin de créer un mouvement irréversible faisant avancer ces objectifs.

21. Malheureusement, la pandémie de COVID-19 a révélé la fragilité de l'humanité, indépendamment des questions de souveraineté, d'idéologie ou de religion. Elle a mis en évidence les effets disparates de ce type de menace mondiale sur toutes les économies quel que soit leur niveau de développement. La pandémie de COVID-19 a donc inévitablement entraîné de sérieux revers en ce qui concerne les efforts déployés pour atteindre les ODD. Nous devons donc faire tout notre possible pour limiter les effets néfastes. Néanmoins, la réponse mondiale face à la pandémie de COVID-19 a également illustré la force et la valeur de l'ingéniosité et de la créativité humaine. Les ODD visent à renforcer la résilience des personnes, des pays et de la planète, et les parlements doivent assumer leur rôle central pour garantir leur réalisation.

22. En 2020, tandis que la Décennie d'action est lancée et que l'Accord de Paris prend effet, les parlements doivent agir, aujourd'hui plus que jamais, pour mettre la planète sur la voie du développement durable. Nombre d'entre eux auront besoin d'être soutenus pour se montrer à la hauteur de leurs engagements dans plusieurs domaines ambitieux, notamment pour éliminer la pauvreté, garantir l'égalité des sexes, parvenir à une meilleure couverture sanitaire et agir résolument en faveur du climat. Une attention particulière devra être accordée aux conséquences de la pandémie de COVID-19 et aux inégalités qu'elle révèle, notamment en ce qui concerne les questions de genre, l'emploi et les changements climatiques. Les parlements devront prendre et soutenir des mesures visant à relancer durablement l'économie, afin de répondre aux besoins des citoyens tout en préservant l'environnement.

23. L'UIP et ses Parlements membres devront redoubler d'efforts pour rallier les volontés politiques et mobiliser les parlements autour du Programme 2030, notamment par le biais de plans d'action adaptés aux besoins de chaque pays. Les parlementaires devraient encourager la tenue d'un débat ouvert, public et libre dans la société sur l'importance des ODD dans tous les secteurs afin de renforcer la prise de conscience des enjeux et d'accroître la pression en faveur de solutions politiques. Ils doivent avant tout promouvoir des moyens concrets de faire de ces objectifs une réalité, notamment en trouvant des solutions dans les domaines essentiels de la législation et du financement, afin que les ODD soient reflétés dans les budgets nationaux. Dans un esprit de multilatéralisme, les Parlements membres doivent employer la diplomatie parlementaire pour faire avancer le Programme 2030 dans le cadre de forums interparlementaires régionaux et sous-régionaux. Il s'agit d'un élément central du mandat de l'UIP. Il nous appartient à tous de faire de cette vision une réalité pour l'amélioration de l'humanité.

Rapport de conférence

Renforcer la représentation des jeunes dans la politique et les parlements : passer des paroles aux actes

L'atout démographique de la jeunesse

Les jeunes de moins de 30 ans¹ constituent environ la moitié de la population mondiale. Environ un quart de la population mondiale a entre 15 et 30 ans².

Le processus décisionnel doit être réactif, inclusif et représentatif. Ce processus démocratique requiert une forte participation de tous, notamment des jeunes. Ce constat est pertinent non seulement parce que les jeunes représentent une proportion élevée de la population mondiale, mais aussi parce que leur attitude vis-à-vis de la politique détermine dans une large mesure l'état de santé de nos démocraties aujourd'hui et à l'avenir. Si les jeunes sont exclus durant leurs années formatrices, les jeunes peuvent être menés à la désillusion et au manque de confiance dans nos institutions, ce qui affaiblit leur légitimité.

La deuxième catégorie de jeunes, âgés entre 15 et 30 ans, est composée d'environ 1,8 milliard de personnes. Ce groupe est aussi hétéroclite que le monde dans lequel ils vivent. Ces jeunes ont des besoins communs, par exemple : une éducation de qualité accessible pour se préparer aux emplois de demain ; la possibilité d'avoir un travail décent ; l'égalité entre les garçons et les filles et entre les hommes et les femmes ; et une planète saine, propre et durable. La majorité de leur vie étant devant eux, les jeunes hommes et les jeunes femmes sont les plus concernés par l'action – ou l'inaction – d'aujourd'hui et ont le droit d'être inclus dans le processus décisionnel portant sur ces questions-là et sur toutes celles qui les concernent. Comme l'ont souvent répété les jeunes parlementaires de l'UIP, **"rien de ce qui nous concerne ne doit se faire sans que nous soyons consultés"**.

Faire participer les jeunes à la vie politique n'est pas seulement la *bonne* chose à faire, c'est aussi la chose la plus *intelligente* à faire. Il est indispensable d'exploiter les opinions, les idées novatrices et l'énergie des jeunes dans le cadre des efforts plus larges visant à traiter les questions clés qui touchent les personnes de tous les âges, telles que la réalisation des ODD, la paix et la sécurité, le droit à l'éducation, à la santé et à la protection sociale, l'égalité des sexes, l'égalité des chances dans les domaines socio-économiques et politiques et la lutte contre les changements climatiques. Les jeunes sont une force innovatrice qui a beaucoup à apporter à ces efforts collectifs. Garantir la pleine participation des jeunes hommes et des jeunes femmes au processus démocratique à tous les niveaux et le faire le plus tôt possible par l'éducation à la démocratie doivent être des objectifs politiques prioritaires.

Les parlements doivent échanger les bonnes pratiques et les expériences réussies en matière de programmes d'éducation politique, démocratique et parlementaire qui suscitent l'intérêt des jeunes pour le processus politique en général et le travail parlementaire en particulier, ainsi que leur participation et leur formation aux bonnes pratiques.

L'autonomisation politique des jeunes peut apporter de nouvelles perspectives sur la politique et la façon dont elle est faite. Les institutions politiques doivent être agiles pour faire face à un monde qui se transforme de plus en plus rapidement et qui produit de nouveaux défis et de nouvelles menaces pour l'humanité. Elles doivent constamment évoluer avec leur temps et s'adapter afin de refléter les sociétés qui les hébergent. En tant que "natifs" de l'ère moderne et à l'avant-garde des nouvelles approches et technologies, les jeunes sont les mieux placés pour diriger le renouvellement des institutions politiques, dont les parlements, afin qu'elles soient plus représentatives, plus réactives et plus efficaces quel que soit le contexte. Il convient d'œuvrer afin de favoriser la contribution efficace et constructive des jeunes à toutes les étapes du cycle d'élaboration des politiques et des lois : de la

¹ Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population (2019). *World Population Prospects 2019: Highlights*. ST/ESA/SER.A/423 (New York, 2019): population.un.org/wpp/Publications/Files/WPP2019_Highlights.pdf.

² Ibid.

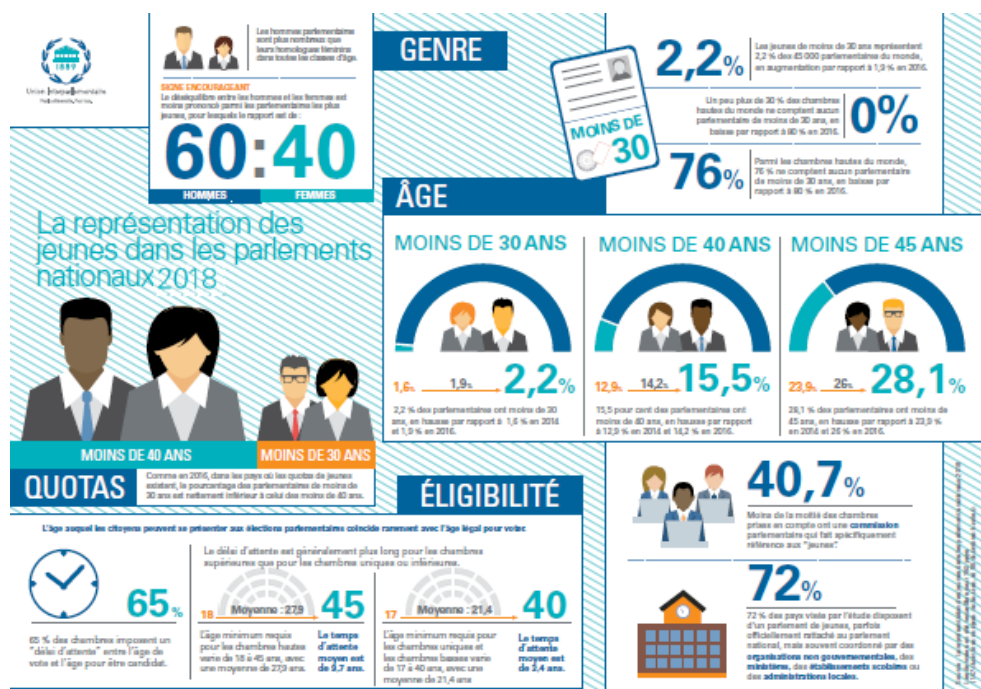
conception à la mise en œuvre et à l'évaluation. Les jeunes apportent une contribution directe dont l'impact est significatif et conséquent sur la prise de décision au sein de leurs propres communautés. Par conséquent, ils peuvent s'engager efficacement dans les processus de prise de décision politique aux niveaux national, régional et international.

Les jeunes seront davantage concernés par les décisions prises sur des questions à long terme comme les changements climatiques, la durabilité environnementale et l'instabilité politique. Sans la participation active des jeunes, les lois et les politiques adoptées par le parlement et le gouvernement risquent de nuire à leurs intérêts, aujourd'hui et à l'avenir³. À ce titre, le renforcement de la participation des jeunes est nécessaire et peut contribuer à l'amélioration de l'élaboration des politiques.

État actuel de la représentation des jeunes au parlement et en politique

Bien qu'à l'heure actuelle le monde compte plus de jeunes que jamais, les intéressés sont gravement sous-représentés dans la politique et les parlements. Selon les données de l'UIP, seuls 2,2 pour cent des parlementaires ont moins de 30 ans⁴. La sous-représentation disproportionnée va plus loin même si l'on considère les pourcentages de parlementaires de moins de 40 et 45 ans (voir figure ci-dessous). Les recherches de l'UIP ont également révélé qu'un peu plus de 30 pour cent des chambres uniques et des chambres basses du monde – et plus des trois quarts des chambres hautes – n'ont aucun parlementaire âgé de moins de 30 ans. Soixante-cinq pour cent des parlements imposent également une "période d'attente" entre le moment où les jeunes peuvent voter et celui où ils peuvent être élus.

Les jeunes femmes sont doublement désavantagées. Dans toutes les tranches d'âge, les hommes continuent à être plus nombreux que les femmes dans les parlements. Toutefois, un signe encourageant est que la proportion de parlementaires hommes et femmes est plus équilibrée dans la tranche d'âge la plus jeune. Cet état des faits suggère qu'une représentation plus importante des jeunes peut être un moyen d'atteindre une parité effective entre les sexes en politique.



³ UIP, *La représentation des jeunes dans les parlements nationaux : 2018* (2018).

⁴ Ibid.

Au cours des cinq dernières années, depuis que l'UIP a commencé à recueillir des données sur la représentation des jeunes dans les parlements, les tendances mondiales sont devenues encourageantes. En 2018, le pourcentage de jeunes parlementaires de moins de 30 ans est passé à 2,2 pour cent, contre 1,6 pour cent en 2014. La proportion de jeunes parlementaires de moins de 40 ans est passée de 12,9 pour cent à 15,5 pour cent. Pourtant, en dépit de progrès constants, le monde est loin d'avoir atteint une représentation équitable des jeunes.

Obstacles rencontrés par les jeunes

De nombreux obstacles empêchent les jeunes hommes et les jeunes femmes de se présenter aux élections ou de participer à la vie politique. Bien qu'ils puissent varier d'un pays à l'autre, un certain nombre de défis communs peut être mis en évidence.

- Les jeunes sont confrontés à des obstacles juridiques dans de nombreux pays : près de 65 pour cent prévoient un âge minimum pour être candidat qui est supérieur à la majorité électorale. Au niveau mondial, les jeunes attendent en moyenne 3,4 ans après avoir obtenu le droit de vote avant de pouvoir entrer en fonction dans les chambres basses. Dans les chambres hautes, cette période d'attente est encore plus longue : 9,7 ans.
- Dans de nombreux contextes, il existe également des obstacles financiers qui empêchent les jeunes de se présenter aux élections. Les adhésions aux partis et les campagnes électorales peuvent être coûteuses. Les jeunes candidats potentiels n'ont souvent pas les moyens financiers de se présenter aux élections ou de se mesurer à des candidats mieux dotés en ressources.
- Les normes néfastes qui présentent la politique officielle comme étant réservée aux personnes plus âgées constituent un obstacle persistant. Dans le monde entier, on considère souvent que les jeunes ne sont "pas encore prêts" à assumer la responsabilité d'une fonction élective. La politique est aussi généralement considérée comme réservée aux personnes ayant une expérience politique. En conséquence, les jeunes sont systématiquement marginalisés en raison de leur âge, de leurs possibilités limitées et de leur manque d'expérience perçue. Les jeunes sont perçus comme inexpérimentés en politique, ce qui tend à suggérer qu'ils devraient attendre leur tour pour se présenter aux élections. Ce sentiment découle de la conviction qu'un certain niveau de connaissances, d'expérience et de maturité est nécessaire pour répondre avec succès aux nombreuses exigences imposées aux parlementaires. Une telle attitude peut susciter du ressentiment chez les jeunes et décourager leur intérêt pour l'engagement politique.
- On a également l'impression que les jeunes politiciens n'ont pas suffisamment de notoriété et d'accès aux réseaux indispensables pour se faire connaître, être désignés par les partis politiques et devenir des candidats viables.
- Le désengagement vis-à-vis de la politique officielle conduit de nombreux jeunes à penser que la politique "officielle" les dépasse tout simplement. Certains ne savent pas par où commencer, ou ne souhaitent pas rejoindre un parti ou une institution politique (parlement) qui les a déçus.
- On attend souvent des jeunes femmes qu'elles assument des responsabilités familiales, par exemple qu'elles s'occupent des jeunes enfants. Les parlements qui ne sont pas sensibles à la dimension de genre peuvent également constituer un obstacle dans ces cas-là. En outre, les femmes parlementaires, en particulier les jeunes femmes, sont souvent confrontées à des obstacles supplémentaires, tels que le sexisme et d'autres formes de violence sexiste, qui les dissuadent de se présenter aux élections⁵.

L'action de l'UIP

Face à cette situation, l'UIP a adopté à sa 122^e Assemblée en Thaïlande, en 2010, la résolution *La participation des jeunes au processus démocratique*⁶. Celle-ci demandait aux parlements, aux gouvernements et aux partis politiques de prendre des mesures juridiques et politiques globales pour renforcer la participation des jeunes à la vie politique.

⁵ Pour en savoir plus à ce sujet : UIP, *Sexisme, harcèlement et violence à l'égard des femmes dans les parlements d'Europe* (2018).

⁶ Résolution de l'UIP, *La participation des jeunes au processus démocratique* (122^e Assemblée de l'UIP, 2010).

En 2020, l'UIP fêtera le dixième anniversaire de la résolution sur la participation des jeunes au processus démocratique.

La résolution allait au-delà d'un appel à une consultation accrue des jeunes dans le cadre des processus politiques et prônait également une représentation directe des jeunes plus importante dans le processus décisionnel.

Elle proposait des mesures concrètes, telles que l'introduction de quotas de jeunes, l'alignement de l'âge minimum d'éligibilité au parlement sur la majorité électorale, le renforcement du rôle des jeunes au sein des partis politiques et l'éducation politique visant à stimuler la citoyenneté active. La résolution a également jeté les bases de la création du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP, qui a été établi en 2013 et sert d'organe statutaire de l'UIP dédié à l'autonomisation des jeunes.

L'UIP a poursuivi son action en 2016, en organisant un débat général intitulé *Rajeunir la démocratie, donner la parole aux jeunes* à l'occasion de la 134^e Assemblée de l'UIP, en Zambie. Les Parlements membres de l'UIP ont insisté sur le rôle indispensable des jeunes en tant qu'acteurs essentiels de la revitalisation des parlements et des institutions politiques, qui pourront, grâce à eux, s'adapter au monde moderne⁷. Outre qu'ils se sont fait l'écho des mesures proposées pour renforcer la représentation des jeunes dans les parlements, les Parlements membres ont également insisté sur le rôle des jeunes dans l'amélioration du fonctionnement des parlements grâce aux nouvelles technologies.

Les Parlements membres ont également appelé à des changements dans le fonctionnement même de l'UIP afin que les jeunes parlementaires soient mieux représentés dans les délégations nationales et qu'ils assument des rôles plus importants au sein des structures politiques de l'Organisation. En 2018, l'UIP a adopté des modifications à ses Statuts afin d'accroître le nombre et le rôle des jeunes parlementaires aux Assemblées de l'UIP. Pour atteindre l'objectif qui est de faire en sorte que les jeunes parlementaires représentent au moins 25 pour cent des délégués parlementaires présents aux Assemblées, un ensemble de mesures incitatives a été mis en place pour encourager une plus grande inclusion des jeunes hommes et des jeunes femmes parlementaires. Le président du Forum des jeunes parlementaires occupe désormais un siège de droit au sein du Comité exécutif de l'UIP ainsi que dans tous les bureaux des commissions permanentes.

L'UIP a lancé de nombreuses autres initiatives visant à autonomiser les jeunes, qui consistent notamment à tenir des conférences annuelles de jeunes parlementaires, à mener des recherches sur la représentation des jeunes au sein des parlements, à faciliter la participation de jeunes parlementaires à des événements internationaux et à organiser des formations de renforcement des capacités.

Les actions de l'UIP

- | | |
|--|--|
| ✓ Création du Forum des jeunes parlementaires | ✓ Participation de jeunes parlementaires à des événements internationaux |
| ✓ Conférences mondiales et régionales de jeunes parlementaires | ✓ Modification des Statuts de l'UIP au bénéfice des jeunes |
| ✓ Activités de recherche et collecte de données sur la représentation des jeunes dans les parlements | ✓ Assistance technique et renforcement des capacités |

Aller de l'avant : lancer les prochaines étapes de l'autonomisation des jeunes

La déclaration adoptée par la quatrième Conférence mondiale des présidents de parlement de l'UIP en 2015 proclame : "La participation à la vie politique et à la prise des décisions publiques est un droit et elle est cruciale pour le développement. Lorsque des populations sont exclues ou ne peuvent pas s'exprimer, leur bien-être s'en ressent et la démocratie laisse à désirer". Les présidents de parlement se sont engagés à faire tout leur "possible pour ouvrir la politique aux jeunes et pour faciliter leur élection en plus grand nombre au parlement".

⁷ Document final du Débat général de l'UIP intitulé *Rajeunir la démocratie, donner la parole aux jeunes* (2016).

Cinq ans plus tard, les jeunes hommes et les jeunes femmes continuent d'être laissés de côté dans la vie politique et les processus décisionnels publics.

Cela fait dix ans que l'UIP a adopté sa résolution *La participation des jeunes au processus démocratique*. L'année 2020 marque un anniversaire et il convient de se féliciter des progrès accomplis depuis 2010, mais aussi de susciter une volonté et un engagement politiques renouvelés en faveur de la mise en œuvre intégrale de la résolution.

Coïncidant avec cet anniversaire, la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement est l'occasion de passer de la parole aux actes en ce qui concerne la résolution de 2010. C'est également l'occasion de veiller à ce que les points de vue des jeunes soient pris en compte dans les discussions de la Conférence et que les jeunes parlementaires et les jeunes participent aux débats. Enfin, c'est un moment important pour mobiliser les parlementaires et la communauté internationale en vue de prendre des mesures audacieuses pour une plus grande participation des jeunes dans les institutions de la représentation politique, notamment parlementaire.

La Conférence offrira une plate-forme aux dirigeants parlementaires, à la fois en tant que groupe et à titre individuel, pour affirmer leur engagement en faveur de l'autonomisation des jeunes et consolider l'appui en faveur de l'action.

S'appuyant sur les études et les délibérations de l'UIP, les parlementaires sont encouragés à lancer et à appuyer des mesures concrètes destinées à accroître davantage la représentation des jeunes, telles que celles décrites ci-après.

- Mettre en œuvre d'ici 2035 les objectifs mondiaux en matière de représentation des jeunes dans les parlements nationaux fixés par le Forum des jeunes parlementaires de l'UIP, en se fondant sur la proportion de jeunes dans la population mondiale :

- 15 pour cent de jeunes parlementaires de moins de 30 ans
- 35 pour cent de jeunes parlementaires de moins de 40 ans
- 45 pour cent des jeunes parlementaires de moins de 45 ans.

Reconnaissant les défis spécifiques auxquels les jeunes femmes sont confrontées lorsqu'elles entrent en politique et au parlement, chaque objectif prévoit une parité de 50 pour cent de jeunes femmes et 50 pour cent de jeunes hommes.

- Les gouvernements et les parlements doivent poursuivre les réformes institutionnelles pour combler le déficit démocratique de la représentation des jeunes. Les parlements doivent également s'attaquer en priorité à la double discrimination dont souffrent les jeunes femmes.
- Proposer des mesures ciblées pour atteindre les objectifs de représentation des jeunes dans les parlements nationaux, notamment en réformant les constitutions et les lois électorales pour y inclure des quotas de jeunes et en supprimant les obstacles juridiques à l'engagement politique des jeunes en alignant l'âge minimum d'éligibilité aux fonctions politiques sur la majorité électorale.
- Soutenir et promouvoir la réalisation de la devise des jeunes parlementaires de l'UIP – **"si l'on est assez âgé pour voter, on n'est pas trop jeune pour se présenter aux élections"** –, notamment en rejoignant et en soutenant la campagne mondiale #NotTooYoungToRun.
- Renforcer les capacités des jeunes parlementaires déjà en fonction en leur offrant des programmes de formation et de mentorat et en les préparant à assumer des fonctions de direction au sein du parlement.
- Créer des organes parlementaires spécialisés, tels que des commissions de la jeunesse ou des forums de jeunes parlementaires, afin d'intégrer les questions relatives aux jeunes dans les travaux du parlement et de faire connaître le point de vue des jeunes sur les sujets qui les concernent.
- Ouvrir les processus parlementaires aux jeunes au sein de la société afin de veiller à ce que les intéressés contribuent aux travaux parlementaires tout au long des cycles d'élaboration des politiques et des lois : de la conception au suivi et à l'évaluation. Dans le même temps,

encourager les parlements et leurs membres – jeunes ou moins jeunes – à s'adresser aux jeunes dans leur environnement, par exemple dans les médias sociaux, les écoles, les universités et les espaces publics. La pratique consistant à créer des conseils consultatifs de jeunes au niveau des circonscriptions pour des parlementaires à titre individuel est un moyen de renforcer ce lien.

- Un nombre croissant de parlements créent des "parlements de jeunes" composés de représentants des jeunes, qui débattent des politiques et de la législation, interpellent les membres du gouvernement et prennent des initiatives. L'objectif principal de ces parlements est de donner aux jeunes la possibilité de se familiariser avec le travail de parlementaire. Les parlements doivent veiller à ce que les jeunes qui participent aux parlements de jeunes bénéficient d'un accompagnement et d'un encadrement continus.
- Promouvoir l'utilisation des technologies modernes pour associer plus étroitement les jeunes aux processus parlementaires, notamment grâce à des innovations telles que les pétitions en ligne, les auditions et les communications virtuelles, ainsi que les échanges et les votes en ligne.
- Investir dans les technologies modernes, et en particulier dans les réseaux sociaux, aux fins d'impliquer les jeunes dans la politique. L'accès sans précédent à l'information et aux technologies offre aux jeunes de nouveaux moyens d'exprimer plus librement leurs aspirations et leurs préoccupations, et de nouer des liens avec d'autres personnes pour débattre des problèmes qui les concernent.
- Investir dans des programmes d'éducation à la démocratie et les mettre en œuvre pour former les enfants et les jeunes, et les intéresser au processus démocratique afin d'accroître leur portée auprès des jeunes.
- Ouvrir les partis politiques aux jeunes, notamment en créant et en renforçant les ailes de la jeunesse et en confiant aux jeunes des postes de direction au sein des structures décisionnelles.
- Investir plus largement dans l'autonomisation des jeunes. Il s'agit notamment de garantir une éducation accessible et de qualité pour les jeunes hommes et les jeunes femmes, y compris dans le domaine des STIM (sciences, technologies, ingénierie et mathématiques), et soutenir l'emploi des jeunes, la formation professionnelle, l'entrepreneuriat et les services financiers, tels que les services bancaires qui favorisent l'autonomisation des jeunes et les initiatives de microfinancement.
- Examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre des stratégies nationales pour la promotion des jeunes, et évaluer les résultats de ces stratégies ainsi que les obstacles rencontrés. En outre, les parlementaires sont encouragés à s'inspirer des bonnes pratiques à cet égard, notamment celles qui concernent la prévention des chevauchements ou des conflits de compétences entre les diverses institutions concernées par les questions relatives aux jeunes. Enfin, ils sont encouragés à prêter davantage d'attention aux institutions basées sur le volontariat qui représentent les jeunes et reflètent leurs intérêts.
- Souligner le rôle des parlements dans l'accroissement des fonds alloués aux programmes pour les jeunes dans le budget général, en particulier ceux liés au renforcement de la participation des jeunes à la vie politique et de leur contribution à la prise de décision politique, afin que ce dernier devienne un budget répondant aux besoins et aux aspirations des jeunes.
- Développer les initiatives de "simulation politique" qui forment les jeunes à la pratique politique et favorisent la participation des acteurs locaux en attirant l'attention des médias sur ces initiatives afin de souligner leur importance et d'encourager les jeunes à y participer, ainsi qu'en offrant aux acteurs politiques davantage de possibilités de partager leurs expériences de la vie réelle avec les jeunes participants.

- Élaborer des normes et des indicateurs mesurables pour suivre les progrès réalisés dans le renforcement de la participation active des jeunes à la vie politique à tous les niveaux et dans tous les domaines, par exemple en agissant sur le programme politique pour qu'il réponde mieux aux besoins des jeunes, en mesurant le pourcentage de représentation des jeunes dans les cadres organisationnels et de direction des différentes institutions politiques et, en particulier, en mesurant l'impact des jeunes parlementaires sur la prise de décision politique. Pour ce faire, il est possible de suivre les contributions des jeunes parlementaires dans les débats parlementaires et de mesurer les effets de leurs propositions sur les décisions politiques finales, notamment celles qui concernent les jeunes.

"Le temps de la parole est révolu, place au temps de l'action."

- Document final, cinquième Conférence mondiale des jeunes parlementaires (Bakou, 2018)

Rapport de conférence

Faire de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles une réalité : bonnes pratiques et engagements parlementaires

La Déclaration et le Programme d'action de Beijing ont été adoptés à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes en 1995. Ils formaient ensemble un programme global et visionnaire qui avait pour but de faire de l'égalité des sexes une réalité, d'assurer l'autonomisation des femmes et de permettre aux femmes et aux filles d'exercer leurs droits fondamentaux. La vision de Beijing a été réaffirmée en 2015, lorsque les pays ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

L'année 2020 est l'occasion de faire le point sur les réalisations et les difficultés rencontrées en matière de droits fondamentaux des femmes et d'égalité des sexes en examinant l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (Beijing +25) et en observant les 20 ans d'application de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité ainsi que l'avancement des Objectifs de développement durable (ODD), notamment l'Objectif 5 sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, cinq ans après le début de leur mise en œuvre.

Le présent rapport passe en revue les principales réalisations, les difficultés persistantes ou nouvelles ainsi que les bonnes pratiques observées ces dernières années en matière de promotion de l'égalité des sexes. Il se concentre sur les principales questions en lien avec l'égalité hommes-femmes devant la loi, la participation équilibrée des hommes et des femmes à la vie politique et l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles. Le rapport s'achève sur une série de recommandations que les parlementaires pourront mettre en œuvre pour accélérer les progrès en ce qui concerne la promotion de l'égalité des sexes, le respect des droits fondamentaux des femmes et des filles et l'autonomisation de ces dernières.

État des lieux concernant l'élimination des discriminations dans la législation

En septembre 2015, les dirigeants mondiaux ont approuvé le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les 17 ODD autour desquels il s'articule. Le Programme reconnaît spécifiquement l'importance de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes en tant que moteur essentiel du changement vers un monde plus équitable, plus prospère et plus inclusif. Reflétant cet engagement, l'ODD 5 se concentre spécifiquement sur la promotion de l'égalité des sexes. La première cible de l'ODD 5 appelle les États à mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles en utilisant un indicateur permettant de suivre les progrès réalisés sur "la présence ou l'absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe". Le Programme 2030 reflète certains engagements antérieurs inscrits dans la Convention de 1979 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) et dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing de 1995, qui appellent tous deux les États membres à supprimer les lois discriminatoires à l'égard des femmes. Non seulement l'égalité des droits entre les femmes et les hommes est une bonne chose, mais elle est également bénéfique d'un point de vue économique, car les réformes et les politiques qui accordent du pouvoir aux femmes stimulent la croissance économique¹.

Pourtant, en moyenne, les femmes ne disposent que des trois quarts des droits juridiques accordés aux hommes². Les lois discriminatoires touchent plus de 2,5 milliards de femmes et de filles à travers le monde. Les filles et les fils sont encore traités de manière inégale dans plus d'un pays sur cinq pour lesquels des données sont disponibles ; et les conjoints survivants, hommes et femmes, n'ont pas les mêmes droits d'hériter des biens du conjoint défunt dans un pays sur cinq. Selon la législation en vigueur dans 29 pays, les femmes ne peuvent pas diriger un ménage de la même manière que les hommes³. Dans 45 pays, les femmes ne peuvent pas obtenir le divorce pour les mêmes motifs juridiques que les hommes. Dans 25 pays, les femmes se voient refuser le droit de transmettre leur

¹ Banque mondiale, *Les femmes, l'entreprise et le droit* (Washington, 2020).

² Ibid.

³ Banque mondiale, *Les femmes, l'entreprise et le droit* (Washington, 2018).

nationalité à leurs enfants sur un pied d'égalité avec les hommes⁴. Onze constitutions prévoient toujours des exceptions aux dispositions relatives à la non-discrimination en matière de droit des personnes.

On relève néanmoins des signes encourageants : ces cinq dernières années, les pays ont accéléré la réforme des lois, politiques et programmes pour faire progresser l'égalité des sexes, en particulier dans les domaines de l'élimination de la violence contre les femmes et les filles ; de l'accès aux soins de santé, notamment les soins de santé sexuelle et reproductive ; de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage tout au long de la vie pour les femmes et les filles ; et de la participation et de la représentation politiques⁵. Dans les régions développées, une plus grande attention a été accordée au droit des femmes au travail et à leurs droits sur le lieu de travail, aux questions des soins à la famille et du travail domestique non rémunérés, à l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale et aux efforts visant à modifier les normes sociales négatives et les stéréotypes sexistes.

Le rapport *Les femmes, l'entreprise et le droit* répertorie 62 réformes visant à améliorer l'égalité des sexes en matière d'emploi et d'activité entrepreneuriale dans 40 pays entre 2017 et 2019. Pendant cette même période, trois pays ont mis en œuvre quatre réformes creusant l'écart juridique entre les hommes et les femmes, ce qui montre que les progrès ne sont ni acquis ni constants. Volonté et prudence sont nécessaires pour éviter les reculs.

Dans le contexte de la crise de COVID-19, il est essentiel d'éviter les reculs, car les femmes sont en première ligne dans la lutte contre la pandémie. Elles totalisent en effet 70 pour cent de l'ensemble des travailleurs de la santé. De même, les femmes sont généralement celles qui prodiguent les soins au sein du foyer familial et elles constituent également la majorité du personnel de la grande distribution et des pharmacies. La pandémie et certaines des mesures prises pour l'endiguer mettent en danger la vie et la sécurité des femmes. Le confinement, notamment en période de crise économique, augmente le risque d'exploitation sexuelle et de violence à l'égard des femmes. Le ralentissement économique touche de manière disproportionnée les femmes car ces dernières sont surreprésentées dans les emplois les moins rémunérés et les plus précaires.

Bonnes pratiques constatées ces dernières années

- 191 constitutions contiennent désormais des dispositions sur l'égalité et la non-discrimination et 24 comportent des dispositions spécifiques sur les droits des femmes.
- La Banque mondiale a constaté qu'entre 2008 et 2017, 274 réformes juridiques sur l'égalité des sexes ont été menées dans 131 pays. Ces dix dernières années, c'est en Afrique subsaharienne que les progrès ont été les plus marqués.
- Les trois quarts des pays ont instauré ou renforcé le congé de maternité, de paternité ou parental ou d'autres types de congé familial, reconnaissant ainsi la nécessité de s'attaquer au fardeau disproportionné de la responsabilité qui incombe aux femmes concernant les soins à la famille et le travail domestique non rémunérés.
- Des lois et réglementations sur la violence à l'égard des femmes et des filles facilitées par la technologie ont été renforcées ou adoptées dans plus de la moitié des pays. Ces lois et réglementations se concentrent davantage sur la lutte contre le harcèlement sexuel, tandis qu'un nombre restreint mais croissant de pays s'attaquent au problème de la violence à l'encontre des femmes en politique.

Défis nouveaux et persistants

La montée de l'extrémisme et du conservatisme entraîne un recul des droits des femmes qui menace les progrès accomplis, qu'il s'agisse du droit des filles à l'éducation, de l'accès des femmes à la santé et de l'égalité des droits au sein de la société et de la famille.

Malgré les possibilités d'autonomisation dont bénéficient les femmes et les filles grâce à la révolution numérique, les problèmes liés à l'équité et à l'inclusion, à la vie privée et à l'autonomie, à la responsabilité et à la transparence sont devenus de plus en plus évidents et nécessitent des réformes juridiques qui tiennent compte de la dimension de genre.

⁴ HCR et al., *Gender discrimination and childhood statelessness* (2019).

⁵ Secrétaire général des Nations Unies, *Examen de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing* (2020) : E(WIMUN)/CN.6/2020/2.

Les écarts de rémunération entre hommes et femmes persistent partout à travers le monde et dans tous les secteurs. Les femmes sont sous-représentées dans les emplois à valeur ajoutée ainsi qu'aux postes de direction. L'accès limité des femmes à la propriété, à l'héritage et aux services financiers affaiblit encore davantage leur autonomie, leur bien-être et leurs possibilités économiques. En outre, les femmes continuent à assumer la plupart des tâches ménagères et ne sont généralement pas rémunérées pour leur contribution essentielle à la société en tant que dispensatrices de soins. L'inégale répartition des responsabilités au sein du foyer et l'absence de contribution de l'État et d'infrastructures publiques pour s'occuper des enfants et des personnes âgées constituent d'importants obstacles qui empêchent de corriger les déséquilibres existants.

La crise de COVID-19 accroît la pression sur les femmes, lesquelles sont davantage susceptibles que les hommes de travailler dans le secteur de la santé (70 % du personnel de santé) et d'occuper des emplois instables et informels qui n'offrent aucune sécurité sociale ou couverture médicale, tout en étant toujours plus sollicitées pour les soins à la famille.

Dans les pays dotés d'un système juridique pluriel, le droit traditionnel, coutumier ou religieux est privilégié par rapport au droit civil. Pour que les femmes et les filles puissent bénéficier de l'égalité devant la loi, le droit civil doit être la norme pour tous.

Sommes-nous près de la parité au parlement ?

Le rapport de l'UIP intitulé *Les femmes au parlement : 1995-2020* publié en mars 2020 souligne qu'un quart de siècle après la quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes à Beijing, les attentes concernant la participation des femmes à la vie politique sont de plus en plus fortes et qu'atteindre une masse critique de 30 pour cent des sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux n'est plus l'objectif. Un changement de paradigme vers une pleine égalité constitue la principale réalisation de ces 25 dernières années. Néanmoins, malgré la progression de la part des femmes au parlement à travers le monde, seuls quatre pays ont au moins 50 pour cent de femmes dans leur chambre basse ou unique, et un pays a plus de 60 pour cent de sièges occupés par des femmes (Rwanda). La proportion mondiale de femmes parlementaires s'élève désormais à 24,9 pour cent, contre seulement 11,3 pour cent en 1995.

Ces 25 dernières années, les plus grands progrès dans la représentation des femmes ont été réalisés au Rwanda, aux Émirats arabes unis, en Andorre et en Bolivie, avec respectivement +57, +50, +42,7 et +42,3 points de pourcentage enregistrés entre 1995 et 2020 dans leur chambre basse ou unique. Mais dans une majorité de pays, les femmes représentent toujours moins de 20 pour cent des parlementaires. En revanche, 28,3 pour cent des chambres uniques ou basses comptent au moins 30 pour cent de femmes dans leurs rangs. Dans plus d'un pays sur dix (12,6 %), 40 pour cent ou plus des sièges au parlement sont détenus par des femmes, et 2,1 pour cent des pays ont atteint la parité.

Dans toutes les régions — hormis l'Europe — on dénombre des pays dont la chambre parlementaire basse ou unique a moins de 5 pour cent de femmes : trois dans la région Pacifique, trois dans la région MENA, une dans les Amériques, une en Asie et une en Afrique subsaharienne, soit neuf au total.

Au niveau régional, les Amériques ont connu la plus forte hausse en termes de participation des femmes au parlement, avec +18,6 points de pourcentage toutes chambres confondues ; l'Asie a enregistré le taux de croissance le plus faible, n'ayant recueilli que +6,8 points ces 25 dernières années. En 2020, seules les Amériques affichent un taux de femmes supérieur à 30 pour cent dans l'ensemble des chambres. Bien que l'Europe ne soit plus en tête du classement par région, les pays nordiques sont la seule sous-région à compter plus de 40 pour cent de femmes parlementaires.

Les recherches de l'UIP montrent que les quotas électoraux par sexe ont été un facteur déterminant dans la progression de la participation des femmes au parlement. Parmi les 20 pays ayant la plus forte proportion de femmes au parlement en 2020, 16 appliquent une forme ou une autre de quota par sexe. D'autres facteurs clés contribuent à accélérer les progrès, notamment : les politiques visant à promouvoir le recrutement de femmes au sein des partis politiques, la présence de mouvements de femmes forts, les efforts de sensibilisation et une culture politique davantage sensible au genre.

La place des femmes aux hautes fonctions politiques

Malgré les progrès dans l'accès des femmes aux postes de direction au parlement, la présidence des parlements demeure dominée par les hommes. La proportion de femmes présidentes de parlement a quasiment doublé entre 1995 et 2020, passant de 10,5 à 20,5 pour cent. Aujourd'hui, les femmes détiennent 57 des 278 postes de président de parlement ou de chambre parlementaire dans 192 pays.

L'édition 2020 de la carte UIP-ONU Femmes sur la situation des femmes en politique, qui suit l'évolution de la présence des femmes au parlement et au sein du gouvernement, montre qu'au 1^{er} janvier 2020, un peu plus de 10 pour cent des pays du monde étaient dirigés par une femme. Vingt pays comptaient des femmes chefs d'État et de gouvernement, contre 19 en 2019. Il ressort également que les femmes occupaient 50 pour cent ou plus des postes ministériels dans 14 pays, contre 9 en 2019. Dans 16 autres pays, au moins 40 pour cent des postes ministériels étaient détenus par des femmes. Dans l'ensemble, la part de femmes ministres était de 21,3 pour cent (7,1 points de pourcentage de plus qu'en 2005, où seulement 14,2 pour cent des ministres étaient des femmes).

L'égalité des sexes en politique au sein même de l'UIP est au cœur des préoccupations de l'Organisation depuis de nombreuses décennies, même si, au cours de ses 130 années d'existence, l'UIP n'a connu que deux femmes présidentes. On relève toutefois des signes encourageants : les femmes occupent entre 30 et 50 pour cent des sièges au Comité exécutif, aux bureaux des commissions permanentes et dans d'autres organes décisionnels de l'Organisation.

Bonnes pratiques constatées ces dernières années

- Après les élections parlementaires de 2019, les plus grandes avancées en matière de participation des femmes ont été réalisées aux Émirats arabes unis, à la Dominique et en Ouzbékistan.
- Avant 1995, seuls deux pays — l'Argentine et le Népal — appliquaient des quotas par sexe fixés par la loi. Puis, au cours des 25 dernières années, les quotas se sont étendus à toutes les régions du monde, faisant ainsi augmenter la proportion de femmes dans les parlements. Aujourd'hui, 81 pays appliquent des lois prévoyant des quotas par sexe lors des élections.
- Si dans les années 1990 les quotas de femmes visaient généralement une masse critique de 30 pour cent de sièges parlementaires occupés par des femmes, beaucoup cherchent aujourd'hui à atteindre la parité.
- Et deux pays ont adopté de nouvelles mesures juridiques en 2019 : un décret présidentiel imposant la parité aux Émirats arabes unis et une nouvelle disposition constitutionnelle au Bénin prévoyant l'inscription de quotas dans la loi électorale.
- Par ailleurs, en Guinée, le quota de femmes pour les listes de candidats a été revu à la hausse en 2019, passant de 30 à 50 pour cent.
- Depuis 2015, plusieurs parlements dans quatre régions ont nommé pour la première fois une femme présidente de parlement. L'Asie est en tête avec cinq femmes nommées : Népal (2015), Viet Nam (2016), Philippines (2018), ainsi qu'Indonésie et Kazakhstan (tous deux en 2019). Quatre pays africains ont nommé pour la première fois de leur histoire une femme à la présidence de leur parlement : Namibie (2015), ainsi que République démocratique du Congo, Malawi et Togo (2019). Dans la région MENA, des femmes ont accédé pour la première fois au poste de présidente du parlement dans trois pays : Émirats arabes unis (2015), République arabe syrienne (2016) et Bahreïn (2018). Et en Europe, le Conseil général d'Andorre a nommé sa première femme présidente en 2019.

Parvenons-nous à éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles ?

Au moins 144 pays ont adopté des lois sur la violence domestique, 154 pays disposent d'une législation sur le harcèlement sexuel et plus de la moitié des pays du monde ont amélioré leurs cadres juridiques. Néanmoins, les femmes et les filles demeurent soumises à différentes formes croisées de violence, perpétrées pour la plupart par des hommes, dans des contextes variés — en temps de paix ou de conflit, ou dans les périodes d'après conflit — et dans diverses sphères : la famille, la communauté, le lieu de travail et la société en général. La violence sexiste touche les femmes dans tous les pays, quel que soit le groupe socio-économique, le lieu ou le niveau d'éducation.

Les données récentes montrent que :

- Plus de la moitié des femmes victimes d'homicide volontaire dans le monde sont tuées par leur partenaire ou un membre de leur famille. Cela représente plus de 50 000 femmes chaque année, soit 137 femmes par jour.
- 17,8 pour cent des femmes et des filles âgées de 15 à 49 ans qui ont déjà été mariées ou en couple ont subi des violences physiques ou sexuelles de la part d'un partenaire intime actuel ou ancien au cours des 12 derniers mois. Ce chiffre s'élève à 30 pour cent si l'on considère la violence exercée par un partenaire au cours de la vie d'une femme.

- Moins de 40 pour cent des femmes victimes de violence sollicitent une aide. La plupart de celles qui entreprennent cette démarche s'adressent à leur famille et à leurs amis, et moins de 10 pour cent font appel à la police.
- 15 millions d'adolescentes (âgées de 15 à 19 ans) dans le monde ont subi des relations sexuelles forcées (rapports sexuels ou autres actes sexuels forcés) à un moment ou à un autre de leur vie.
- On dénombre dans le monde 650 millions de femmes et de filles qui ont été mariées avant l'âge de 18 ans.
- Au moins 200 millions de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ont subi des mutilations génitales dans les 30 pays disposant de données représentatives sur la prévalence de ce phénomène. Dans la plupart de ces pays, la majorité des filles ont été excisées avant l'âge de cinq ans.
- Les femmes déplacées, migrantes et réfugiées sont particulièrement exposées à la violence sexiste, notamment aux atteintes sexuelles, aux relations sexuelles monnayées, au mariage forcé et à la traite.

Pour changer véritablement les choses, il faut disposer à la fois d'un cadre institutionnel solide et d'organismes nationaux ayant la capacité et la légitimité d'agir : un investissement à long terme est nécessaire pour mettre en œuvre les lois et les politiques ainsi que des services complets et coordonnés en faveur des femmes et des filles, mais aussi pour lutter contre les inégalités entre les sexes en tant que cause première de la violence.

Bonnes pratiques parlementaires soutenues par l'UIP

Ces dernières années, l'UIP a soutenu les actions menées par plusieurs parlements pour éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles :

- Des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités ont débouché sur une action parlementaire en Albanie, en Azerbaïdjan, en Roumanie, au Tadjikistan et en Turquie. En Roumanie, le Parlement a considérablement amélioré la loi relative à la prévention et à la lutte contre la violence domestique. Soixante-huit sénateurs et députés roumains de tous les partis politiques ont présenté une initiative législative visant à modifier le code pénal. L'amendement élimine la possibilité pour les agresseurs d'être exemptés de la responsabilité pénale lorsque les victimes retirent leur plainte.
- En Mauritanie, le soutien apporté au Réseau des femmes parlementaires mauritaniennes lors de l'examen d'un projet de loi du Gouvernement sur la violence sexiste et d'un autre sur la santé reproductive a permis d'inscrire l'interdiction des mutilations génitales féminines dans les deux textes. La loi sur la santé reproductive a été adoptée avec l'amendement sur les mutilations génitales féminines tel que proposé par le Réseau des femmes parlementaires mauritaniennes.
- Au Mali, une formation destinée aux membres du réseau parlementaire contre les violences faites aux femmes a permis aux parlementaires de sensibiliser les citoyens à l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles, à la suppression des mutilations génitales féminines et à l'abolition des mariages d'enfants.
- Au Burkina Faso, une loi sur toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles a été rédigée avec le soutien de l'UIP, avant d'être adoptée en 2015. En 2018, lors de la révision du code pénal, les dispositions de la loi de 2015 ont été prises en compte, tandis que les peines et les sanctions pour les différentes formes de violence à l'égard des femmes et des filles prévues dans le code pénal et dans la loi sur ces mêmes types de violence ont été harmonisées.

Nouveaux défis

La rapporteure spéciale du Conseil des droits de l'homme de l'ONU sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences a souligné que la violence facilitée par la technologie, notamment contre les femmes en politique, constitue un phénomène nouveau auquel il faut s'atteler.

La persistance des stéréotypes sexistes et des représentations négatives des femmes dans les médias contribue à la violence contre les femmes et les filles et à l'inégalité entre les sexes en général. L'évolution rapide des technologies et des médias crée de nouveaux espaces où les femmes et les filles sont victimes de violence.

La Convention sur la violence et le harcèlement adopté par l'OIT en 2019 (n° 190) met en lumière les expériences des femmes en matière de violence et de harcèlement dans le monde du travail. Il est important de faire progresser la ratification et l'application de la Convention.

L'étude de l'UIP intitulée *Sexisme, harcèlement et violence à l'égard des femmes dans les parlements* apporte des données probantes au sujet de la prévalence de la violence sexiste au parlement en tant que lieu de travail. En 2019, l'UIP a publié des lignes directrices⁶ pour soutenir l'action des parlements visant à éliminer le sexisme, le harcèlement et la violence à l'égard des femmes.

La récente pandémie de COVID-19 accroît le risque de violence sexiste à l'égard des femmes. En effet, depuis la mise en place des mesures de confinement, on constate une recrudescence des violences domestiques. L'isolement, le stress, le dérèglement des contacts sociaux et la réduction de certains services, notamment les services de santé pour les victimes de violence et les recours en justice, peuvent aggraver la situation des victimes, créer un sentiment d'impunité et, dans certains cas, entraîner une exacerbation de la violence pouvant aller jusqu'au féminicide.

Une attention particulière accordée à la violence à l'égard des femmes au parlement

Deux études de l'UIP, publiées en 2016 et 2018⁷, ont montré que le sexisme, le harcèlement et la violence à l'égard des femmes au parlement sont extrêmement répandus et qu'ils sont présents à divers degrés dans chaque région du monde. Le sexisme, le harcèlement et la violence à l'égard des femmes au parlement sont des obstacles majeurs à la pleine contribution des femmes aux processus politiques et constituent aussi un préjudice pour les institutions démocratiques et la démocratie elle-même. L'UIP soutient et encourage les parlements à mettre en œuvre les *Lignes directrices* en :

- Adoptant une politique où il apparaît de façon parfaitement claire que le sexisme, le harcèlement et la violence à l'encontre des femmes sont totalement illégaux, intolérables et inacceptables ; et qui indique clairement les recours dont disposent les parlementaires et le personnel parlementaire.
- Effectuant une évaluation exhaustive de la situation, notamment par le biais d'enquêtes.
- Veillant à ce que les personnes qui s'estiment victimes puissent avoir accès à des services d'assistance et de conseil en toute confidentialité.
- Mettant en place un mécanisme de plainte et d'enquête confidentiel et équitable qui réponde aux besoins des victimes.
- Instaurant et appliquant des sanctions disciplinaires contre les auteurs.
- En organisant, pour l'ensemble des personnes qui travaillent au parlement, des activités de sensibilisation et de formation en lien avec le respect au travail et la lutte contre le sexisme, le harcèlement et la violence à l'égard des femmes.

Engagements parlementaires pour faire de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles une réalité

2020 est une année cruciale pour relancer les engagements, approfondir la concertation et accélérer l'action afin d'assurer l'égalité des droits des femmes en droit et en fait, de parvenir à l'égalité entre les hommes et les femmes à tous les niveaux et dans tous les secteurs, et de tenir les promesses de développement pour tous, tant au niveau national que mondial.

Il est désormais nécessaire de mener une action mondiale et nationale accélérée pour faire progresser l'égalité des sexes, assurer le respect des droits fondamentaux des femmes et des filles et leur donner davantage de pouvoir. À cette fin, la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement doit placer l'égalité des sexes en tête de son ordre du jour. La Conférence peut raviver l'engagement des parlements et de leurs membres et stimuler une action accélérée pour :

- Réaffirmer – dans un esprit de multilatéralisme – les engagements mondiaux tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la

⁶ UIP, *Lignes directrices pour l'élimination du sexisme, du harcèlement et de la violence à l'égard des femmes dans les parlements* (2019).

⁷ UIP, *Sexisme, harcèlement et violence à l'encontre des femmes parlementaires* (2016) : [agora-parl.org/sites/default/files/fr_issues_brief-women-23nov.pdf](https://www.ips.org/sites/default/files/fr_issues_brief-women-23nov.pdf) ; UIP-APCE, *Sexisme, harcèlement et violence à l'égard des femmes dans les parlements d'Europe* (2018) : www.ipu.org/fr/ressources/publications/bulletins-thematiques/2018-10/sexisme-harcelement-et-violence-legard-des-femmes-dans-les-parlements-deurope.

Déclaration et le Programme d'action de Beijing, la résolution 1325 du Conseil de sécurité et l'Objectif de développement durable 5, ainsi que les engagements pris par l'UIP concernant l'autonomisation politique⁸ et l'inclusion financière des femmes⁹.

- Examiner la mise en œuvre de ces engagements et accélérer les mesures en vue de leur réalisation dans le cadre de la Décennie d'action pour atteindre les ODD.
- Insuffler ou renforcer la volonté politique en faveur des droits des femmes et de l'égalité des sexes, notamment dans le contexte de la pandémie COVID-19 et des mesures prises par les parlementaires pour y faire face.
- Surveiller les inégalités *de jure* et abroger les discriminations à l'égard des femmes et des filles dans la législation.
- Lutter contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles par la législation et l'élaboration de politiques.
- Veiller à ce que toute action parlementaire en matière de législation, de contrôle et de représentation tienne compte des besoins et des intérêts des groupes de femmes et de filles les plus marginalisés et y réponde.
- Adopter des mesures juridiques ambitieuses, bien conçues et strictement applicables, comme les quotas électoraux par sexe, afin de faire progresser la participation des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, au parlement et à d'autres postes de décision politique, y compris, si nécessaire, par des réformes constitutionnelles.
- Encourager les partis politiques à s'engager en faveur de la parité hommes-femmes.
- Réviser et adopter une législation et des politiques globales sur toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, notamment le mariage des enfants et les mutilations génitales féminines, qui comprennent des dispositions sur la prévention, la protection et le soutien aux victimes ainsi que la poursuite et la sanction des auteurs.
- Assurer l'application rigoureuse de cette législation et de ces politiques, notamment en examinant les budgets, en exerçant une surveillance efficace et en participant aux processus de suivi et d'évaluation avec les organisations de la société civile et les gouvernements.
- Superviser l'action du gouvernement pour assurer l'application efficace de l'ensemble des lois et politiques relatives à l'égalité des sexes.
- Affecter des ressources suffisantes au niveau national et par le biais de l'aide publique au développement pour faire progresser l'égalité des sexes.
- Établir des partenariats entre les hommes et les femmes parlementaires et avec les parties prenantes du gouvernement, de la société civile, du monde universitaire, des médias et du secteur privé.
- Condamner toute forme de violence à l'encontre des femmes en politique et appliquer une politique de tolérance zéro pour les actes de sexisme, de harcèlement et de violence à l'égard des femmes au parlement.
- Sensibiliser à la tolérance zéro concernant les actes de violence à l'égard des femmes et des filles et contribuer à faire évoluer les mentalités et à remettre en question les relations de pouvoir déséquilibrées entre les hommes et les femmes, à lutter contre les stéréotypes et la discrimination et à instaurer une culture d'égalité et de respect.
- Promouvoir l'engagement personnel des dirigeants politiques en faveur d'actions concrètes pour l'égalité des sexes, les droits de toutes les femmes et de toutes les filles et leur autonomisation.
- Veiller à ce que les institutions parlementaires soient sensibles au genre, qu'elles puissent répondre aux besoins et aux intérêts des hommes et des femmes dans leurs structures, leurs méthodes et leur travail, et qu'elles promeuvent les compétences des femmes en matière de direction.

⁸ Résolution *La liberté des femmes de participer pleinement aux processus politiques, en toute sécurité et en toute indépendance : établir des partenariats hommes-femmes pour atteindre cet objectif* adoptée à l'unanimité par la 135^e Assemblée de l'UIP (Genève, octobre 2016), archive.ipu.org/conf-f/135/item4.pdf.

⁹ Résolution *Promouvoir le renforcement de la coopération internationale dans le cadre des ODD, notamment en favorisant l'inclusion financière des femmes comme moteur de développement* adoptée à l'unanimité par la 136^e Assemblée de l'UIP (Dhaka, avril 2017), archive.ipu.org/conf-f/136/item5.pdf.

Rapport de conférence

La démocratie et l'évolution du rôle du parlement au XXI^e siècle

Introduction

Le rôle fondamental joué par le parlement est inscrit dans la constitution de presque tous les pays du monde. Quel que soit le contexte, ou presque, ce rôle repose sur les fonctions essentielles que sont la représentation, l'élaboration des lois, le droit de regard sur le gouvernement et le cycle budgétaire. Ces fonctions essentielles et universelles ont évolué au fil des siècles, au rythme du développement historique de l'institution parlementaire. Toutefois, le rôle joué par le parlement ne saurait être vu exclusivement sous cet angle.

La société change et l'évolution technologique entraîne des bouleversements en profondeur du monde du travail, ainsi que de la place occupée par l'individu dans la société. Les rouages du gouvernement se complexifient et la communauté internationale doit faire face à de nouveaux défis, qui suscitent l'émergence de nouvelles formes de coopération internationale.

À bien des égards, le parlement d'aujourd'hui est l'émanation du modèle codifié au XIX^e siècle. Toutefois, ce modèle n'est pas gravé dans le marbre et il a donc évolué. En tant qu'institution la plus directement en prise sur la volonté du peuple, le parlement évolue en permanence, tant dans les fonctions qu'il remplit dans la société que dans les modalités d'exercices de son mandat.

Les parlements assument de plus en plus fréquemment des rôles qui ne relevaient naguère pas de leur compétence. Ils dialoguent par exemple avec le public, qu'ils forment et informent, et interviennent beaucoup plus qu'auparavant sur la scène politique internationale.

Le présent rapport met en évidence certains des changements qui ont transformé, transforment aujourd'hui, ou transformeront peut-être demain, le rôle joué par le parlement dans le cadre démocratique. Il a été conçu comme un document de référence pour la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement

Le parlement et la démocratie

La démocratie, sans laquelle il ne saurait y avoir de bonne gouvernance, demeure, de loin, le mode de gouvernement privilégié dans le monde entier¹. Les principes de la démocratie énumérés dans la *Déclaration universelle sur la démocratie* adoptée par l'UIP en 1997² ont été réitérés avec fermeté par l'UIP en 2017, à l'occasion de sa 137^e Assemblée, à Saint-Pétersbourg³.

La démocratie vise à protéger et promouvoir la dignité et les droits fondamentaux des individus, à instaurer la justice sociale et à nourrir le développement économique et social. Il ne saurait y avoir de démocratie sans un véritable partenariat entre hommes et femmes dans la conduite des affaires publiques. En tant que mode de gouvernement, la démocratie est la façon la plus efficace d'atteindre ces objectifs. C'est également le seul système politique capable d'auto-correction.

En 2006, l'UIP a défini les cinq objectifs fondamentaux d'un parlement démocratique, à savoir la représentativité, l'ouverture et la transparence, l'accessibilité, la reddition de comptes et l'efficacité, aussi bien sur le plan national qu'international⁴. Ces objectifs ont été repris presque mot pour mot

¹ International IDEA, *The Global State of Democracy 2019: Addressing the Ills, Reviving the Promise* (Stockholm, 2019) : www.idea.int/publications/catalogue/global-state-of-democracy-2019

² UIP, *Déclaration universelle sur la démocratie* (1997) : www.ipu.org/fr/notre-impact/des-parlements-plus-forts/notre-action-normative/declaration-universelle-sur-la-democratie

³ Résolution de l'UIP, *Partager notre diversité : Le 20^e anniversaire de la Déclaration universelle sur la démocratie* (137^e Assemblée, 2017)

⁴ UIP, *Parlement et démocratie au vingt-et-unième siècle : guide des bonnes pratiques* (2006)

en 2015 dans les cibles 16.6 et 16.7⁵ des Objectifs de développement durable (ODD), qui reconnaissent que le progrès dans tous les domaines du développement durable exige des institutions efficaces.

Toutefois, la pratique de la démocratie et la manière de la concevoir semblent parfois susciter des déceptions et du désenchantement. À l'échelle planétaire, la proportion des individus mécontents de la performance de leur démocratie augmente, passant de 47,9 pour cent au milieu des années 90 à 57,5 pour cent en 2019⁶. La moitié seulement de la population mondiale interrogée considère son pays comme démocratique. Ces chiffres vont de 78 pour cent en Suisse à 20 pour cent au Venezuela⁷. Dans l'Union européenne (UE), la vaste majorité des citoyens considèrent que leur "voix compte dans l'UE" (56 %), mais un tiers seulement d'entre eux (34 %) font confiance à leur parlement national⁸.

À l'heure actuelle, "où les démocraties sont sommées d'affronter des forces sur lesquelles elles semblent avoir peu d'emprise, des forces qui compromettent leur sécurité, leurs économies, leur qualité de vie et le bien-être de leurs citoyens"⁹, les parlements se doivent de remédier aux principales raisons du désenchantement éprouvé par le public à l'égard de la démocratie et des institutions publiques.

La déclaration adoptée à l'occasion de la Conférence mondiale des présidents de parlement qui s'est réunie en 2015 réaffirmait que "Le parlement comme institution est au cœur de la démocratie et c'est par lui que s'exprime la volonté du peuple". En parallèle, les participants à la Conférence se disaient préoccupés "par le scepticisme du public, par le fossé entre les citoyens et la classe politique" et soulignaient la nécessité de faire en sorte que "les diverses composantes de la société participent à la vie politique".

Alors que le monde entre dans la troisième décennie du XXI^e siècle, il est fondamental que les parlements se repositionnent fermement face à l'évolution mondiale de la société, qui est en train de donner naissance à une nouvelle réalité internationale. Nombreux sont les domaines dans lesquels les parlements sont mis au défi de trouver des réponses adaptées et de regagner la confiance du public. Dans un monde où l'évolution est plus rapide que jamais, ce qui influe de bien des manières sur la vie des individus, le rôle du parlement est appelé à changer lui aussi.

Bon nombre de ces épineuses questions ont été particulièrement mises en lumière par la pandémie de COVID-19. De nombreux parlements sont à l'arrêt ou fonctionnent de manière très limitée, ce qui affecte la responsabilité et la représentation à un moment critique. Certaines élections ont dû être reportées, certains tribunaux ne peuvent traiter que les affaires urgentes, les libertés individuelles ont été largement restreintes et plusieurs gouvernements ont pris des mesures d'urgence pour ralentir la propagation du coronavirus pendant la pandémie. Dans des moments comme celui-ci, le rôle de contrôle du parlement est particulièrement important pour s'assurer que les mesures prises contre la propagation du coronavirus sont utilisées de façon proportionnée et limitée dans le temps et ne portent pas atteinte aux droits fondamentaux ni à l'état de droit.

Nos citoyens réclament de la transparence et de la responsabilité. Pour garantir le respect de ces principes, il faut renforcer les contrôles et la lutte contre la corruption et identifier les mécanismes les plus efficaces pour mener à bien ce travail.

Après la pandémie, il est essentiel que les parlements œuvrent de nouveau pour défendre les libertés des citoyens et les droits de l'homme. Si la démocratie était déjà menacée par un manque de confiance des citoyens, il est désormais essentiel de renouer le lien avec ces derniers, sans jouer sur leurs peurs, ni donner davantage de pouvoir aux gouvernements, ni porter atteinte aux libertés démocratiques.

⁵ Nations Unies (2015) : sustainabledevelopment.un.org/sdg16

⁶ R.S. Foa et al., *The Global Satisfaction with Democracy Report 2020* (Cambridge, Royaume-Uni : Centre for the Future of Democracy, 2020) : www.bennettinstitute.cam.ac.uk

⁷ Dalia Research, *Democracy Perception Index 2019: Global State of Democracy* (2019) : daliaresearch.com/blog/global-democracy-overview-2019/

⁸ Commission européenne, *Enquête Eurobaromètre standard du printemps 2019* (août 2019) : ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/IP_19_4969

⁹ UIP, *Parlement et démocratie au vingt-et-unième siècle : guide des bonnes pratiques* (2006) : www.ipu.org/fr/ressources/publications/guides/2016-07/parlement-et-democratie-au-xxi-siecle-guide-des-bonnes-pratiques

Le parlement et le peuple

Les parlements jouent un rôle de premier plan pour garantir la participation pleine et entière de tout le monde à la prise de décision publique et à la vie politique. C'est le peuple qui remet leur mandat aux parlementaires. Ces derniers se doivent de dialoguer avec leurs électeurs et de se montrer dignes de la confiance qui leur a été accordée.

Le fossé séparant les représentés de leurs représentants, ceux qui sont gouvernés de ceux qui les gouvernent, est en train de se creuser presque partout dans le monde. L'une des conséquences de cette évolution est la diminution de la participation électorale¹⁰, les jeunes de moins de 25 ans étant particulièrement peu nombreux à se déplacer pour voter¹¹. Lorsque la participation aux élections législatives est faible, la légitimité du parlement et son aptitude à représenter le peuple et à décider en son nom peuvent s'en ressentir.

Un parlement démocratique fort doit s'efforcer de contribuer au dynamisme de la société civile et collaborer étroitement avec elle pour trouver des solutions aux problèmes et aux besoins du peuple. Une étude récente a révélé que "des niveaux plus élevés de participation effective du parlement et de la société civile semblent de nature à prévenir l'avènement d'un processus de régression, à rendre ce processus moins inéluctable une fois qu'il a commencé et à en réduire la portée"¹².

Il est impératif de déployer des efforts plus vigoureux pour rapprocher le parlement des citoyens, tout particulièrement les jeunes et les femmes. Il s'agit là d'un point essentiel pour bâtir une véritable démocratie. Les parlements doivent s'ouvrir davantage aux citoyens. Ils doivent expliquer les caractéristiques essentielles de la démocratie en contribuant à une meilleure compréhension de la prise de décision démocratique et du processus législatif.

Si le parlement noue des liens plus étroits avec la communauté scientifique, les milieux universitaires et les fers de lance de la recherche et de l'innovation, il développera ses connaissances et son savoir-faire dans de nombreux domaines, ce qui est particulièrement important pour les parlements disposant de ressources modestes.

Dans ce contexte, l'existence de procédures parlementaires équitables et inclusives joue un rôle de premier plan. Instaurer une relation interactive avec les citoyens implique que les parlements prennent des initiatives destinées à développer la démocratie participative et le pluralisme.

Ces initiatives doivent être envisagées sur la toile de fond des nouvelles technologies numériques, qui sont en train de transformer en profondeur la société.

Le parlement et le nouvel environnement technologique

Les nouvelles technologies de l'information ouvrent des perspectives fascinantes en matière de communication et de collaboration entre parlements et le peuple. Les deux tiers (66,77 %) de l'humanité sont équipés d'un appareil mobile¹³. Plus de 50 pour cent de la population mondiale est désormais en ligne¹⁴, et le nombre d'internautes augmente d'environ un million chaque jour¹⁵. Ceci signifie toutefois que presque la moitié de la population mondiale n'a pas accès aux services en ligne. Dans les pays les moins avancés, 19 pour cent seulement de la population a accès à Internet. Dans toutes les régions du monde, les hommes ont davantage accès à cette ressource que les femmes.

¹⁰ Selon l'édition 2017 du [Rapport sur le développement dans le monde de la Banque mondiale](#), le taux de participation aux élections diminue partout dans le monde. Ces 25 dernières années, le taux moyen de participation aux élections a chuté de plus de 10 pour cent (voir : www.worldbank.org/en/publication/wdr2017)

¹¹ International IDEA, *Voter Turnout Trends around the World* (Stockholm, 2016) :

www.idea.int/sites/default/files/publications/voter-turnout-trends-around-the-world.pdf

¹² International IDEA, *The Global State of Democracy 2019: Addressing the Ills, Reviving the Promise* (Stockholm, 2019) : www.idea.int/publications/catalogue/global-state-of-democracy-2019

¹³ Ash Turner, *How Many Smartphones Are in the World?* (Bankmycell, 2019) : www.bankmycell.com/blog/how-many-phones-are-in-the-world

¹⁴ Union internationale des télécommunications, *Mesurer le développement numérique : faits et chiffres 2019* (Genève, 2019) : www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/facts/FactsFigures2019.pdf

¹⁵ Simon Kemp, *Digital 2019: Global Digital Overview*, (Datareportal, 2019) : datareportal.com/reports/digital-2019-global-digital-overview

La technologie permet au peuple de se tenir mieux informé que jamais. Celui-ci exige que sa voix soit entendue et respectée, et n'accepte plus d'être cantonné au rôle qui lui était dévolu avant l'ère numérique, à savoir se rendre aux urnes pour voter une fois tous les quatre ou cinq ans. Il n'est plus disposé à attendre les prochaines élections législatives pour avoir le droit d'exprimer, une fois de plus, un avis et des attentes. Le peuple souhaite désormais obtenir immédiatement réponse et participer à la prise de décision publique.

Internet influe à maints égards sur la démocratie. Parmi les influences positives, citons notamment l'amélioration de l'accès à l'information, les nouveaux canaux propices à la liberté d'expression et d'association, les nouveaux modes de participation politique, ainsi que le contact plus direct entre le peuple et ses représentants. La somme des connaissances humaines est sans précédent et accessible grâce à de simples clics de souris, ce qui multiplie les possibilités éducatives.

La pandémie de COVID-19 qui s'est répandue avec une rapidité étonnante début 2020 a mis en exergue le rôle essentiel de l'État dans la protection de la santé des citoyens, et le rôle tout aussi important joué par les parlements pour réclamer des comptes au gouvernement et veiller à ce que les droits de l'homme ne soient pas bafoués en temps de crise. Si l'arrivée de la pandémie a largement entravé le bon fonctionnement des parlements, ces derniers, comme l'ensemble des institutions, ont réagi rapidement. Au 21 avril 2020, plus de la moitié des 55 parlements qui avaient communiqué des données à l'UIP déclaraient être en mesure de se réunir, soit physiquement selon des modalités adaptées, soit à distance.

La rapidité avec laquelle certains parlements, comme celui du Brésil, du Chili, de la Finlande, des Maldives, de l'Espagne et de l'Ukraine, ont mis en place des solutions de travail à distance a été étonnante, et témoigne de la volonté politique de trouver des solutions. Il est intéressant de noter que, dans de nombreux parlements, les réunions à distance ont pu être organisées plus rapidement pour les réunions de commissions que pour les séances plénières. Toutefois, il faut également noter que certains parlements, en particulier dans les pays les plus pauvres, ont du mal à respecter les lignes directrices de l'OMS en matière de distanciation sociale. La mise en place de parlements virtuels pour faciliter les activités d'un parlement a des implications financières et liées aux capacités, qui peuvent nécessiter un financement externe d'urgence. L'avenir dira si les citoyens attendront ou exigeront que la nouvelle flexibilité offerte par ces pratiques en ligne s'inscrive dans les méthodes de travail ordinaires des parlements une fois la pandémie maîtrisée.

Les influences négatives sont assez évidentes elles aussi. Elles vont de la propagation facilitée de la désinformation à la perte de qualité du débat politique, en passant par les nouveaux vecteurs de propos haineux. Les réseaux sociaux, en particulier, encouragent et récompensent les prises de position bruyantes et agressives reprenant des mots à la mode ou déclenchant des polémiques, qui sont davantage de nature à attirer les foules qu'à ouvrir un débat réfléchi. La capacité à écouter des points de vue divergents s'en ressent. La polarisation augmente, tandis que la capacité à chercher des compromis diminue, ce qui est délétère pour la vie politique et la démocratie en général.

De plus, la démocratie en tant que concept doit être étendue pour inclure le droit des citoyens à communiquer avec les institutions et les gouvernements. Pendant la pandémie, cette communication s'est effectuée essentiellement en ligne. Il est désormais essentiel de mettre en place les mécanismes nécessaires pour préserver et promouvoir ce droit. Compte tenu des préoccupations suscitées par les technologies modernes en ce qui concerne l'accès à l'information et sa diffusion, il convient de se pencher sur les questions relatives à la surveillance, aux fausses nouvelles et à la réglementation des médias. Dans le même temps, il faut absolument encourager et mettre en œuvre la démocratie électronique. La pandémie que nous avons connue est l'occasion pour les parlements, les institutions et les gouvernements de moderniser leur approche de la technologie.

Des sites web spécifiques pourraient être créés, afin de permettre aux citoyens d'exprimer leurs opinions et leurs positions sur des questions ayant trait à la société dans son ensemble. En outre, des contacts réguliers pourraient être établis par consultation électronique avec les parties et groupes intéressés pour aborder des questions spécifiques. Certains parlements prennent déjà des initiatives dans ce sens, comme les projets de Parlement parallèle et de "Chambre des citoyens" mis en place par la Chambre des représentants de Chypre.

Les réseaux sociaux ont modifié la façon dont les citoyens, le parlement et les parlementaires communiquent, échangent des idées et se transmettent des informations. Ils servent de caisse de résonance aux exigences du public, en particulier celles des jeunes. Lors de la Conférence mondiale sur l'e-parlement de 2018¹⁶, les parlementaires présents ont confirmé que les réseaux sociaux rapprochent le peuple des parlements et des parlementaires, en aidant ces derniers à remplir leur mission d'information, de dialogue et d'écoute. Ce sont toutefois ces mêmes outils qui exercent des influences néfastes telles que la désinformation, la propagation de contre-vérités et les comportements abusifs, qui contraignent les parlements à trouver des solutions adaptées.

Le parlement et l'implication du public

L'époque à laquelle nous vivons exige l'instauration de canaux de dialogue et de communication permanents avec le public. Les parlements doivent s'ouvrir davantage au public. Ils doivent expliquer les caractéristiques essentielles de la démocratie en contribuant à une meilleure compréhension de la prise de décision démocratique et du processus législatif, en ayant recours à la communication directe ainsi qu'aux médias et à d'autres canaux.

Dans le monde entier, les parlements deviennent plus transparents, accessibles et visibles. Un grand nombre d'entre eux utilisent les nouvelles technologies pour offrir aux citoyens une palette d'outils et de mécanismes, comme le Parlement parallèle à Chypre, la semaine du parlement ouvert avec une session citoyenne en Ouganda, les journées portes ouvertes au parlement, ainsi que les parlements des jeunes et des enfants dans de nombreux pays. Pour gagner la confiance des électeurs, il est essentiel d'entretenir la culture de la transparence et de la responsabilité et de promouvoir la participation des citoyens.

L'instauration de liens authentiques et significatifs entre le public et leur parlement exige toutefois une réflexion stratégique, assortie d'objectifs clairement définis débouchant sur des lois et des politiques plus en phase avec les populations et de nature à renforcer la confiance du public à l'égard du parlement.

Différents modes d'implication du public¹⁷ et de participation des citoyens peuvent être envisagés pour rendre la prise de décision participative possible et efficace. Ces modes de communication peuvent être ajustés en fonction du contexte et du groupe cible et mis à disposition par le biais de canaux et d'outils différents. La démocratie participative ou délibérative ne doit pas tenter de court-circuiter ni d'affaiblir le parlement et les structures politiques, mais au contraire les renforcer.

L'objectif d'instaurer une relation interactive avec le public souligne la nécessité pour les parlements de présenter des initiatives destinées à développer la démocratie participative et le pluralisme, qui pourraient s'appuyer sur le recours aux nouvelles technologies numériques, notamment la technologie des chaînes de blocs, l'intelligence artificielle et d'autres outils innovants et porteurs de transformation.

L'implication du public doit être de nature inclusive et ne laisser personne de côté. L'exclusion d'un groupe quel qu'il soit, mettant ces membres dans l'incapacité de s'impliquer et participer, remettrait en cause les valeurs et l'issue démocratiques de ces processus.

Faire participer le public ne se limite pas à lui fournir une palette d'outils et de mécanismes lui permettant de prendre part aux travaux parlementaires. Il s'agit plutôt de nouer une relation à long terme entre le parlement et son peuple. Le public doit donc être écouté et ses inquiétudes entendues et prises concrètement en compte par le parlement dans son action. Un parlement réceptif s'efforce de rendre les processus politiques plus inclusifs, transparents et participatifs.

Le parlement et la politique internationale

Le parlement s'invite de plus en plus sur la scène politique internationale, traditionnellement dominée par l'exécutif, mais sur laquelle il occupe désormais une place importante.

¹⁶ IPU, Conférence mondiale sur l'e-Parlement (2018) : www.ipu.org/fr/event/conference-mondiale-2018-sur-le-parlement-0

¹⁷ Le thème du prochain Rapport parlementaire mondial sera "L'implication du public dans les travaux du parlement". L'UIP et le PNUD mèneront en 2020 les recherches exigées par ce rapport, dont la publication est prévue en 2021.

Il se trouve appelé à contribuer au règlement des complexes problématiques internationales et de politique étrangère émergentes influant sur tous les aspects de la vie du peuple, à l'instar de celles qui sous-tendent le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Une étude menée en 2019 par l'UIP¹⁸ a conclu que plus de la moitié des 89 parlements analysés avaient créé des mécanismes parlementaires destinés à la mise en œuvre des ODD. Elle a également révélé que de nombreux parlements abordaient régulièrement la question des ODD. D'autres ont prévu des budgets à part pour la mise en œuvre des ODD en général, ou de certains objectifs en particulier, notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé. Toutefois, bien que plusieurs parlements aient invité leur gouvernement à rendre compte de la réalisation des ODD, le contrôle de l'action gouvernementale et des affectations budgétaires visant à mettre en œuvre les ODD sont moins systématiques.

L'un des aspects fondamentaux de cette évolution est l'existence d'un système multilatéral efficace reposant sur des règles plus solides et mutuellement convenues, comme l'exigent l'état de droit et la légitimité internationale, et s'appuyant sur une institution onusienne forte. Les parlements doivent contribuer à l'initiative du Secrétaire général de l'ONU prise à l'occasion du 75^e anniversaire de cette dernière et soutenir cette initiative, qui incitera les peuples à prendre part au plus grand dialogue mondial de l'histoire pour déterminer comment l'amélioration de la coopération internationale pourra contribuer à rendre le monde meilleur, notamment en réalisant les 17 ODD. Les commissions et groupes de travail de l'UIP doivent être plus étroitement liés à l'ONU. De même, les relations entre les parlements nationaux et l'ONU doivent être renforcées, et les parlements doivent jouer un rôle actif dans la mise en œuvre des décisions mondiales.

La crise du coronavirus a également montré l'importance de l'unité et de la solidarité entre les pays, ainsi que l'utilité de la coopération internationale pour faire face à une pandémie mondiale.

Conclusion

Vu sous un certain angle, le rôle du parlement est immuable. La mission constitutionnelle qui lui est confiée dans le domaine législatif et du contrôle exercé sur le gouvernement en font une institution à part, qui occupe une place particulière dans le régime démocratique. Les principes figurant dans la Déclaration universelle sur la démocratie (l'état de droit, les droits de l'homme, l'égalité des sexes) doivent être à la base de l'action menée par tous les parlements.

Simultanément, le rôle du parlement continue à évoluer au rythme de l'évolution de la société. Ce rôle a tendance à s'élargir, comme par exemple lorsque le mode de fonctionnement du parlement est de plus en plus fidèle aux principes démocratiques énoncés par l'UIP et repris dans les ODD.

Certains phénomènes inattendus, comme la pandémie de coronavirus, posent de nouveaux défis aux parlements et aux démocraties partout à travers le monde. Dans certains pays, les parlements sont marginalisés. Il est plus que jamais essentiel qu'ils participent au processus décisionnel, assurent un contrôle efficace et veillent à ce que les débats nécessaires ne viennent pas éroder la cohésion de la société. Une fois la crise passée, les parlements devront continuer à renforcer la démocratie en révisant ou en réduisant les mesures d'urgence mises en place pour faire face à la crise sanitaire de COVID-19. Les parlementaires doivent comprendre que la population s'attendra à ce qu'ils répondent aux importants besoins économiques causés par la crise. En outre, il sera essentiel de mettre en place des mécanismes permettant de recueillir et d'intégrer le point de vue des citoyens dans les processus décisionnels et de concevoir et mettre en œuvre des solutions.

Le présent document, qui brosse un panorama de certains des changements en cours, souligne la relation fondamentale unissant le parlement au peuple, qui constitue le cœur même de la gouvernance démocratique et doit être constamment nourrie et fortifiée.

¹⁸ UIP, *Institutionnalisation des Objectifs de développement durable dans les travaux des parlements* (2019) : www.ipu.org/file/7639/download

Rapport de conférence

Science, technologie et éthique : nouveaux enjeux et besoin de solutions urgentes

Les sciences fondamentales, la recherche appliquée, l'innovation et les technologies de pointe sont indispensables au progrès de l'humanité. Elles sont liées par un cercle vertueux : les sciences et la recherche fondamentales contribuent à la compréhension du monde qui nous entoure et, ce faisant, génèrent la recherche appliquée, l'innovation et la technologie, lesquelles améliorent directement la qualité de vie des populations et fournissent des outils de recherche de plus en plus puissants. Par exemple, la science, en particulier la recherche sur les maladies infectieuses, est au premier plan des efforts internationaux de lutte contre la COVID-19, et il est plus que jamais important que nous ayons recours à la science pour assurer le bien-être de l'humanité.

En tant que représentants du peuple, les parlements doivent pouvoir identifier et comprendre en profondeur l'impact que peuvent avoir la science et la technologie sur la société, en déterminant comment elles peuvent être traduites en initiatives concrètes au profit des populations et en facilitant leur mise en œuvre grâce à une législation et à une action politique appropriées. Les parlements et les décideurs politiques jouent un rôle essentiel pour garantir le développement de l'humanité grâce au progrès scientifique, tout en protégeant les droits de l'homme des citoyens contre l'utilisation abusive des avancées technologiques.

Actuellement, ces tâches complexes sont rendues encore plus difficiles par des phénomènes qui ont gagné en importance ces derniers temps, notamment :

- L'évolution extrêmement rapide des connaissances scientifiques et de la technologie dans une société mondialisée, ce qui fait qu'il est extrêmement difficile pour les parlementaires de suivre des scénarios en constante évolution et de prendre des mesures législatives et politiques efficaces pour les façonner.
- La tentation, de plus en plus fréquente, d'utiliser les connaissances scientifiques et technologiques d'une manière qui privilégie les intérêts économiques plutôt que les intérêts des êtres humains, notamment leur droit à une vie décente.
- La nécessité pour la société d'associer une dimension éthique à la recherche scientifique et aux applications technologiques pertinentes. Si cette nécessité existait déjà par le passé, elle a acquis aujourd'hui une importance croissante suite aux récents développements dans des domaines tels que l'intelligence artificielle et la génétique.

En outre, la mondialisation exige davantage de coordination entre les parlements en vue d'apporter des solutions aux problèmes mondiaux liés à l'utilisation de la science et de la technologie. Le partage des connaissances et des bonnes pratiques, notamment dans les milieux parlementaires, est nécessaire pour traiter des questions extrêmement complexes et difficiles telles que la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la lutte contre les épidémies virales comme la pandémie de COVID-19 de 2020. Cette crise sanitaire a souligné l'importance de la coopération internationale dans les domaines de la science et de la médecine, et en particulier l'importance de placer l'humanité et le bien-être humain au centre des travaux de la communauté scientifique. Ce n'est qu'ainsi que le monde de la science – qui est international par nature et doit toujours s'inspirer de l'éthique – pourra contribuer à résoudre les grands problèmes de société et à rapprocher les peuples. Le manque de solidarité et les approches non éthiques dont pourraient faire preuve les pays doivent être proscrits.

Les présidents de parlement ont un rôle clé à jouer dans la mise en place et le renforcement de l'initiative lancée il y a quelques années par l'UIP pour sensibiliser les parlements à l'importance de la science et de la technologie dans le développement durable de la société, et à l'importance de les intégrer plus régulièrement dans l'action parlementaire.

Les présidents de parlement peuvent inciter les membres de leur parlement à opérer un ambitieux changement culturel : faire en sorte que la science et la technologie soient systématiquement prises en compte dans l'élaboration des politiques. Les présidents de parlement peuvent également contribuer directement à ce changement en réfléchissant aux principaux problèmes mondiaux en lien avec la science et la technologie et en désignant ceux qui devraient être traités en priorité par les parlements. L'UIP s'intéresse de plus en plus au rôle de la science. Ses organes directeurs ont

récemment approuvé la création d'un organe parlementaire de l'UIP consacré à la science, à la technologie et à l'éthique, qui servira de centre de coordination parlementaire mondial sur ces thématiques. Ce groupe de travail sera l'instrument par lequel l'UIP pourra commencer à travailler sur les questions exposées dans le présent rapport.

Les sujets de réflexion sont multiples, et certains, comme ceux en lien avec les changements climatiques et la mise en œuvre des Objectifs de développement durable, sont déjà largement traités par les parlementaires. Le présent rapport se concentre sur cinq thèmes – en lien avec la science et la technologie – qui ont un fort impact sur la société. Les présidents de parlement pourront y réfléchir avant de les porter éventuellement à l'attention de leur parlement.

1. Éthique et limites de la recherche scientifique

La recherche scientifique et les technologies connexes peuvent avoir un fort impact sur le développement de la société et sur le bien-être des citoyens. La liberté intellectuelle et la liberté de recherche sont essentielles au progrès de la science. La recherche est motivée par la nécessité de comprendre le monde qui nous entoure, ses rouages et sa nature profonde. Ce processus, qui implique l'investigation constante de voies inexplorées, conduit souvent à des découvertes et, dans certains cas, à des innovations spectaculaires. Le besoin d'explorer et la soif de savoir n'ont pas de limites.

Néanmoins, lorsque la recherche scientifique opère à la frontière de la connaissance ou qu'elle fixe de nouvelles frontières, on peut se demander si elle dépasse les limites éthiques. C'est notamment le cas de la recherche avancée en biologie, en génétique et dans plusieurs autres domaines médicaux. Ce type de recherche, et les progrès technologiques qu'elle entraîne, peuvent sans aucun doute avoir des effets bénéfiques pour l'humanité. Mais ils peuvent aussi mener à des situations qui dépassent les niveaux actuellement acceptés par la société.

Par exemple, des chercheurs ont développé des techniques qui permettent de modifier l'ADN humain. Ces techniques ouvrent de nombreuses perspectives et l'espoir de pouvoir "réparer" l'ADN de patients atteints de maladies graves et de leur permettre de vivre normalement. Mais ce type de technique peut également donner lieu à des controverses, comme en 2018 lorsqu'un scientifique a utilisé l'outil d'édition de gènes CRISPR pour modifier le génome de bébés jumeaux afin de les rendre résistants au VIH.

Les nouvelles technologies en plein développement basées sur l'intelligence artificielle, l'électronique, la robotique et les techniques d'implant peuvent désormais "réparer" des parties du corps humain. Certaines d'entre elles sont si avancées qu'elles peuvent entrer directement en interface avec le cerveau humain, modifier la biologie du corps et rendre les "pièces de rechange" plus solides, plus résistantes et plus performantes que les pièces remplacées dans un corps sain. Il peut être tentant d'intégrer ces technologies dans un corps sain en vue de créer une sorte d'"humanité augmentée", un concept qui soulève évidemment beaucoup de questions éthiques.

Quel est le rôle du parlement dans le traitement de ces questions ? Les scientifiques et les bioéthiciens s'accordent à dire qu'adopter une approche plus éthique en matière de recherche peut limiter les risques de mauvaise utilisation des technologies dérivées, et qu'il est crucial de trouver le bon équilibre entre la poursuite de la recherche au profit de la société et le respect de limites éthiques socialement acceptables. Néanmoins, l'établissement des règles et conditions limites et le contrôle de leur application ne peuvent être laissés exclusivement entre les mains des scientifiques.

En tant qu'institutions qui représentent les peuples de la planète, et donc tous les êtres humains, les parlements doivent montrer la voie et prendre des décisions éclairées en menant des consultations et des auditions régulières avec des experts scientifiques et techniques indépendants et non partisans. Ils doivent élaborer des lois qui, tout en laissant l'espace nécessaire à la liberté et à l'autonomie de la recherche scientifique, fixe des limites éthiques dans le seul intérêt de l'humanité.

Une approche éthique en matière de recherche ne peut être pleinement obtenue par la simple addition des législations nationales. La science est une discipline universelle et les connaissances qu'elle produit, tout comme les technologies qu'elle génère, s'étendent au-delà des frontières. Les présidents de parlement doivent non seulement encourager leur parlement à travailler sur la science et l'éthique, mais aussi promouvoir la collaboration interparlementaire sur ces sujets, notamment via et avec l'UIP.

2. La science, la technologie et l'éthique dans la prévention des conflits et le traitement des crises

Les progrès scientifiques et les technologies de pointe sont parfois perçus comme des causes directes ou des éléments contributifs de conflits, notamment du fait qu'ils servent à fabriquer des armes puissantes et d'autres applications militaires modernes comme l'observation par satellite, l'espionnage, le renseignement militaire, les systèmes de guerre électronique, les véhicules aériens sans pilote, etc.

Il est extrêmement difficile d'établir des limites éthiques concernant l'utilisation des progrès scientifiques et technologiques dans des applications qui peuvent être considérées comme des instruments défensifs ou offensifs, selon le point de vue des parties concernées. Néanmoins, l'avantage qu'un pays (ou un groupe de pays) peut tirer des résultats de programmes de recherche spécifiques constitue un facteur clé pour déterminer la nature de l'application.

Les programmes de recherche militaire sont secrets par nature, car le secret est le principal moyen d'obtenir des avantages en termes de connaissances et de savoir-faire susceptibles de renforcer les pays qui investissent massivement dans ces programmes. L'absence d'avantage militaire compétitif rendrait beaucoup moins intéressant l'investissement de grandes sommes d'argent dans ces applications.

La notion de secret est étrangère aux principes et aux fondements de la recherche scientifique, en particulier de la recherche scientifique fondamentale, dont les résultats sont mis à la disposition de l'ensemble de la communauté scientifique pour validation, ce qui a pour effet d'éliminer tout avantage compétitif.

Les présidents de parlement peuvent envisager de promouvoir dans leur parlement la culture nécessaire pour soutenir, par une législation et des programmes appropriés, la recherche scientifique fondamentale et la collaboration interparlementaire sur ce type d'initiative. Ainsi, les connaissances et les technologies issues des programmes de recherche peuvent être utilisées pour réduire le risque de conflit.

Lorsqu'elles sont utilisées de manière appropriée, la science et la technologie peuvent aussi être de puissants outils pour prévenir directement les conflits et résoudre les crises. Les crises et les conflits sont souvent le fruit d'intérêts politiques parfois justifiés par la précarité de la qualité de vie des personnes (par exemple, accès à l'eau ou à une alimentation décente ; problèmes de logement ; accès à l'électricité ou à l'assainissement ; accès à l'éducation). La science et la technologie peuvent contribuer à réduire, voire à éliminer ces difficultés, et donc à éradiquer certaines causes des conflits et des crises. Tirer le meilleur parti de la science et de la technologie pour faire face aux crises nécessite un plan d'action en deux étapes :

- une identification honnête et aussi objective que possible des facteurs de la crise et de la technologie nécessaire pour éliminer ou atténuer ces facteurs
- l'engagement des parties concernées à prendre des mesures concrètes.

Les parlements peuvent favoriser un changement culturel qui conduira à considérer la science et la technologie comme de puissants outils capables de transformer les éléments de conflit en motifs de coexistence. On pense par exemple au rôle positif joué par la science dans le dialogue interculturel et la coopération pacifique. Le succès d'organisations scientifiques intergouvernementales comme le CERN¹ ou le SESAME² pourrait inciter d'autres secteurs - notamment les milieux parlementaires - à adopter le modèle de "coopération" scientifique qui consiste à collaborer sans pour autant exclure la compétition. Il faut pour cela que l'ensemble des parties aient un objectif commun et collaborent clairement à sa réalisation. Dans le cas des parlements, l'objectif commun serait d'éviter les conflits dans les zones de tension politique, et la collaboration comprendrait un dialogue interculturel et des projets transfrontaliers au profit de la population locale.

¹ Le CERN (Laboratoire européen pour la physique des particules) est une institution de recherche scientifique internationale et une organisation intergouvernementale située à Genève, en Suisse (home.cern/fr).

² Le SESAME (Laboratoire du rayonnement synchrotron pour la science expérimentale et ses applications au Moyen-Orient) est une institution internationale de recherche scientifique et une organisation intergouvernementale située à Amman, en Jordanie (www.sesame.org.jo). Sa convention est largement inspirée de celle du CERN.

3. Utilisation éthique d'Internet pour prévenir les violations des droits de l'homme et les désordres sociaux

Internet, qui est l'une des réalisations majeures de la science et de la technologie, a entraîné des bouleversements importants et apporté des bienfaits considérables aux peuples du monde entier. Internet permet aux connaissances et à l'information en provenance du monde entier de former une intelligence collective dans le cyberspace, créant une valeur nouvelle supplémentaire.

La pandémie de COVID-19 a contraint un grand nombre d'entre nous à rester chez nous, où nous avons dû nous en remettre pendant un certain temps à Internet pour poursuivre nos activités professionnelles, nos études et notre vie sociale. La pandémie a de toute évidence exercé une influence délétère sur nos vies, mais elle nous a également offert l'occasion de nous familiariser avec de nouvelles façons de mettre Internet et le potentiel qu'il recèle à profit pour résoudre un grand nombre des problématiques sociales auxquelles nous sommes confrontés.

Si Internet continue à faciliter l'accès au marché du travail et à l'éducation, cette évolution sociale renforcera l'autonomisation de ceux qui n'ont pas pu mettre de telles occasions à profit en dépit de leurs capacités et de leur motivation.

D'autre part, les services reposant sur l'informatique et Internet continuent à se développer à un rythme accéléré et à se complexifier, soulevant les inquiétudes suivantes :

- violations des droits de l'homme, notamment surveillance du comportement des citoyens en collectant et en utilisant leurs données personnelles sans leur autorisation
- détournement de l'anonymat que consent Internet à des fins de diffamation
- désordres sociaux découlant de la diffusion d'informations inexacts ou fausses.

Ces problèmes constituent des risques potentiels menaçant la vie privée des individus, les droits de l'homme et la stabilité sociale. Les parlements sont invités à continuer à adopter des lois et à prendre des mesures de nature à garantir une utilisation d'Internet respectant les notions de liberté et d'éthique, ce qui permettra de tirer le meilleur parti possible de cet outil puissant et extrêmement utile tout en limitant les risques qu'il comporte.

L'influence exercée par Internet ne s'arrêtant pas aux frontières nationales, les parlements sont également invités à échanger leurs connaissances par l'intermédiaire de l'UIP et grâce aux autres modes de coopération parlementaire, afin de veiller à ce que les lois et les mesures susmentionnées soient harmonisées à l'échelon international.

4. Intelligence artificielle : conditions limites pour un développement éthique

L'intelligence artificielle, l'un des principaux domaines de recherche en informatique, a considérablement progressé ces dernières années. Donner aux machines la capacité d'"apprendre" et de développer une "intelligence" humaine ouvre la voie à une multitude d'applications qui contribueront certainement à améliorer le bien-être des populations.

L'intelligence artificielle et l'apprentissage automatique apportent déjà des solutions innovantes à certains enjeux sociétaux importants et sont appelées à occuper une place croissante dans nos vies. Leurs domaines d'application vont de la santé humaine à la sécurité, en passant par le commerce, les transports, etc. Il n'est donc pas difficile d'imaginer que, dans un avenir proche, les véhicules autonomes puissent devenir le mode de transport le plus répandu.

Mais parallèlement à ces espoirs prometteurs, l'intelligence artificielle soulève aussi un certain nombre de questions éthiques sensibles. Par exemple, la crainte que les machines intelligentes ne deviennent des sortes d'humanoïdes, avec le risque qu'elles constituent un jour une menace pour les humains, ou encore les conséquences qui découleraient des décisions que les humains pourraient déléguer aux machines. Les exemples qui suivent ne constituent que trois des éventuels scénarios à envisager.

- Les décisions prises par un véhicule autonome juste avant un accident de la route qui ne peut être évité.
- L'évolution d'une guerre dans laquelle des décisions importantes sont prises par des machines intelligentes.
- Les discriminations que pourraient subir les personnes d'un sexe particulier ou présentant des caractéristiques physiques particulières en raison des conclusions tirées par des machines intelligentes sur la base d'une programmation incomplète ou partielle.

Exploiter la puissance de l'intelligence artificielle est essentiel pour relever certains des grands défis auxquels l'humanité est confrontée, mais seule une conception et une mise en œuvre appropriées et éthiques des technologies basées sur l'intelligence artificielle peuvent permettre d'éviter de tels risques.

Plus précisément, il est important, au cours du développement et de la mise en œuvre de l'intelligence artificielle, de prévoir une phase de mise à l'essai dans des environnements variés et inclusifs, ainsi que de veiller à éliminer les décisions contraires à l'éthique découlant d'une programmation incomplète ou partielle.

Les parlements sont de plus en plus tenus d'intervenir sur ces questions complexes et délicates, et leur intervention doit être efficace, globale et rapide. Dans notre monde globalisé, la législation nécessaire à une mise en œuvre éthique de l'intelligence artificielle doit être homogène d'un parlement à l'autre et fondée sur des principes éthiques communs. En outre, ces mesures législatives sont nécessaires dès maintenant, car l'innovation dans le domaine de l'intelligence artificielle progresse à une vitesse vertigineuse et la société ne peut pas la laisser se développer en dehors de toute réglementation. Et ce point est particulièrement important lorsque l'on sait que la totalité de l'intelligence artificielle est actuellement entre les mains du secteur privé : les grandes entreprises ont le savoir-faire, forment les jeunes et possèdent le marché. La situation échappe totalement aux parlements. Ces derniers doivent reprendre le contrôle et s'assurer que le développement de l'intelligence artificielle n'est pas entièrement géré par des entreprises privées, et que le secteur public peut surveiller son développement et, si nécessaire, le limiter en gardant à l'esprit l'intérêt des citoyens.

Les parlements doivent agir rapidement pour élaborer une législation qui permette de surveiller la mise en œuvre éthique des technologies basées sur l'intelligence artificielle, et en même temps échanger des connaissances avec d'autres parlements et assemblées parlementaires (comme l'Assemblée parlementaire de l'OTAN, qui a examiné à sa session de printemps en 2019 la question de l'intelligence artificielle) concernant l'intelligence artificielle et ses répercussions sur le plan éthique, ceci afin d'harmoniser au mieux les différentes législations. Les parlements doivent également prendre des mesures pour accroître les bénéfices que les citoyens peuvent tirer de l'intelligence artificielle. Les parlements sont invités à aborder certaines questions importantes, parmi lesquelles :

- Quelles stratégies mettre en œuvre pour veiller à ce que les transformations induites dans la société par l'intelligence artificielle soient positives et profitables à tous ?
- Les solutions basées sur l'intelligence artificielle et l'accès équitable à leurs bénéfices sont-ils extensibles ?
- Comment les décideurs politiques peuvent-ils encourager le développement de systèmes basés sur l'intelligence artificielle qui soient sûrs et fiables ?
- Comment d'autres acteurs clés peuvent-ils y contribuer ?

5. Comment faire pour que la quatrième révolution industrielle bénéficie au plus grand nombre ?

L'avancée fulgurante et impressionnante des technologies de l'information a donné lieu ces dernières années à une révolution industrielle mondiale appelée quatrième révolution industrielle (ou Industrie 4.0). Cette révolution industrielle a à voir avec de nombreux domaines d'importance mondiale comme l'intelligence artificielle, l'informatique quantique, la médecine, la robotique, les mégadonnées et l'Internet des objets. L'intelligence artificielle et la robotique remplacent progressivement l'homme dans de nombreuses activités, et il est possible que, dans un avenir proche, de nombreux secteurs industriels soient gérés par quelques personnes seulement, aidées par des machines "intelligentes".

Nul doute que ce changement sociétal majeur est favorisé par la disponibilité de technologies nouvelles et plus puissantes. Mais ce changement est principalement motivé par des impératifs économiques liés à la concurrence. Les modèles commerciaux et sociaux qui en résulteront auront un impact considérable sur la vie quotidienne des citoyens et cet impact n'est pas encore bien compris par l'ensemble de la société.

Dans de nombreux secteurs, le remplacement des travailleurs par des systèmes informatiques et robotiques générera sans aucun doute des gains économiques pour les entreprises, mais entraînera très probablement aussi un bouleversement sur le marché de l'emploi, avec un impact social majeur si des mesures correctives ne sont pas prises à temps. En outre, il se peut que les nouveaux emplois créés ne suffisent pas à compenser les destructions d'emplois et à juguler l'impact de ce

bouleversement sur la société. Ce serait un désastre pour la société que d'avoir un excès de chômeurs avec des compétences non adaptées et une grave pénurie de main-d'œuvre disposant des nouvelles compétences requises, notamment dans les domaines de l'informatique et de l'intelligence artificielle.

Pour gérer l'innovation apportée par la quatrième révolution industrielle et son impact sur la société il faut adopter une approche à "triple hélice" permettant au monde universitaire, aux entreprises et aux pouvoirs publics de collaborer et de mener des actions conjointes de planification et de mise en œuvre. Les parlements ont un rôle majeur à jouer pour assurer le succès de cette approche à "triple hélice", en garantissant non seulement les avantages économiques pour les entreprises, mais aussi des bénéfices pour les citoyens, et en instaurant une protection sociale pour les travailleurs qui perdent leur emploi et doivent se recycler. Des lois doivent être votées et des politiques mises en place pour faire coïncider le contenu des formations aux compétences requises sur le marché du travail. Les parlements sont bien placés pour relever ce défi. Afin de renforcer le rôle utilitaire de la science et de la technologie en cette ère numérique, les parlements sont invités à jouer un rôle plus actif en matière de science et de technologie dans le contexte de la quatrième révolution industrielle, en particulier en favorisant l'enseignement des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques (STEM) pour les jeunes. En dépit des nombreuses recherches prouvant que les hommes et les femmes ont les mêmes capacités dans ce domaine, le pourcentage de femmes qui s'orientent vers les STEM ou se spécialisent dans ces disciplines reste faible. Il est de la plus haute importance d'instaurer l'égalité des sexes dans ce domaine afin d'y diversifier les ressources humaines, mais aussi de garantir l'éthique de la recherche et du développement. Par conséquent, et tout particulièrement dans les pays dans lesquels les femmes sont sous-représentées dans ce domaine, il convient de mener des politiques visant à venir à bout des préjugés sexistes affectant chaque stade de la formation, de la recherche et de l'emploi, afin de contribuer à faire augmenter le nombre de femmes exerçant une activité dans ce domaine.

Les parlements sont donc invités à engager un dialogue constructif avec le monde universitaire et les entreprises, afin de mettre au point des stratégies qui se traduiront par des mesures législatives efficaces. La législation doit favoriser le déploiement de tout le potentiel d'innovation de la quatrième révolution industrielle, tout en veillant à ce que le prix ne soit pas payé par la population, en particulier les personnes les plus vulnérables. Les parlements doivent s'efforcer d'homogénéiser autant que possible les législations nationales relatives à la quatrième révolution industrielle, car une approche disparate risquerait de désavantager les pays en développement.

Composition du Comité préparatoire

Présidente du Comité préparatoire

Mme Gabriela Cuevas Barron Présidente de l'UIP

Membres

M. Slimane Chenine	Président	Conseil de la Nation, Algérie
M. Wolfgang Sobotka	Président	Nationalrat, Autriche
M. Haroun Kabadi	Président	Assemblée nationale, Tchad
M. Li Zhanshu	Président	Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale, Chine
M. Demetris Syllouris	Président	Chambre des représentants, Chypre
M. César Litardo	Président	Assemblée nationale, Équateur
M. Marzouq Al Ghanim	Président	Assemblée nationale du Koweït
Mme Laura Rojas Hernández	Présidente	Chambre des députés, Mexique
M. Tinni Ousseini	Président	Assemblée nationale, Niger
M. Blas Llano	Président	Sénat, Paraguay
Mme Zinaida Greceanîi	Présidente	Parlement, République de Moldova
Mme Maja Gojkovic	Présidente	Assemblée nationale, Serbie
Lord Fakafanua	Président	Assemblée législative, Tonga
Mme Rebecca Kadaga	Présidente	Parlement de l'Ouganda

Représentants du Comité exécutif

M. Juan Pablo Letelier	Chili
Mme Pikulkeaw Krairiksh	Thaïlande
M. Jacob Francis Mudenda	Zimbabwe

Membres de droit du Comité préparatoire

M. Melvin Bouva	Conseil du Forum des jeunes parlementaires
Mme Susan Kihika	Bureau des femmes parlementaires

Représentant du Secrétaire général de l'ONU

Mme Tatiana Valovaya Directrice générale, Office des Nations Unies à Genève

* * * * *

M. Martin Chungong Secrétaire général de l'UIP